



BPCE
ASSURANCES

L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE

DE **BPCE VIE**

2024

Sommaire

Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

ÉDITO	3
PRÉSENTATION DE BPCE VIE, PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT ET REPÈRES TEMPORELS	4
FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023	8

1 **STRATÉGIE GÉNÉRALE** d'investissement responsable et gouvernance **9**

- A** Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
- B** L'investissement durable est un enjeu stratégique pour BPCE Vie, qui mobilise des moyens humains, financiers et technologiques, internes ou externes.
- C** Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BPCE Vie
- D** Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre
- E** Taxonomie européenne et combustibles fossiles
- F** Stratégie d'alignement avec l'accord de Paris
- G** Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- H** Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
- I** Liste des produits financiers mentionnés en application des articles 8 et 9 du règlement disclosure (SFDR)

2 **INFORMATIONS** issues des dispositions de SFDR **97**

- A** Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- B** Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique
- C** Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- D** Politique d'engagement
- E** Références aux normes internationales

3 **ANNEXES** **104**

- Présentation des labels
- Évaluation des compétences ESG
- Annexes sur la biodiversité

C'est avec enthousiasme que je vous présente notre rapport sur l'investissement durable pour l'année 2024. Fraîchement nommée à la tête de BPCE Vie, j'ai été inspirée par l'engagement tangible de notre entreprise en faveur d'un avenir plus durable et inclusif. Cet engagement, que BPCE Vie porte depuis 2016 et que je suis fière de reprendre, se veut être une réponse directe aux défis environnementaux et sociétaux auxquels nous faisons face.

En effet, les événements nous rappellent chaque jour l'urgence de la situation : en 2024, nous avons franchi un nouveau cap préoccupant avec une septième limite planétaire, sur les neuf identifiées, qui s'apprête à être dépassée. Cette situation nous rappelle l'importance de nos efforts pour garantir notre alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et pour intégrer plus globalement les enjeux liés à la nature.

2024 est une année charnière pour notre entreprise puisqu'elle marque la fin de notre précédent plan stratégique et le lancement du projet stratégique Vision 2030. Si le plan qui s'est achevé a été un succès pour les objectifs de BPCE Vie, il l'a notamment été sous l'angle de notre engagement ESG. En effet, nous avons tenu, et parfois significativement dépassé, l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés sur ce sujet. Que ce soit du côté des unités de compte (UC) où nos différents produits d'épargne et de retraite proposent, en moyenne, près de deux tiers de supports labellisés ou du côté du fonds en euros pour lequel l'objectif de l'aligner sur une trajectoire cohérente avec les accords de Paris a été tenu. Au-delà de ces indicateurs globaux, je retiens également des réussites plus ponctuelles mais tout aussi symboliques et significatives : notre participation au premier Social Bond émis par le Groupe BPCE, une obligation sociale dont une partie du coupon est reversée à l'institut Robert-Debré du Cerveau de l'Enfant, les travaux sur nos politiques sectorielles (extension du périmètre d'application, renforcement de notre politique sur le secteur du pétrole et du gaz, mise en place d'une politique relative aux pesticides) ou encore la structuration de notre stratégie biodiversité. Enfin, BPCE Vie contribue aussi à l'atteinte des engagements collectifs du Groupe BPCE au travers, notamment, de l'initiative act4nature. Si la route devant nous est encore longue, tous ces éléments témoignent du dynamisme et de l'engagement de l'ensemble des équipes de BPCE Vie.

Avec Vision 2030 et dans notre quête de devenir le quatrième assureur français, nous ne négligeons pas les enjeux de durabilité. Nous avons ainsi défini des objectifs clairs et ambitieux, visant en particulier à proposer une offre financière durable, et ce quel que soit le support choisi. Cela passera par l'intégration de l'ensemble des enjeux de notre temps (le climat bien sûr mais aussi la



Marion DEWAGENEARE

Directrice générale de BPCE Vie

nature et la biodiversité ainsi que les attentes sociales et sociétales) via des actions très concrètes : réduction de l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actifs, augmentation de la part des actifs durables ou encore alignement progressif de notre portefeuille UC avec nos guidelines ESG. Nous chercherons également à renforcer l'attractivité de notre offre et la transparence de nos produits, afin que nos clients puissent comprendre l'impact de l'épargne qu'ils nous confient. Au travers de ce plan ambitieux, BPCE Vie confirme ainsi son rôle d'acteur majeur de l'assurance, apporteur de protection face aux incertitudes et soucieux des préoccupations de nos clients et de la société civile.

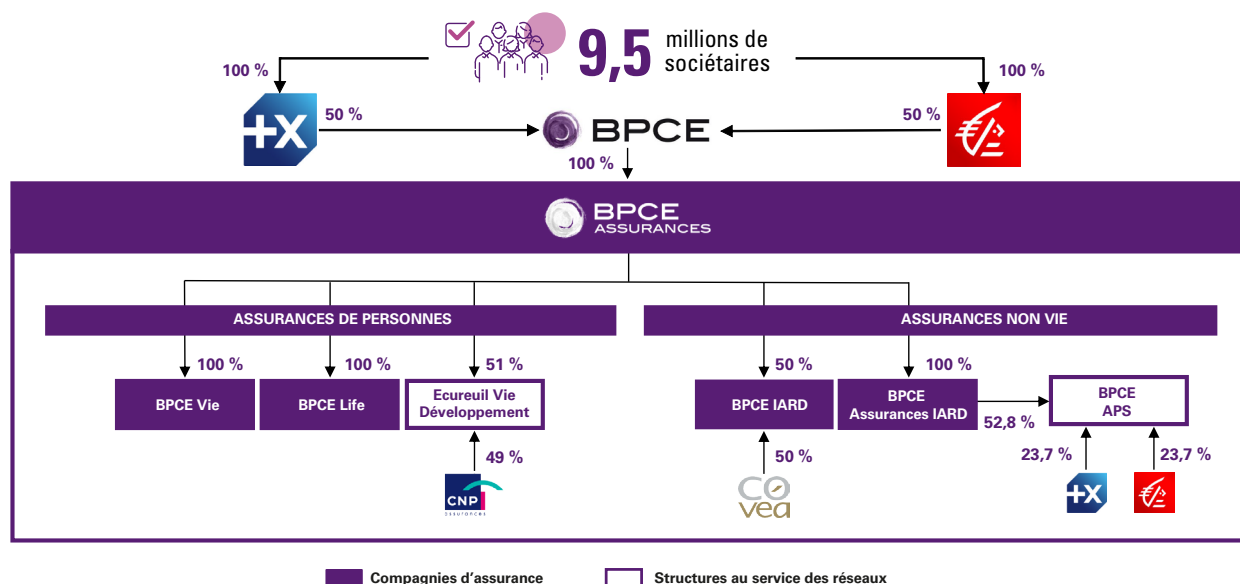
En tant que porteuse de cette ambition stratégique, je réaffirme notre engagement en faveur d'une finance plus responsable et notre détermination à construire une assurance qui protège bien sûr les intérêts de nos assurés, mais également ceux de notre planète et des générations futures.

Présentation de BPCE Vie, périmètre de ce rapport et repères temporels

Présentation de BPCE Vie

Filiale à 100% de BPCE Assurances, elle-même filiale à 100% de BPCE, BPCE Vie est une entreprise d'assurance, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'« ACPR ») pour la réalisation d'opérations d'assurance relevant des branches 1 « Accidents », 2 « Maladie », 20 « Vie – Décès », 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » et 24 « Capitalisation » de l'article R321-1 du Code des assurances.

A ce titre, elle conçoit et gère des produits d'épargne et de retraite, d'assurance des emprunteurs et de prévoyance individuelle au service des réseaux bancaires du Groupe BPCE et de leurs clients ; elle est intégrée au métier Assurances de personnes du Groupe BPCE Assurances.



*Ne figure pas dans ce schéma ADIR, bancassureur libanais détenu à 34% par BPCE Assurances

BPCE Vie est exposée au risque de durabilité, en particulier dans le cadre des investissements des fonds en euros ou des supports en unités de compte qui sont proposés au sein de l'offre financière des produits d'épargne et de retraite.

Dans le cadre de ce rapport, il convient de noter que, sauf mention contraire, les engagements et critères de gestion en vigueur au niveau de BPCE Assurances s'appliquent sans modification aucune à BPCE Vie.

Présentation

Périmètre du rapport

Le périmètre de ce rapport couvre :

LES INVESTISSEMENTS DE BPCE VIE



Les investissements réalisés au sein des fonds en euros et assimilés (adossés aux engagements en euros des produits d'épargne assurés par BPCE Vie (56,8 Mds€ d'encours)), dont l'allocation stratégique est déterminée par BPCE Vie (ci-après "Fonds en euros"). Les données relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pouvant être incomplètes ou se révéler de qualité insuffisante, certaines analyses pourront porter sur un sous-ensemble des actifs mentionnés ci-dessus. Dans ce cas, ce point sera mentionné dans le rapport.

LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE (UC)



Les supports en unités de compte (UC) (32 182 Mds€ d'encours), référencés par BPCE Vie dont l'orientation de gestion et la stratégie d'investissement sont déterminées par les gestionnaires d'actifs (ci-après "Unités de Compte" ou "UC"). Sur ce périmètre, BPCE Vie dispose d'une marge de manœuvre plus limitée puisqu'il s'agit de fonds ouverts référencés par BPCE Vie avec des tickets investis moins importants que sur le fonds euros. Certaines parties de ce rapport ne sont donc pas applicables à ces supports (exemple : engagement).

Par ailleurs, les unités de compte peuvent être intégrées à des portefeuilles gérés selon différentes modalités :

- **En gestion libre** : l'assuré décide du choix des unités de compte sélectionnées ;
- **En gestion pilotée ou déléguée** : l'assuré délègue la gestion de son épargne et le choix des unités de compte à un gestionnaire sous mandat, sur la base des appétences qu'il a exprimées.

À l'instar des informations relatives au fonds en euros, il convient de noter que les données ESG relatives aux supports exprimés en unités de compte ne sont pas nécessairement complètes ou de qualité suffisante. Dans ce cas, le périmètre retenu pour les analyses sera précisé.

INVESTISSEMENTS / PORTEFEUILLE FONDS EURO DES PRODUITS BPCE VIE			UNITÉS DE COMPTE DES PRODUITS BPCE VIE
GESTION SOUS MANDAT	GESTION DIRECTE	GESTION LIBRE	GESTION DÉLÉGUÉE
	Équipes investissement BPCE Vie	Équipes ingénierie de l'offre financière BPCE Vie	
31,4 Mds€	25,4 Mds€	25 185 Mds€	6 996 Mds€
56,8 Mds€		32 182 Mds€	
PÉRIMÈTRE DU RAPPORT			



Gestionnaires



Encours

Gestionnaires

Encours

Présentation

Analyse de la composition des portefeuilles d'investissement adossés aux engagements "Euros"

La répartition du portefeuille « Fonds en euros » par classe d'actifs au 31/12/2024 est la suivante :

Catégorie	Mode d'exécution		Total
	Direct	Mandat & fonds dédié	
Obligations détenues au bilan	11,9 Mds € (21 %)	28,9 Mds € (51 %)	40,8 Mds € (72 %)
Fonds d'actifs cotés (dettes, actions, etc.)	5,3 Mds € (9 %)	1,7 Mds € (3 %)	7,0 Mds € (12 %)
Fonds d'actifs non cotés	8,2 Mds € (15 %)	0,0 Mds € (0 %)	8,2 Mds € (15 %)
Trésorerie	0,0 Mds € (0 %)	0,8 Mds € (1 %)	0,8 Mds € (1 %)
Total	25,4 Mds € (45 %)	31,4 Mds € (55 %)	56,8 Mds € (100 %)

Analyse de la composition des portefeuilles Unités de Compte (UC)

La répartition des encours UC par classe d'actifs, au 31/12/2024 est la suivante :

Types d'UC	Encours (M€)	Proportion
OPCVM	15 598	48 %
EMPRUNT BPCE	9 384	29 %
IMMOBILIER	2 970	9 %
STRUCTURES	4 230	13 %
Total	32 182	100 %

Présentation

Quelques repères temporels relatifs à la politique d'investissement ESG

Engagé⁽¹⁾ depuis 2016 en faveur de l'investissement responsable

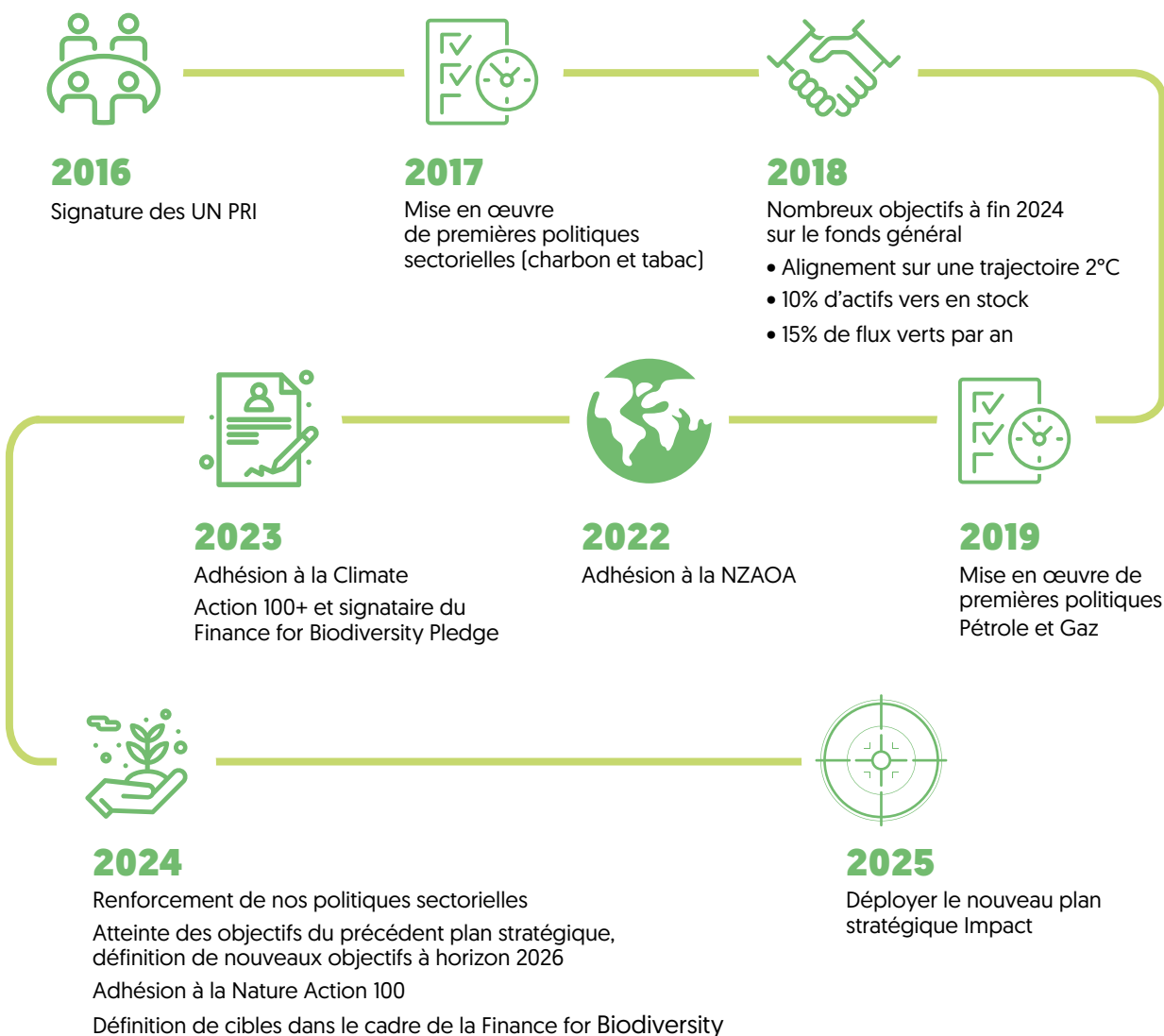
La prise en compte des enjeux de durabilité relatifs aux investissements est une préoccupation croissante pour BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne l'impact de ces investissements que pour l'intégration de ses enjeux dans la gestion des risques.

En particulier, les enjeux environnementaux (climatiques d'abord depuis l'Accord de Paris sur le Climat (COP 21) puis, de façon plus générale, en intégrant notamment les sujets de biodiversité (COP 15) et les évolutions réglementaires ont entraîné de nouveaux besoins et exigences pour tous les acteurs économiques. BPCE Assurances a, dès 2016, pris en compte ces enjeux afin de participer à une transition juste et tenter d'avoir un impact positif et durable, notamment

au travers des choix d'investissements réalisés par sa filiale BPCE Vie.

Depuis 2016 et la signature des UN PRI, l'ambition de BPCE Assurances s'est sans cesse renforcée avec la définition d'objectifs clairs et d'engagements notables pour lesquels des actions concrètes ont été mises en place au niveau de BPCE VIE.

En tant qu'investisseur institutionnel engagé, BPCE Vie encourage ses partenaires à adopter des pratiques plus durables et à financer des projets qui apportent des solutions réelles et qui ont un impact positif mesurable sur la transition écologique, sans causer d'impact négatif sur les écosystèmes et les communautés locales.



(1) Toutes les initiatives de place et engagements décrits dans cette partie sont pris par BPCE Assurances et déclinés de manière volontaire à sa filiale BPCE Vie.

Faits marquants et chiffres clés 2024

Atteinte des objectifs du plan stratégique 2020-2024

Alignement du portefeuille
fonds euros sur une trajectoire
visant à limiter le réchauffement
climatique à +2°C, par
rapport au niveau de l'ère
préindustrielle.

Plus de 16% des actifs

du fonds euros sont
investis dans des actifs
durables⁽²⁾.

Mise en place d'une politique d'exclusion

relative au respect des
UNGC⁽³⁾/OCDE.

Mise en place d'une politique sectorielle

relative aux
pesticides⁽⁴⁾.

Extension de l'application des politiques sectorielles

(pétrole et gaz, charbon
thermique, tabac, armes
controversées) aux
investissements indirects
des Fonds en euros (et
assimilés) (nouveaux
fonds externes) ainsi
qu'aux Unités de Compte
nouvellement référencées.

Définition des cibles

identifiées comme Initiation
targets pour l'initiative
Finance for Biodiversity⁽⁵⁾.

Participation au premier Social Bond

émis par le Groupe
BPCE, une obligation
sociale dont une partie
du coupon est reversée
à l'institut Robert-Debré
du Cerveau de l'Enfant.



(2) La notion d'actif durable selon BPCE Assurances est définie en partie I.A « caractéristiques d'un actif durable selon BPCE Assurances ».

(3) United Nations Global Compact – politique détaillée en partie I.A « La mise en place de politiques sectorielles ».

(4) Politique détaillée en partie I.A « La mise en place de politiques sectorielles ».

(5) Cibles définies en partie I.G « Intégration dans la stratégie et la gouvernance de l'entreprise ».



STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance

1

A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Nos convictions sur les enjeux ESG

La démarche de BPCE Vie s'inscrit pleinement dans l'ambition ESG exprimée par BPCE Assurances et s'appuie sur trois axes forts :

1. LA CONVICTION

que des actions fortes et concertées, impliquant les pouvoirs publics, les entreprises, les clients, les investisseurs et la société civile, sont nécessaires aux transformations macro-environnementales.

2. LA CONSCIENCE

de l'impact des décisions d'investissement et de distribution de produits d'épargne sur la transition vers un modèle durable.

3. LA COMPRÉHENSION

de sa responsabilité sociétale comme une manifestation de l'ADN coopératif du Groupe BPCE, matérialisée par des actions concrètes, susceptibles de conforter la pertinence et la pérennité du modèle d'affaires des activités d'assurance, tout en favorisant une transition équitable.

La durabilité au cœur du plan stratégique de BPCE Vie

Dans un contexte de transitions rapides, les enjeux liés à la responsabilité sociétale des entreprises et à l'investissement responsable ont conduit BPCE Vie à contribuer au financement d'une économie plus durable et résiliente.

Pour ce faire, elle a fait reposer son action sur différents cadres internationaux reconnus :

Les accords de Paris pour le climat

En 2018, afin d'aligner ses investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, BPCE Vie a formalisé une série d'engagements climatiques pour soutenir la transition environnementale et contribuer à la limitation du changement climatique. Ces engagements comprennent l'alignement du fonds euros sur une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à +2°C en 2030 par rapport au niveau de l'ère préindustrielle, avec une cible révisée en 2020 pour être avancée à fin 2024.

En 2022, le Groupe BPCE Assurances a renforcé son engagement en rejoignant la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une coalition d'investisseurs institutionnels visant à décarboner leurs portefeuilles d'ici 2050. Cela implique de mesurer systématiquement les émissions de carbone de ses investissements et d'accompagner les entreprises dans leur transition énergétique⁽⁶⁾.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁽⁷⁾

En lien avec les enjeux liés à la biodiversité pour la résilience des écosystèmes et la stabilité économique, BPCE Vie a initié en 2024 le déploiement d'une stratégie Nature et Biodiversité visant à s'aligner avec les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (GBF) définis en 2022 à l'issue de la 15^e Conférence des Parties (COP) des Nations Unies sur la diversité biologique.

(6) Les engagements pris dans le cadre de la NZAOA sont détaillés dans la partie I.F

(7) La stratégie biodiversité est détaillée dans la partie I.G

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable et gouvernance

1

Dans le cadre de son précédent plan stratégique qui s'est achevé fin 2024, BPCE Vie a atteint l'ensemble des objectifs fixés. En effet, à fin 2024 :

- **Le fonds euros** est aligné à une trajectoire de température de + [1,5°C- 2°C] par rapport au niveau de l'ère préindustrielle,
- **Au moins 15 % d'Actifs Verts⁽⁸⁾** ont été investis chaque année (plus de 40% du flux en 2024),
- **Au moins 10% d'Actifs Verts** sont présents en stock (plus de 15% du stock au 31/12/2024),
- **Le portefeuille de BPCE Vie** ne contient aucun titre noté négativement par la société de gestion Mirova,
- **Au moins 60% des Unités de Compte** figurant dans les annexes financières des produits commercialisés (cf. partie I. de ce rapport) sont labellisées (plus de 65% au 31/12/2024).

Aujourd'hui, le projet stratégique Vision 2030 trace les priorités stratégiques que le Groupe BPCE se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, en tenant compte de quatre transitions actuellement à l'œuvre et qui constituent autant de défis à venir :

LA TRANSITION

environnementale



démographique



géopolitique



technologique



Face aux incertitudes créées par ces transitions, le Groupe BPCE mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses assurés et ses collaborateurs d'aborder leur avenir avec sérénité.

En cohérence avec ce projet stratégique, BPCE Vie a intégré la durabilité au cœur de ses ambitions. Les orientations du projet stratégique de BPCE Vie s'inscrivent dans la continuité du plan précédent, tout en visant à étendre encore la portée de son action :

► Initialement concentrées sur les investissements du Fonds en euros, les orientations de BPCE Vie sont progressivement appliquées à la stratégie de référencement des Unités de Compte (UC) proposées au sein des différents produits d'assurance-vie et de retraite.

► Au-delà des sujets climatiques, BPCE Vie cherche également à intégrer les enjeux sociaux ou de biodiversité dans ses investissements.

Conséquence directe de cette volonté, les objectifs de durabilité de BPCE Vie sont notamment :

- de réduire de 50% d'ici 2030, l'empreinte carbone, scope 1&2, du portefeuille d'actifs de BPCE Vie sur le périmètre des actions et obligation d'entreprise.
- de détenir au moins 25% d'actifs durables⁽⁹⁾ couvrant les enjeux environnementaux et sociaux au sein des fonds en Euros et assimilés,
- d'augmenter la proportion d'UC en ligne avec ses pratiques ESG.

BPCE VIE	MTM M€	%	Exclusions sectorielles et normatives	Intégration ESG dans le processus d'investissement	Concerné par l'objectif Température	Concerné par l'objectif carbone	Objectif carbone
Obligations souveraines	14 531	26%	NA	Oui	Oui	Non	Non
Obligations d'entreprises	23 883	42%	OK	Oui	Oui	Oui	Oui
Actions	1 692	3%	OK	Oui	Oui	Oui	Oui
Fonds coté	5 612	10%	OK	Oui	Non	En cours d'intégration	En cours d'intégration
Fonds non coté	10 182	18%	OK	Oui	Non	En cours d'intégration	En cours d'intégration
Trésorerie	993	2%	NA	NA	NA	NA	NA
TOTAL	56 892	100%					

(8) Par "Actifs Verts", on désigne les green bonds dont le use of proceed a été vérifié par nos asset managers Ostrum et Mirova, les fonds labellisés Greenfin et les fonds à thématique environnementale validés comme vert en comité de validation des investissements.

(9) La notion d'actif durable selon BPCE Assurances est définie en partie I.A « caractéristiques d'un actif durable selon BPCE Assurances ».

Une démarche inscrite dans le cadre d'initiatives et de coalitions

Dès 2016, BPCE Vie, par le biais de BPCE Assurances, signataire de ces engagements, a souhaité asseoir sa démarche d'intégration des enjeux de durabilité en participant à des initiatives collectives reconnues en matière d'investissement responsable, le climat ou la biodiversité.

Les principales sont décrites dans l'iconographie ci-dessous.

AF2I

BPCE Assurances participe notamment à un groupe de travail dédié aux réflexions autour de la refonte du questionnaire envoyé aux sociétés de gestion en amont d'un investissement dans un fonds pour le fonds général. L'objectif est d'harmoniser le questionnaire ESG entre l'ensemble des investisseurs. Le nouveau questionnaire est disponible depuis le 1er trimestre 2024.

IFD

En 2024, BPCE Assurances a participé aux groupes de travail sur le panorama des stratégies de transition énergétique de la place financière de Paris concernant les énergies fossiles. Le panorama a été publié par l'IFD le 11 février 2025, reprenant le travail de groupe effectué tout au long de l'année.

Climate Action 100+

Climate Action 100+
BPCE Assurances a rejoint l'initiative fin 2023, ainsi que le groupe d'engagement d'une entreprise française de l'énergie en tant que contributeur. L'objectif est de participer au dialogue avec cette entreprise à propos des solutions et mesures qui pourraient être prises afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le groupe de travail se réunira en 2024 pour définir les priorités et poursuivre le dialogue déjà initié.

UN PRI

En 2024, en tant que signataire des PRI, BPCE Assurances a répondu au reporting PRI permettant d'évaluer les pratiques relatives à l'investissement responsable au sein de BPCE Assurances.

NZAOA

BPCE Assurances a rejoint plusieurs groupes de travail au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance sur les sujets de reporting, notamment sur le Scope 3 et la dette souveraine. Dans le cadre de sa participation à l'alliance, BPCE Assurances a communiqué en 2023 ses premières cibles de décarbonation. En 2024, BPCE Assurances a rejoint 2 nouveaux groupes de travail sur l'engagement et l'immobilier avec l'objectif de contribuer à l'élaboration de méthodologies sur ces sujets.

Finance for Biodiversity foundation

BPCE Assurances a signé le pledge de la Finance for Biodiversity Foundation fin 2023. En 2024, BPCE Assurances a validé trois Initiation targets sur la gouvernance, l'évaluation (mesures d'Impacts et dépendances) et la formation. Ce premier socle de cible sera suivi, à horizon 2026, de l'établissement des monitoring targets et des portfolio targets, reprenant les objectifs biodiversité de BPCE Assurances.

NatureAction 100

BPCE Assurances a rejoint l'initiative d'engagement Nature Action 100 fin 2024 pour renforcer sa stratégie biodiversité. L'objectif est d'inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030 en mobilisant activement des grandes entreprises de secteurs impactants. Cet engagement doit permettre de poursuivre le dialogue avec les entreprises autour de plusieurs attentes des investisseurs vis-à-vis des entreprises, ciblées sur les facteurs de perte de la biodiversité.



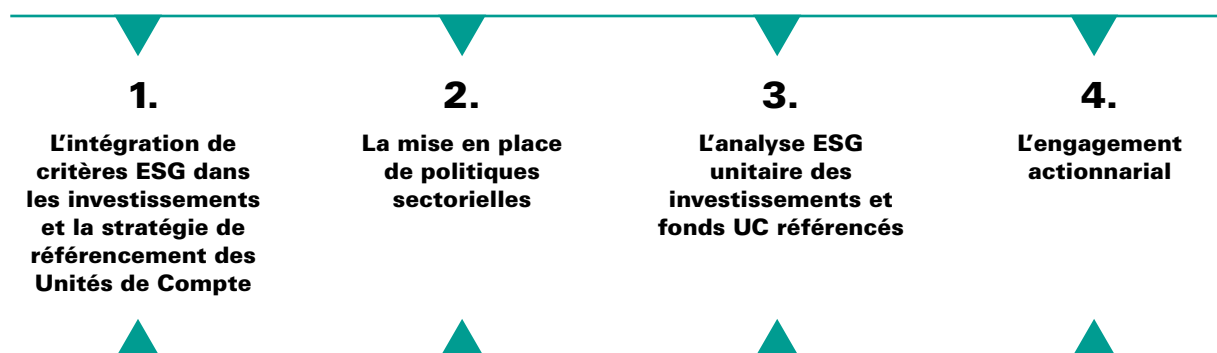
En 2025, BPCE Vie poursuivra son engagement en mettant en œuvre les cibles définies dans le cadre de sa participation à l'initiative Finance for Biodiversity.

Le cadre ESG des investissements de BPCE Vie

BPCE Vie tient compte des enjeux extra-financiers sur les trois piliers Environnement (E) / Social/Sociétal (S) / Gouvernance (G) pour l'ensemble des supports de son offre financière et cherche à mettre en œuvre un ensemble de pratiques visant à intégrer systématiquement les critères ESG dans ses décisions d'investissement.

Une approche globale est déployée quand cela est possible (politiques sectorielles par exemple) avec, pour les différentes classes d'actifs, l'application de méthodologies spécifiques permettant de tenir compte de leurs particularités, des données disponibles ou de l'influence que BPCE Vie peut avoir sur la gestion.

Plusieurs piliers constituent ce cadre ESG :



Les caractéristiques d'un actif durable selon BPCE Assurances

BPCE Assurances définit comme actif durable :

- ▶ Les titres dont 20% des revenus générés par l'émetteur sont alignés à la taxonomie, dont la note CIA est inférieure à 7.5, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les titres dont l'émetteur a un objectif de décarbonation validé par SBTi, dont la note CIA est inférieure à 7.5, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les Green Bonds dont le use of proceed a été revalidé par nos assets managers, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, et dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+.
- ▶ Les Social Bonds dont le use of proceed a été revalidé par nos assets managers, dont la note CIA est inférieure à 7.5, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les Sustainable Bonds dont le use of proceed a été revalidé par nos assets managers, dont la note CIA est inférieure à 7.5, dont la note Environnemental d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Social d'ISS de l'émetteur est supérieure à C, dont la note Gouvernance d'ISS de l'émetteur est supérieure à C+ et qui respectent nos politiques sectorielles.
- ▶ Les fonds classés SFDR 9

L'intégration de critères ESG dans les investissements du fonds en euros et le référencement des unités de compte.

Fonds en euros – Actions et obligations d'entreprises

Application d'un filtre ESG et climat

Convaincue du lien à long terme entre performance ESG et performance financière, BPCE Vie veille à la qualité de ses investissements sous l'angle ESG. Ainsi, l'entreprise exclut ou demande à ses gestionnaires d'actifs de ne pas acquérir les actifs présentant une notation ESG inférieure à des seuils définis. Après avoir utilisé la méthodologie d'évaluation ESG de Mirova, filiale de Natixis Investment Managers spécialisée dans l'investissement responsable, durant le plan stratégique 2021-2024 et atteint l'objectif de ne plus détenir de titres notés « Négatif » par cette dernière, BPCE Vie adopte désormais, dans une matrice propriétaire, une approche de sélection basée sur la notation du fournisseur de données ISS ESG. Les scores ESG sont ainsi utilisés pour définir l'éligibilité des entreprises à l'investissement, avec un accent particulier sur les enjeux climatiques, aboutissant à une « matrice de durabilité » composée de deux axes :

- Un axe qualité ESG qui reprend les notes E, S et G des émetteurs avec des seuils fixés selon le pilier concerné. Les seuils ont été fixés après analyse des notes sur l'univers ISS et l'étude de l'impact sur le portefeuille.
- Un axe climat qui reprend deux indicateurs : l'empreinte carbone scope 1&2 de l'entreprise avec un seuil fixé à 59 tCO₂e / M€ (ce qui correspond à l'empreinte carbone du portefeuille BPCE Vie au 31/12/23) et le CIA de l'entreprise avec un seuil fixé à 7,5, qui correspond à une température implicite de +2° par rapport au niveau de l'ère préindustrielle (plus d'éléments sont fournis dans la partie 1.F)

MATRICE BPCE Assurances %		Alignement température < +2°C	Alignement température < +2°C	Alignement température ≥ +2°C	Alignement température ≥ +2°C
		Empreinte carbone < Empreinte carbone du portefeuille de 2023	Empreinte carbone ≥ Empreinte carbone du portefeuille de 2023	Empreinte carbone < Empreinte carbone du portefeuille de 2023	Empreinte carbone ≥ Empreinte carbone du portefeuille de 2023
Note ISS E et S ≥ C	▶	Positif	Positif	Neutre	Risque
Note ISS G ≥ C+	▶				
Note ISS E & S < C	▶	Neutre	Neutre	Neutre	Risque
Note ISS G ≥ C+	▶				
Note ISS E et S ≥ C	▶	Neutre	Neutre	Risque	Négatif
Note ISS G < C+	▶				
Note ISS E & S < C	▶	Risque	Risque	Négatif	Négatif
Note ISS G < C+	▶				

Les émetteurs notés **Négatif** selon cette matrice sont interdits à l'achat. Les émetteurs ainsi notés déjà présents en portefeuille à la date de mise en application de la matrice ou qui basculeraient dans cette catégorie feront l'objet d'un suivi spécifique en vue d'une éventuelle cession si les conditions financières sont favorables à l'intérêt des assurés.

Les émetteurs notés **Risque** doivent faire l'objet d'une analyse ESG approfondie avant achat visant à valider la qualité ESG de l'émetteur (en particulier sous l'angle climatique / plan de transition). Les émetteurs ainsi notés déjà présents en portefeuille à la date de mise en application de la matrice ou qui basculeraient dans cette catégorie feront l'objet d'un suivi spécifique. Cette matrice ESG a été transmise aux gestionnaires des mandats et fonds dédiés pour déploiement. De plus, les éléments tels que l'alignement en température et l'application des politiques sectorielles (cf pages suivantes) sont des critères également pris en compte dans le processus de validation des investissements.

Analyse biodiversité

Une analyse des impacts et dépendances à la biodiversité est réalisée sur ce portefeuille (cf. partie 1.G). A ce stade, il n'y a pas de filtre ESG réalisé sur la base de critères quantitatifs en amont des investissements mais BPCE Vie réfléchit à la définition de critères, en lien avec les évolutions des pratiques de marché.

Fonds en euros – Obligations souveraines

Les États sont analysés sous les angles E, S et G par le biais de différentes méthodologies et métriques. L'objectif est notamment d'évaluer :

- Leur exposition aux risques climatiques
- La robustesse de leur stratégie d'alignement avec les accords de Paris
- Leurs objectifs relatifs à la biodiversité
- Le respect des enjeux sociaux et la robustesse de leur gouvernance

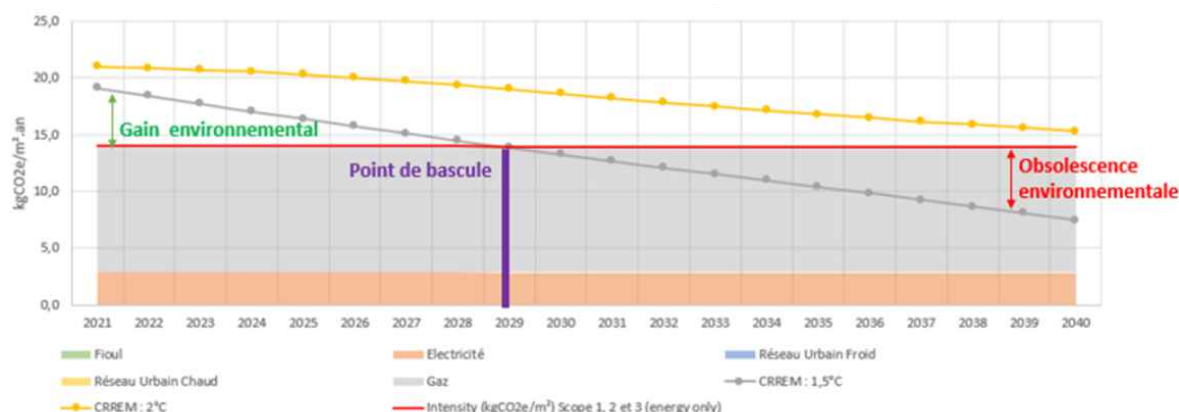
Une étude sera menée en 2025 pour évaluer la pertinence d'établir des filtres ESG systématiques définissant l'univers d'investissement du portefeuille.

Fonds en euros – Immobilier

Les fonds immobiliers consolidés font l'objet, de façon ponctuelle, d'une analyse de leur alignement avec les accords de Paris, sur la base de la méthodologie CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) permettant d'évaluer le caractère cohérent des trajectoires de décarbonation des actifs avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat et de définir des objectifs « carbone » basés selon une méthode scientifique.

Chaque typologie d'actif immobilier dispose de sa propre trajectoire :

- Analyse selon plusieurs échelles : celle du bâtiment et celle du portefeuille d'actifs
- Calcul des coûts de réduction et proposition d'un calendrier des travaux permettant de réduire l'empreinte carbone
- Identification des actifs en obsolescence environnementale



Ces outils permettent de piloter a posteriori la performance climatique des actifs ciblés mais ne sont pas, à ce stade, utilisés dans une optique de filtrage préalable aux investissements.

Unité de compte – Stratégie de référencement des unités de compte

Dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024, BPCE Vie a appliqué une politique de référencement volontariste sur le périmètre des unités de compte, conduisant à une augmentation significative de la proportion d'UC labellisées proposées à ses assurés, dépassant l'objectif fixé de détenir à minima 60% d'UC labellisées en 2024.

Les labels retenus, qui font référence sur le marché, sont les suivants :

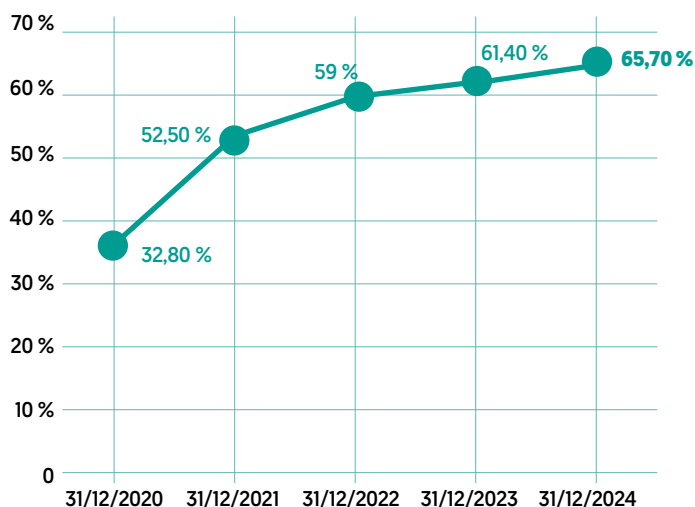
Les labels retenus	
	ISR
	LuxFlag ESG
	Toward Sustainability
	Greenfin
	Finansol

Plus d'informations sur ces labels sont disponibles en annexe.

Depuis fin 2020, la part des fonds labellisés dans le portefeuille UC a augmenté de +32% pour passer de 33% fin 2020 à plus de 65.7% fin 2024. Ce dernier chiffre correspond également à une augmentation de 11% par rapport à 2022 :



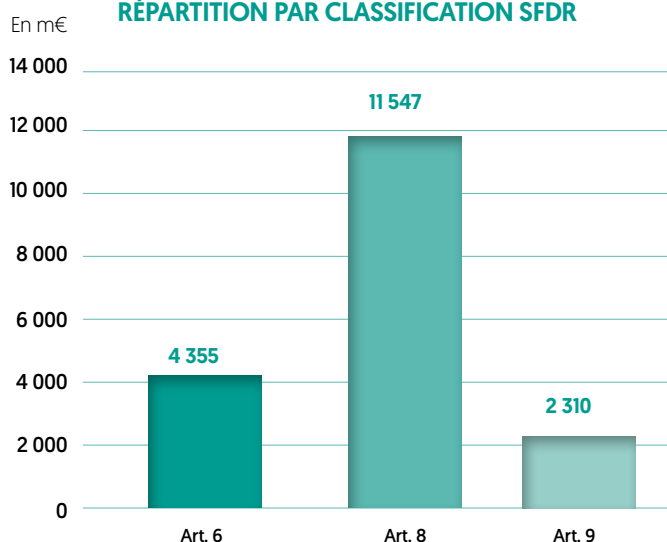
PART DES FONDS LABELLISÉS



La majorité des fonds du portefeuille UC est constituée de fonds classifiés Art. 8⁽¹⁰⁾, avec un encours total d'environ 11,5 milliards d'euros, soit 63% des encours des fonds proposés. Les fonds Art. 9⁽¹⁰⁾ correspondent à 13% du portefeuille UC avec 2 milliards d'euros d'encours, les fonds Art. 61 comptant quant à eux pour 24% des fonds référencés avec un encours de 4 milliards d'euros.



RÉPARTITION PAR CLASSIFICATION SFDR



Afin de limiter son exposition à un certain nombre de secteurs ou de thématiques sensibles ou ayant des impacts négatifs sur l'environnement, la santé et les droits humains, BPCE Vie déploie des politiques sectorielles mises en place par BPCE Assurances. Ces politiques, régulièrement révisées, témoignent de l'ambition de s'aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie.

Ces politiques sont de deux natures :

- des politiques normatives, sur le respect de normes internationales ou de conventions globalement partagées sur la place (politiques UNGC/OCDE, « tabac » et « armes exclues »),
- des politiques sectorielles spécifiques à la stratégie de BPCE Vie, notamment sur l'axe climatique, appliquées avec des niveaux de seuils (politiques « charbon », « pétrole & gaz » et « pesticides »).

Elles s'appliquent à l'ensemble du portefeuille d'investissements de BPCE Vie (investissements directs et indirects) ainsi qu'aux Unités de Compte (hormis la partie relative aux pesticides, en raison de la faible maturité du marché sur ce sujet) et sont détaillées dans les pages suivantes.

(10) Selon la réglementation SFDR

POLITIQUE APPLICATION du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et principes de l'OCDE

Contexte et enjeux du secteur

Le Pacte mondial des Nations Unies repose sur 10 principes issus de textes fondamentaux comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

Le respect de ces 10 principes complétés des principes directeurs de l'OCDE engage les organisations à assumer leurs responsabilités dans quatre domaines :

- Les droits de la personne,
- Les conditions de travail,
- L'environnement,
- La lutte contre la corruption.

En tant qu'investisseur responsable, BPCE Assurances intègre dans la décision d'investissement le respect de certains principes éthiques et moraux qui s'inscrivent dans un ensemble de normes et principes internationaux, et notamment le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE.

Perspectives

BPCE Assurances étudie l'élargissement du périmètre d'application de cette politique relative aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE aux émetteurs sous le coup d'une controverse sévère. Pour être considérée comme « sévère », la controverse doit répondre à quatre critères principaux :

- ▶ Le caractère avéré des faits,
- ▶ La gravité des faits et ses impacts,
- ▶ Le caractère systémique des atteintes,
- ▶ L'absence de remédiation.

De façon plus globale, les émetteurs en violation des UNGC/OCDE et sous le coup d'une controverse sévère pourront être ajoutés à une liste élargie d'émetteurs considérés comme « Worst Offenders » sur les sujets de respect des principes fondamentaux et de bonne gouvernance.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	☒
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	☒
Fonds non cotés.....	☒
Fonds dédiés.....	☒
UC.....	☒

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

Nouveaux investissements (flux)

BPCE Assurances s'engage à investir uniquement sur des émetteurs n'étant pas en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à la date d'investissement.

Gestion du stock

Pour les émetteurs entrés en portefeuille avant la mise en place de cette politique et qui n'en respecteraient pas les principes ou ceux qui, à l'avenir, ne la respecteraient plus, BPCE Assurances s'engage à les céder de façon prioritaire, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

POLITIQUE TABAC

Contexte et enjeux du secteur

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabagisme constitue une des plus graves menaces ayant jamais pesé sur la santé publique mondiale.

Chaque année, plus de 8 millions de décès dans le monde sont dus à la consommation de tabac. Parmi ces 8 millions, 7 millions sont dus à la consommation directe du tabac, tandis que 1,3 million de décès sont ceux de non-fumeurs qui sont involontairement exposés à la fumée du tabac.

Plus qu'une cause majeure de décès et de maladie, le tabac est également un facteur d'appauvrissement des populations. Sur 1,3 milliard de fumeurs dans le monde, plus de 80% vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Le tabagisme est corrélé avec la pauvreté des ménages qui dépensent en tabac des sommes qu'ils auraient pu consacrer à d'autres besoins tels que l'alimentation, le logement etc.

Par ailleurs, la culture du tabac est à l'origine de 5% de la déforestation mondiale.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	☒
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	☒
Fonds non cotés.....	☒
Fonds dédiés.....	☒
UC.....	☒

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

L'ensemble des émetteurs du secteur tabacole sont exclus des actifs à l'achat sur la base des critères suivants (exprimés en % du CA) :

- ▶ producteur : 0 %
- ▶ distributeur : 5 %

POLITIQUE DÉFENSE

Contexte et enjeux du secteur

BPCE Assurances tient compte des risques spécifiques, inhérents au secteur de la défense, en lien avec les différentes conventions et traités internationaux.

Les exclusions visées par la politique se font en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Cette politique permet, dès à présent, de contribuer aux financements d'acteurs de premier plan de la base industrielle et technologique de défense (BITD). BPCE Assurances reste vigilant sur les implications de tels financements et exigeant sur les pratiques des entreprises concernées. Tout en prenant sa part dans la stratégie du Groupe, le financement de la défense ne remet pas en question nos engagements RSE, qui restent au cœur de la proposition de valeur que nous portons auprès de nos clients.

Perspectives

La politique sur les armes interdites de BPCE Assurances est en cours de revue et devrait être mise à jour courant 2025 afin de s'aligner sur les dernières pratiques de place.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	☒
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	☒
Fonds non cotés.....	☒
Fonds dédiés.....	☒
UC.....	☒

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

Sont considérées comme des armes interdites :

- ▶ les mines antipersonnel,
- ▶ les armes à sous-munitions (cluster munitions),
- ▶ les armes nucléaires dans la mesure où elles se rapportent à des ogives nucléaires (c'est-à-dire l'élément essentiel d'une arme nucléaire),
- ▶ les armes biologiques
- ▶ les armes chimiques

Entités visées :

- ▶ Sont exclus à l'investissement l'ensemble des émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente de ces armes.

POLITIQUE CHARBON

Contexte et enjeux du secteur

Dans l'ère post-pandémique, le charbon est le combustible qui a contribué le plus à l'augmentation des émissions mondiales de CO₂. Depuis 2019, les émissions mondiales issues de la combustion d'énergie ont augmenté d'environ 850 Mt. Cette augmentation est principalement due à la hausse des émissions de charbon de 900 Mt, à une augmentation modérée des émissions de gaz, et à une légère diminution des émissions liées au pétrole⁽¹¹⁾.

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le charbon représentait environ 70 % de l'augmentation des émissions mondiales issues de la combustion d'énergie en 2023 (+270 Mt).

Le charbon est le plus gros émetteur des émissions CO₂ dans le monde derrière le pétrole et le gaz. On estime que la part du charbon dans les émissions totales de CO₂ a atteint environ 40 % en 2023.

Plus qu'un enjeu écologique, le charbon a également un impact sur la santé de la population. Les émissions liées au charbon sont deux fois plus nocives pour la santé que les particules fines.

Conformément aux objectifs des Accords de Paris, BPCE Assurances s'est engagée à aligner son portefeuille d'actifs sur une trajectoire de température de + 2°C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle à fin 2024 et, sur cette base, a décidé d'exclure ce secteur de ses investissements.

Gestion du stock

BPCE Assurances s'est engagée à sortir en totalité du charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde pour les actifs qu'elle détient en direct.

(11) <https://www.iea.org/reports/co2-emissions-in-2023/coal-demand-in-emerging-market-and-developing-economies-was-the-biggest-driver-in-global-emissions-growth>

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	☒
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	☒
Fonds non cotés.....	☒
Fonds dédiés.....	☒
UC.....	☒
☒ Politique appliquée à la classe d'actif ☐ Application de la politique en cours d'étude ☐ Politique non appliquée	

Définitions et portée de la politique

Sont concernés par cette politique la production et l'usage de charbon thermique.

Nouveaux investissements (flux)

Les critères cumulatifs sont :

- ▶ Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 25% maximum : à partir du 31/12/2021, le charbon ne doit pas représenter plus de 25% du chiffre d'affaires d'une entreprise investie ;
- ▶ Développer (promoteur) : l'entreprise ne présente pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique (> 300 MW de puissance) ;
- ▶ Plan de transition : l'entreprise doit fournir un plan de transition énergétique aligné sur le calendrier de sortie (2030/2040) avec des objectifs quantifiés de réduction (mix énergétique). En cas d'absence de plan de convergence clairement établi, et aligné sur le calendrier de BPCE Assurances, les critères d'exclusion complémentaires s'appliquent :
 - Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 10% maximum.
 - Charbon produit annuellement maximum : 10 Mt,
 - Capacité électrique maximum générée à partir du charbon : 5 GW

En fonction de la disponibilité des données : l'activité de génération sera mesurée sur la base des revenus de génération ou des volumes produits (GWh) et l'activité minière sur la base des revenus

POLITIQUE PÉTROLE ET GAZ

Contexte et enjeux du secteur

Dans son dernier World Energy Outlook, l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) estimait à 15%⁽¹²⁾ la part des activités pétrolières et gazières (production, transport et transformation) dans le total mondial des émissions directes (scope 1) liées à l'énergie. Cette empreinte carbone a deux origines principales: d'une part, les émissions de méthane provoquées ou involontaires; d'autre part, la satisfaction des besoins énergétiques le long du cycle par des sources fossiles. L'empreinte carbone du secteur est toutefois bien supérieure si on intègre les émissions liées aux utilisations finales (scope 3) du pétrole et du gaz dans le bâtiment, l'industrie et les transports.

Les enjeux de décarbonation pour le secteur sont donc doubles: d'une part, la baisse des émissions liées au cycle des deux énergies; et d'autre part, la réduction massive de leur part dans la satisfaction des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Sur le premier front, diverses initiatives sont à relever depuis 2015, sous l'effet d'une évolution des réglementations nationales et des standards sectoriels : valorisation du gaz naturel non désiré, amélioration des outils de détection des émissions de méthane fugitives, etc. Sur le second front, le consensus établi est que la transition énergétique implique, dans les secteurs précités, le remplacement progressif du pétrole et du gaz par des sources bas carbone (électricité verte, biométhane, hydrogène et ses dérivés). Pour les opérateurs pétroliers et gaziers, cette évolution soulève un risque de perte de valeur massive des actifs aujourd'hui exploités. Pour le prévenir, commencent à émerger des stratégies complémentaires, l'une de diversification des revenus (développement d'activités déjà bas carbone - production d'électricité et d'hydrogène renouvelables), l'autre de réduction de l'empreinte carbone des activités existantes, via un recours accru aux technologies de captage du CO₂ (CCUS), pour décarboner les raffineries et la production d'hydrogène à partir de gaz naturel.

Conformément aux objectifs des Accords de Paris, BPCE Assurances s'est engagée à aligner son portefeuille d'actifs sur une trajectoire de température de +2°C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle à fin 2024 et, sur cette base, a décidé de mettre en place une politique dédiée à ce secteur.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	☒
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	☒
Fonds non cotés.....	☒
Fonds dédiés.....	☒
UC.....	☒

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

Nouveaux investissements (flux)

- Exclusion des entreprises du secteur développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel) upstream
- Exclusion des entreprises dont la production (en barils produits) dépasse 10% pour les hydrocarbures non conventionnels ou à fort impact environnemental tel que :
 - Pétrole et gaz de schiste,
 - Liquide et gaz étanches,
 - Forages offshore ultra-profond,
 - Forage en arctique,
 - Extraction de sable bitumineux,
 - Extraction de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

Perspectives

À moyen terme, BPCE Assurances étudiera l'opportunité d'étendre la politique aux activités autres que l'upstream

Plan de sortie

BPCE Assurances s'engage à céder, à horizon 2030, les titres émis par des entreprises qui ne respecteraient pas sa politique.

(12) Rapport de l'AIE : <https://www.iea.org/reports/emissions-from-oil-and-gas-operations-in-net-zero-transitions>

POLITIQUE PESTICIDES



Contexte et enjeux du secteur

Investisseur responsable, BPCE Assurances s'engage à intégrer les enjeux liés à la prévention des écosystèmes naturels et à sensibiliser sur leurs impacts directs et indirects. Dans le cadre de l'engagement et la promotion des objectifs internationaux de prévention de la biodiversité, notamment l'engagement sur la cible 7 de l'Accord de Kunming Montréal, BPCE Assurances a choisi de focaliser son action sur les pesticides qui provoquent une pression importante sur la biodiversité en adoptant une politique sectorielle sur les entreprises exerçant dans le secteur des pesticides. Les modalités de cette politique sectorielle sont décrites ci-dessous.

Les pesticides, définis comme des substances chimiques ou biologiques destinées à repousser ou détruire des organismes vivants indésirables, sont classés selon leur cible : herbicides pour les mauvaises herbes, fongicides pour les champignons et insecticides pour les insectes. Leur utilisation pose des risques d'exposition non seulement pour les organismes ciblés, mais aussi pour les écosystèmes et les populations humaines. Un rapport de l'INSERM en 2021 a confirmé un lien fort entre l'exposition aux pesticides et plusieurs pathologies graves, notamment certains cancers, la maladie de Parkinson et des troubles cognitifs.

La biodiversité est également menacée par l'utilisation des pesticides, en particulier les insecticides, qui affectent gravement les pollinisateurs essentiels à la pollinisation de 75% des cultures alimentaires et 90% des plantes sauvages à fleurs. En 2024, le marché des pesticides est dominé par six entreprises majeures qui représentent 70% de la production mondiale : BASF, Bayer, Corteva, FMC Corporation, Syngenta et UPL. Ces enjeux soulignent la nécessité d'une réflexion sur l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	☒
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	☒
Fonds non cotés.....	☒
Fonds dédiés.....	☒
UC.....	☐

- ☒ Politique appliquée à la classe d'actif
- ☐ Application de la politique en cours d'étude
- ☐ Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

Nouveaux investissements

Exclusion des émetteurs dont le chiffre d'affaires lié à la production et à la distribution de pesticides dépasse le seuil des 5% et ne disposant pas d'une stratégie biodiversité dont les cibles sont alignées avec la cible 7 des accords de Kunming-Montréal

Les Green Bond émis par les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à la production et à la distribution de pesticides dépasse le seuil des 5% feront l'objet d'une analyse au cas par cas afin de déterminer si l'entreprise présente un plan de transition crédible vis-à-vis de ce secteur.

Gestion du stock

Engagement de cession des émetteurs dont le chiffre d'affaires lié à la production et à la distribution de pesticides dépasse le seuil de 5% à horizon du 31 décembre 2029 sur les positions présentes en inventaire (hors Green Bond dont le « Use of Proceed » a été revalidé par nos assets managers) ;

Engagement

Un dialogue sera initié avec les entreprises au cas par cas par le biais des sociétés de gestion et des initiatives de place dont BPCE Assurances fait partie.

Perspectives

BPCE Assurances reste attentif à l'évolution des pratiques de ce secteur et se réserve le droit de faire évoluer sa politique dans le futur en termes de seuil d'acceptabilité.

En fonction de l'évolution de la maturité du marché sur le sujet, BPCE Assurances étudiera l'élargissement du périmètre d'application de cette politique au référencement de nouvelles unités de compte (sous format OPCVM).

L'analyse ESG unitaire des investissements et fonds UC référencés

Chaque investissement, dès lors qu'il est réalisé en direct par les équipes de BPCE Vie, et chaque nouveau référencement d'Unité de Compte font l'objet d'une analyse ESG spécifique dont les résultats sont restitués en comité de validation des investissements et de référencement (CVIR, cf. partie C. sur la gouvernance de l'entreprise). Cette approche est également appliquée lors de l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Les analyses et le processus d'investissement sont adaptés au type d'actifs et sous-jacents analysés (i.e. fonds d'investissement, dette privée, etc.). Dans le cas d'un Green Bond, l'émission et le projet sous-jacent sont également analysés selon des critères spécifiques. Les grands principes de cette analyse sont présentés ci-après.

Les obligations d'entreprise

ENTREPRISE

Les enjeux ESG doivent être intégrés dans la stratégie globale de l'entreprise.

Plusieurs facteurs sont analysés et notamment la contribution de l'entreprise à un objectif durable, la mise en place d'objectifs climat, son positionnement par rapport à ses pairs, la prise en compte des sujets biodiversité et la gestion des risques de transition et risques physiques. L'intégration des critères sociaux est également regardée.

Enfin, la stratégie ESG doit être intégrée au plus haut niveau de gouvernance de l'entreprise.

GREEN BOND

En cas d'émission d'un Green Bond, l'émission doit respecter les standards de l'ICMA et les Green Bond Principles.

Le processus d'analyse doit être structuré, transparent et exigeant.

La prise en compte des impacts sur les autres enjeux (biodiversité, social, chaîne d'approvisionnement...) doit également être explicitée dans le projet de l'émission.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes comme une grille d'analyse propriétaire et une équipe dédiée aux analyses ESG.

Les outils des fournisseurs de données externes permettent également de compléter l'analyse.

Une analyse ESG formalisée est réalisée pour chaque financement et est présentée lors des comités de validation des investissements et référencement.

Les obligations souveraines

ÉTAT

Afin d'avoir une vision globale des politiques et stratégies en place au niveau de chaque pays, plusieurs facteurs sont analysés. Sur la partie environnement, sont analysés la trajectoire climatique, les moyens associés et la température implicite du pays ainsi que les risques climatiques auxquels il est exposé et sa capacité de résilience. Les objectifs sur la biodiversité sont également étudiés. Sur la partie sociale et de gouvernance, la note ISS S/G permet d'avoir la vision synthétique d'une multitude d'indicateurs liés notamment aux droits Humains et à la stabilité politique du pays.

GREEN BOND

En cas d'émission d'un Green Bond, l'émission doit respecter les standards de l'ICMA et les Green Bond Principles.

Le processus d'analyse doit être structuré, transparent et exigeant.

L'analyse du pays émetteur est également réalisée. Néanmoins, la température implicite associée à l'émission est fixée à 1.5°.

OUTILS

Cette analyse est réalisée par la Direction Impact de BPCE Vie.

Les données liées à la trajectoire climatique, aux objectifs de biodiversité et aux risques climatiques sont des données issues de sources publiques. La température implicite du pays ainsi que son score ISS proviennent des fournisseurs de données externes et permettent de compléter l'analyse.

Une analyse ESG formalisée est présentée lors des comités de validation des investissements et référencement.

Les fonds d'investissement

D'un point de vue extra-financier, les pratiques et la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont analysées selon plusieurs axes :

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG, notamment sur les aspects climatiques.

Les moyens déployés sur l'ESG doivent être suffisants et cohérents avec la stratégie ESG affichée.

La société de gestion doit justifier d'une politique ESG et les exclusions normatives et sectorielles doivent correspondre a minima à celles de BPCE Assurances.

La politique d'engagement mise en place par la société de gestion est également analysée.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et engagement avec les parties prenantes).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances, notamment sur la partie décarbonation et biodiversité.

Une étude des impacts du fonds sur les autres enjeux, comme les enjeux sociaux est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes parmi lesquels, l'envoi d'un questionnaire aux sociétés de gestion en amont de l'investissement. Le fonds est analysé par la Direction Impact.

Une analyse ESG est réalisée pour chaque investissement et présentée lors des comités de validation des investissements et de référencement.

Les fonds d'investissement « immobilier »

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG.

La société doit justifier d'une stratégie de décarbonation, d'engagement liés aux enjeux de la biodiversité et de l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement.

Une politique d'exclusion adaptée à l'immobilier a également été mise en place avec notamment l'exclusion des projets ayant des impacts environnementaux jugés trop élevés ou l'exclusion d'actifs selon la typologie de locataire (par exemple les personnes vulnérables).

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et engagement avec les parties prenantes).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances, notamment sur la partie décarbonation et biodiversité.

Une étude des impacts du fonds sur les autres enjeux, comme les enjeux sociaux est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes parmi lesquels, l'envoi d'un questionnaire aux sociétés de gestion en amont de l'investissement. Le fonds est analysé par la Direction Impact.

Une analyse ESG est réalisée pour chaque investissement et présentée lors des comités de validation des investissements et de référencement.

Les supports en Unités de Compte

Afin d'assurer la qualité ESG des supports référencés en Unités de Compte, chaque support fait l'objet d'une analyse financière et extra-financière.

Les pratiques et la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont analysées selon une approche similaire à celle évoquée dans la partie précédente.

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG, notamment sur les aspects climatiques.

Les moyens déployés sur l'ESG doivent être suffisants et cohérents avec la stratégie ESG affichée.

La société doit justifier d'une politique ESG et les exclusions normatives et sectorielles doivent idéalement correspondre à celles de BPCE Assurances.

La politique d'engagement mise en place par la société de gestion est également analysée.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et sorties).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances.

L'étude des impacts du fonds sur les autres enjeux environnementaux et sociaux, comme la biodiversité est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée sur la base des éléments fournis par la société de gestion

Les outils utilisés par BPCE Vie permettent de compléter l'analyse quand cela est possible.

Une analyse ESG est réalisée pour chaque investissement et présentée lors du comité de validation des investissements et référencement.



En 2025, BPCE Assurances renforcera ses exigences en matière de due diligence afin d'intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'ESG et formalisera notamment une due diligence pour la partie référencement UC.

Attribution des nouveaux mandats de gestion

Les critères ESG sont également intégrés au processus d'attribution de nouveaux mandats à des sociétés de gestion.

Dans ce cadre, BPCE Vie évalue la présence et les axes d'une politique d'investissement responsable au sein de la société de gestion, la gouvernance déployée et les moyens dédiés à l'ESG. Les méthodes de sélection des titres sont également analysées (politiques d'exclusions sectorielles, analyse ESG intégrée au processus d'investissement, etc.) ainsi que la présence d'une démarche d'engagement.

Le mandataire doit s'engager à mettre en œuvre des exclusions totales ou partielles a minima égales aux politiques d'exclusions normatives et sectorielles en place au sein de BPCE Assurances.

En cas de validation du mandat, des clauses ESG sont intégrées au contrat afin de garantir l'application des politiques de BPCE Vie et définir les obligations de transmission d'informations ESG.

Le suivi de l'application des termes du mandat est réalisé lors de comités périodiques.

L'engagement actionnarial

Consciente de sa capacité à influencer les entreprises investies pour les inciter à adopter des pratiques responsables, BPCE Assurances compte mettre en place en 2025 sa propre politique d'engagement et de vote, qui s'appliquera à BPCE Vie. Cette thématique, dont un résumé est présenté ci-dessous, est détaillée en partie I.D :

- Engagement via les gestionnaires d'actifs

BPCE Vie s'appuie sur les gestionnaires de fonds dédiés et délégataires, en particulier Ostrum AM et Mirova, qui mènent un dialogue actif avec les entreprises investies.

Par ailleurs, lors de la sélection des fonds dans lesquels elle investit, BPCE Vie s'assure de l'existence d'une politique d'engagement quand cela est pertinent (fonds investissant dans des entreprises notamment).

- Engagement en direct

Dans le cadre de ses investissements réalisés en direct, BPCE Vie compte, dans les années futures, engager un dialogue avec les entreprises émettrices de titres détenus par son portefeuille et pour lesquelles elle identifierait un besoin d'alignement avec des pratiques plus durables.

BPCE Vie mène également des actions à destination des sociétés de gestion pour les inciter à faire évoluer leurs pratiques en matière de politiques sectorielles, notamment sur le sujet des énergies fossiles.

En 2025, elle prévoit également d'engager une discussion avec les principaux gestionnaires d'actifs Unités de Compte, dont les fonds ne remonteraient pas de données ESG, ou dont les pratiques ESG seraient trop éloignées de ses exigences.

- Engagement via des initiatives de place

BPCE Assurances a récemment rejoint⁽¹³⁾ deux initiatives collectives pour renforcer ses actions individuelles dans la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité :

- **Climate Action 100+** : lancée en 2017, cette initiative mobilise des investisseurs mondiaux pour inciter les grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions, à établir une gouvernance solide sur les enjeux climatiques et à promouvoir la transparence des informations en accord avec les recommandations du TCFD.

- **Nature Action 100** : depuis 2022, cette initiative regroupe 190 investisseurs pour dialoguer avec les entreprises sur la protection de la nature et de la biodiversité, en visant à réduire leur impact environnemental, à soutenir l'utilisation durable des ressources et à améliorer la transparence des impacts écologiques.

Information des clients sur les critères ESG de la stratégie d'investissement

L'information des assurés et prospects s'effectue via les canaux de communication suivants :

- Le site institutionnel de BPCE Assurances ;
- L'espace personnel client de consultation et de transaction ;
- Les sites Priips exposant la documentation réglementaire produits ;
- La communication précontractuelle, contractuelle et annuelle ;
- Le rapport de durabilité - CSRD 2024.

(13) BPCE Assurances est signataire des initiatives, les engagements sont déclinés par BPCE Vie de façon volontaire

La section durabilité du site institutionnel BPCE Assurances

Sont publiées sur la rubrique « durabilité » du site institutionnel de BPCE Assurance les informations suivantes :



Le présent rapport ESG de BPCE Vie conformément aux exigences du décret d'application de l'article 29 LEC et de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR ») et ses règlements délégués

La politique de rémunération de BPCE Vie, conformément aux exigences de l'article 3 du Règlement SFDR



Le rapport RSE de BPCE Assurances, sur l'ensemble du pôle assurance, qui précise les engagements en tant qu'entreprise d'assurance des sociétés du pôle, parmi lesquels les orientations et faits marquants ESG



Le rapport de durabilité – CSRD de BPCE Assurances conformément à la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022

À CONSULTER

<https://www.assurances.groupebpce.com/informations-reglementees/>

STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance

1

L'espace personnel client

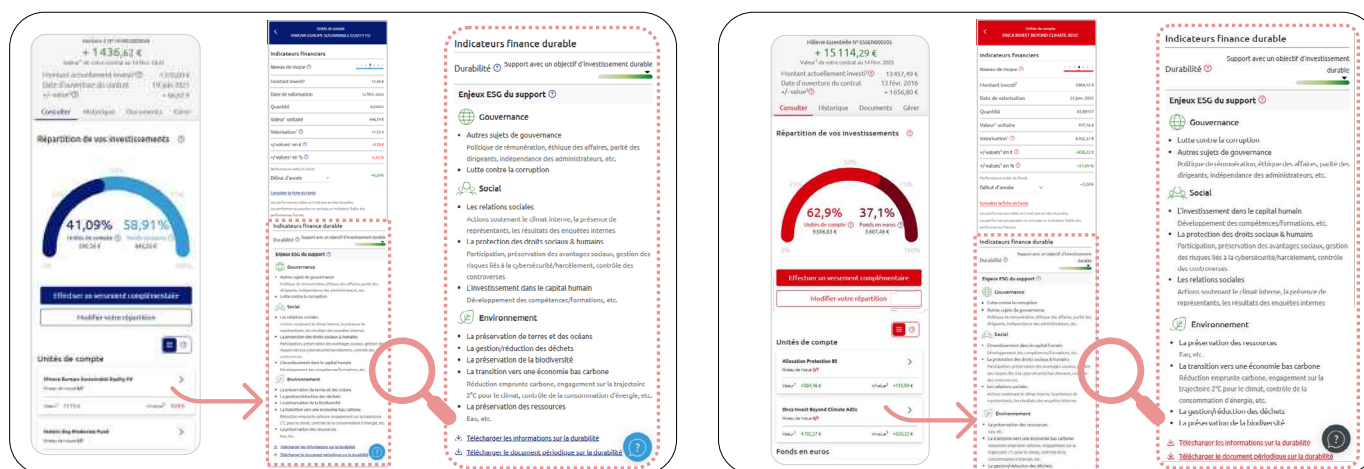
Lorsqu'il consulte les supports de son contrat d'assurance ou souhaite choisir des supports d'investissement pour effectuer un versement ou un arbitrage, un assuré de BPCE Vie peut accéder :

- aux documents précontractuels et périodiques des produits et des supports d'investissements,
- à la classification SFDR de ces supports,
- aux thématiques ESG liées au support.

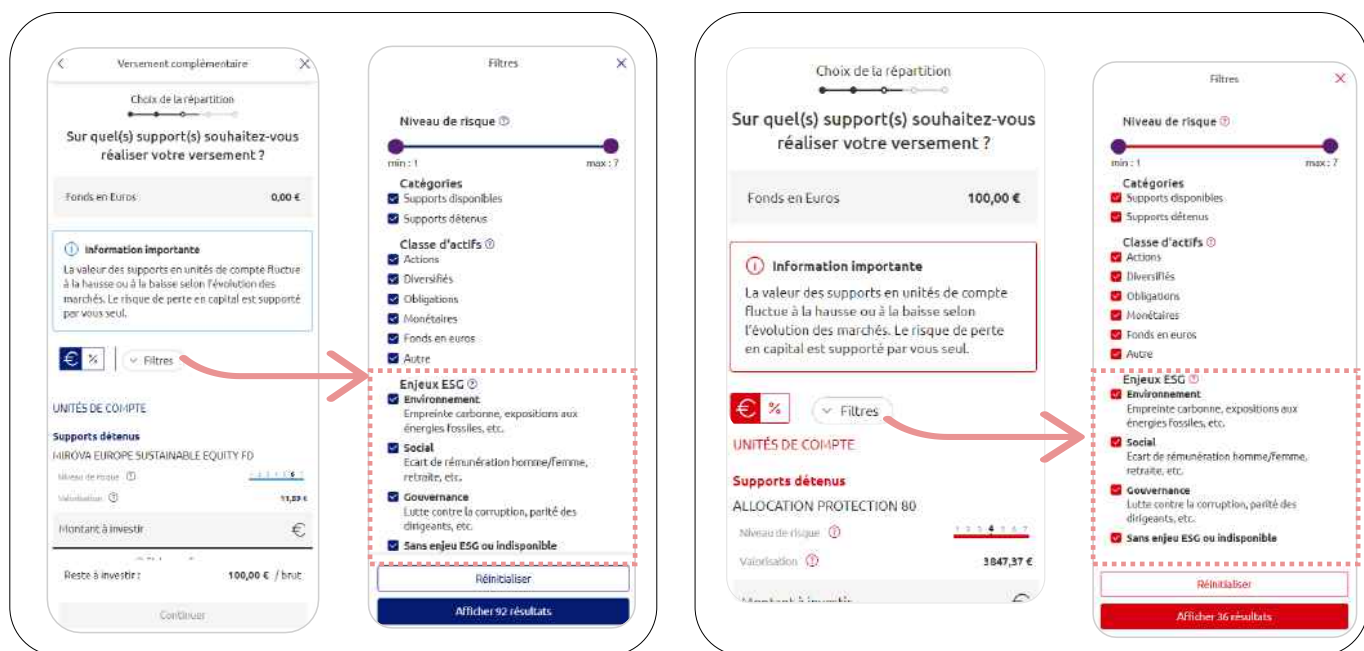
Une évolution sur la thématisation ESG des supports d'investissement a été livrée en décembre 2024 : une nouvelle rubrique « Indicateurs finance durable » a été créée pour chaque support. Elle y regroupe l'indicateur de durabilité, les documents de durabilité et les thématiques ESG du support.

La création d'une nouvelle catégorie

« Indicateurs finance durable » regroupant la durabilité (indicateur et documents associés) et les thématiques ESG



Possibilité de filtrer selon les thématiques ESG (en remplacement du filtre « Durabilité »)



Par ailleurs, lorsque le client souhaite sélectionner un support dans le but de faire un versement ou un arbitrage, une aide à la décision lui permet d'identifier les supports selon les thématiques Environnement, Social ou de Gouvernance.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable et gouvernance

1

La thématique de durabilité du produit est déclinée selon les catégories mentionnées ci-après :



Les libellés concernant la durabilité des supports sont disponibles dans la rubrique "Consulter" :



Filtres

Niveau de risque ① min : 1 max : 7

Catégories

- ☒ Supports disponibles
- ☒ Supports détenus

Classe d'actifs ①

- ☒ Actions
- ☒ Diversifiés
- ☒ Obligations
- ☒ Monétaires
- ☒ Autre

Durabilité ①

- ☒ Support sans caractéristiques environnementales / sociales / de gouvernance
- ☒ Support avec des caractéristiques environnementales / sociales / de gouvernance ②
- ☒ Supports avec un objectif d'investissement durable ③

Réinitialiser

Afficher 112 résultats

Le client peut également télécharger les documents d'information et documents périodiques pour les fonds en euros.

Fonds en euros
FONDS EN EUROS

Niveau de risque ① 1 2 3 4 5 6 7

Durabilité ① Avec caractéristiques environnementales / sociales / de gouvernance

Montant investi ²	67,90 €
Date de valorisation	Indisponible
Valorisation ¹ ①	69,21 €
Intérêts ①	+1,31 €

[Télécharger les informations sur la durabilité](#)

[Télécharger le document périodique sur la durabilité](#)

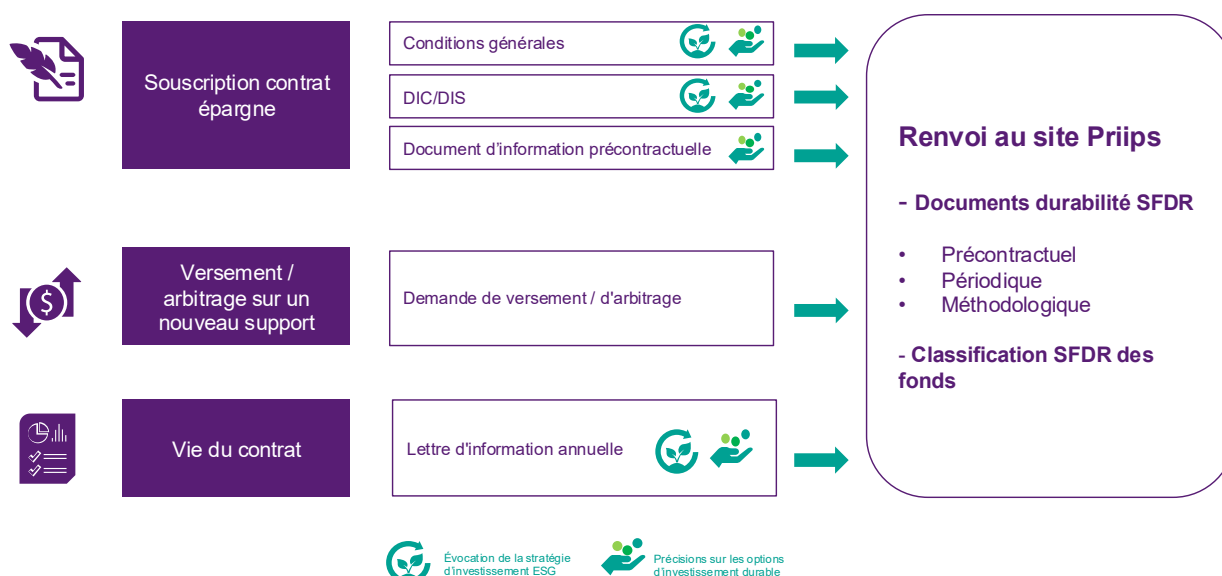
Le site réglementaire Priips et la communication précontractuelle, contractuelle et annuelle client

Le site Priips présente l'information relative à la durabilité des produits d'assurance vie à vocation d'épargne & retraite de BPCE Vie.

- Pour chaque produit (assurance vie, capitalisation et Plan Epargne Retraite), le client peut y consulter le Document d'Information Précontractuelle⁽¹⁴⁾ (DIP) ;
- Pour chaque option d'investissement (Fonds euros ou Unité de Compte), le site Priips permet de télécharger les documents définis par les normes de mise en œuvre réglementaire de SFDR.

Les documents relatifs aux Fonds en euros sont rédigés par BPCE Vie et mis à jour a minima annuellement. Les documents relatifs aux supports en Unités de Compte sont rédigés par les entités gestionnaires de ces Unités de Compte, et récupérés quotidiennement via le fournisseur de données de données Mfex.

Les communications précontractuelles, contractuelles et annuelles clients renvoient au site Priips. Elles font aussi mention de la stratégie d'investissement durable des fonds en euros et des options d'investissement durable via les UC labellisées.



À CONSULTER

<https://priips.assurances.groupebpce.com/>

(14) Pour les produits d'épargne retraite PER, ces documents figurent sur le site <https://dda.assurances.groupebpce.com/>

Le Rapport de Durabilité CSRD 2024

BPCE Assurances a publié son premier rapport de durabilité dans le cadre de la Directive UE 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite « CSRD » pour (Corporate Sustainability Reporting Directive), au niveau consolidé, et réaffirme la stratégie d'impact de son projet Vision 2030.

► Ce rapport de durabilité présente la contribution de BPCE Assurances à toutes les dimensions ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) pour ses métiers. Il répond à l'objectif de la CSRD d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité des données ESG publiées.

Les informations de durabilité de BPCE Vie, également assujettie à l'obligation d'émettre un rapport de durabilité au titre de l'exercice 2024, sont intégrées dans le rapport consolidé de durabilité de BPCE Assurances.

Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

• Politiques sectorielles :

- Renforcement de la stratégie « déforestation »

► **ÉCHÉANCE 2025**

• Guidelines ESG :

- Formalisation de guidelines ESG dédiées à différentes classes d'actifs et renforcement des exigences dans la due diligence réalisée.

► **ÉCHÉANCE** mise en œuvre progressive entre **2025** et **2026**

• Analyse ESG des souverains :

- Formalisation du cadre d'analyse

► **ÉCHÉANCE 2025**

• Intégration de critères de sélection spécifiques à la biodiversité :

- Étude d'opportunité

► **ÉCHÉANCE 2026**

B L'investissement durable est un enjeu stratégique pour BPCE Vie, qui mobilise des moyens humains, financiers et technologiques, internes ou externes.

Moyens humains mobilisés au sein de BPCE Vie

Plusieurs directions de l'entreprise participent à la prise en compte des critères de durabilité dans la stratégie d'investissement de BPCE Vie.

Le métier Assurances de Personnes (MAP) de BPCE Assurances s'est notamment doté d'une direction RSE depuis fin 2022, qui couvre les activités de BPCE Vie et de la compagnie luxembourgeoise BPCE Life ; elle est rattachée au Directeur général adjoint en charge du domaine Stratégie et Transformation du Modèle opérationnel de BPCE Vie. Son directeur est membre du COMEX de BPCE Vie. Depuis fin 2024, la Direction RSE a été renommée Direction de l'Impact.

Au niveau de BPCE Vie, la direction de l'Impact MAP intervient sur le périmètre du fonds en euros et sur celui des Unités de Compte (UC), de façon à couvrir l'intégralité des supports d'investissement proposés par les produits d'Epargne-Retraite.

Dans ce cadre, elle réalise notamment les missions suivantes :

- Définition du cadre d'analyse ESG des investissements du fonds en euros et des unités de compte
- Analyse des nouveaux investissements du fonds en euro sous l'axe ESG
- Définition des politiques sectorielles
- Définition de la stratégie d'engagement et des politiques de vote
- Travaux sur l'industrialisation des data ESG
- Réalisation d'études sur les thématiques ESG
- Mise en place et suivi de métriques
- Mise en place de politiques sectorielles permettant l'atteinte des engagements de l'entreprise sur les aspects ESG
- Intégration des sujets de durabilité dans les différents axes du plan stratégique
- Participation aux instances de place (France Assureurs, G11, NZAOA, UN PRI, etc.) et réalisation de travaux relatifs aux engagements pris par BPCE Assurances (trajectoire émissions carbone, etc.)
- Suivi de la réglementation et contribution à la réalisation des reportings associés
- Veille sur les pratiques de marché et les nouveaux enjeux
- Contribution au chantier CSRD

Elle comptait, au 31 décembre 2024, 5 collaborateurs internes (3 analystes ESG à 100%, une chargée de projets RSE à 30%, et le directeur de l'Impact pour l'équivalent de 70%) et 3 alternants (présence équivalente à 1,75 ETP), soit un total de **5,75 ETP** dédiés spécifiquement à l'ESG.

Aux 5,75 ETP de la Direction de l'Impact vient s'ajouter un effectif total de 4,2 ETP mobilisés par d'autres Directions sur les travaux ESG, répartis comme suit :

DIRECTION	NOMBRE D'ETP DÉDIÉS A L'ESG	MISSIONS
Direction des investissements	0,5	• Identification d'opportunités d'investissement en lien avec la stratégie ESG de BPCE Vie • Échanges avec les analystes ESG de la DRSE lors des processus de validation des nouveaux investissements
Direction des risques	1,7	• Analyse des risques de durabilité (cf. partie I.H) • Contributions au chantier CSRD • Rédaction du rapport ESG, partie I.H. • Intégration des risques liés aux critères ESG dans le rapport ORSA • Évaluation des risques ESG via les travaux de cartographie (matrice de matérialité des risques climatiques et non climatiques) • Contributions QRT risques climatiques • CN2 durabilité : vérification du respect de l'application des politiques de gestion des investissements
Direction expérience utilisateur	1	• Écoute utilisateur sur les questions ESG • Conception des éléments de Parcours client donnant de la transparence et mettant en avant les caractéristiques ESG des supports
Direction Juridique / Pôle d'expertise affaires publiques	1	• Veille sur les réglementations impactant les produits ou l'entité • Participation aux travaux de place (France Assureurs) • Contribution aux rapports ESG et au chantier CSRD • Contractualisation sur les aspects ESG avec les sociétés de gestion • Mise en place d'un clausier ESG à insérer en side letter des fonds d'investissement • Contribution à la mise à jour des documents SFDR

Formation des collaborateurs

En 2024, avec l'appui de la direction des ressources humaines, la direction de l'Impact a continué son processus de formation sur les thématiques de la durabilité adaptées au niveau d'implication quotidienne des collaborateurs BPCE Vie dans ces thématiques.

Pour rappel, une structure en trois niveaux avait été définie, comme illustré ci-dessous :



Les premiers éléments de ce dispositif ont été poursuivis durant l'année 2024, et notamment :

Pour le niveau 1, dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de BPCE Vie (y compris les alternants) aux causes et conséquences du changement climatique, les formations suivantes ont continué à être dispensées :

- **La Fresque du Climat** : Au 31 décembre 2024, 944 collaborateurs avaient participé à la Fresque du Climat, soit environ 90% des effectifs ciblés par le dispositif.
- **La Climate School**, qui est une expérience de formation en ligne pour engager et former les collaborateurs sur la transition durable, et se décline au sein de l'entreprise sur trois modules :
 - **Module 1** : le grand système climatique, la surexploitation des ressources naturelles, auquel ont participé 473 collaborateurs, soit 63 % des effectifs
 - **Module 2** : l'impact sur les sociétés humaines, l'effondrement de la biodiversité, auquel ont participé 316 collaborateurs, soit 42 % des effectifs
 - **Module 3** : agir sur son empreinte individuelle, agir dans son métier, auquel ont participé 292 collaborateurs, soit 37 % des effectifs

Pour le niveau 2, le déploiement des premiers modules s'est déroulé pour former des collaborateurs de plusieurs directions (direction de l'offre, direction des risques, direction financière, direction de la fonction actuarielle, direction juridique, etc.).

Enfin, pour le niveau 3, la première promotion des 8 collaborateurs travaillant régulièrement sur des questions ESG a obtenu le "Sustainable Investing Certificate" proposé par le CFA Institute en 2024. Une deuxième promotion de 5 collaborateurs (ESG, RSE, Risques, Ingénierie financière), a été lancée en 2024, et une troisième sera lancée en 2025.



FRESQUE DU CLIMAT

Au 31/12/2024,
944 collaborateurs ont participé à la Fresque du Climat.

AU TOTAL, PLUS DE 90 %
des collaborateurs ont reçu cette formation, dont tous les membres du COMEX depuis 2021.



CLIMATE SCHOOL

Sur la saison 1 et la saison 2, respectivement
473, 316 et 292 des collaborateurs ont été formés sur différents modules.

DURÉE TOTALE
[estimation] : 1400 h



CFA INSTITUTE

À la suite de la première vague de **8 collaborateurs** inscrits et diplômés, une nouvelle promotion a participé au Sustainable Investing Certificate.

DURÉE
25H de formation présentielle
+ travail personnel conséquent

Formation des administrateurs

BPCE Vie a déployé en 2024 une formation sur la thématique ESG à l'attention de ses administrateurs.

Quatre administrateurs sur sept ont été formés en 2024 et deux en février 2025. Un membre reste à former dans le cadre du plan 2025 – 2026.

Moyens humains mis en place par les gestionnaire d'actifs

Ostrum AM est le principal délégataire de gestion des actifs de BPCE Vie, représentant 53% des actifs de la compagnie, soit environ 30 Mds €.

Le nombre d'ETP dédiés à l'ESG chez Ostrum AM est de 46,7, soit 18,4% de l'effectif global pour un encours global géré au 31 décembre 2024 de 416 Mds €.

Si l'on rapporte le nombre d'ETP à l'encours géré dans le cadre du mandat confié par BPCE Vie à Ostrum AM, il est possible de considérer que 6,5 ETP dédiés à l'ESG chez Ostrum AM sont affectés à la gestion des actifs de BPCE Vie.

Tableau récapitulatif des équivalents temps plein travaillant sur les problématiques ESG

Métiers	ETP INTERNE
Direction des risques	4
Direction des opérations et de la transformations	3,25
Direction des gestions	26,4
Direction de la communication	0,7
Direction des transitions durables	7
Direction du développement	5
Direction des contrôles permanents	1,25
Total	47,6

Source : Ostrum AM au 31/12/2024

Moyens financiers et technologiques

Une part des moyens financiers alloués à l'ESG correspond à l'acquisition de données externes auprès de fournisseurs de données ESG ou de sociétés de gestion, relatives aux OPCVM et FIA gérés sur les périmètres du Fonds en euros et des UC. Les outils fournis par ces prestataires et les données associées contribuent à la mise en œuvre de la stratégie d'investissement durable (suivi du portefeuille, analyse des nouveaux investissements et mise en œuvre des politiques).

BPCE Vie contractualise avec les fournisseurs de données suivants :

Analyse ESG	Stratégie Climat	Stratégie Biodiversité	Enjeux réglementaires
Notation ESG ISS ESG	Alignement en température	Empreinte biodiversité	Taxonomie ISS ESG
Screening Energies fossiles Urgewald	Intensité carbone	Analyse biodiversité	SFDR ISS ESG
Screening global (pesticides, tabac, etc.) MSCI	Analyse Climat carbon4 finance	Iceberg Data Lab Enabling Sustainable Goals	carbon4 finance
Alignement SBTi ISS ESG			

Le budget lié à l'achat de données est en augmentation régulière depuis 2021. Ce budget devrait se stabiliser en 2025 du fait des efforts de rationalisation menés en 2024.

Prestations de conseil

En 2024, BPCE Vie a alloué une part importante du budget « Impact » aux travaux de mise en place de la CSRD, qui ne concerne les investissements que de façon indirecte.

Une partie du budget a été allouée à des travaux de sécurisation de la production des indicateurs liés aux portefeuilles d'investissement, pour un montant de l'ordre d'environ 45K€.

Autres moyens financiers

Aux coûts d'acquisition des données et de prestations de conseil détaillées ci-dessus s'ajoutent :

- les frais engagés par les sociétés de gestion mandatées pour la gestion des portefeuilles de BPCE Vie ;
- les frais de due diligence, qui comportent généralement une dimension ESG ;
- les cotisations aux initiatives de place (PRI, NZAOA, etc.)

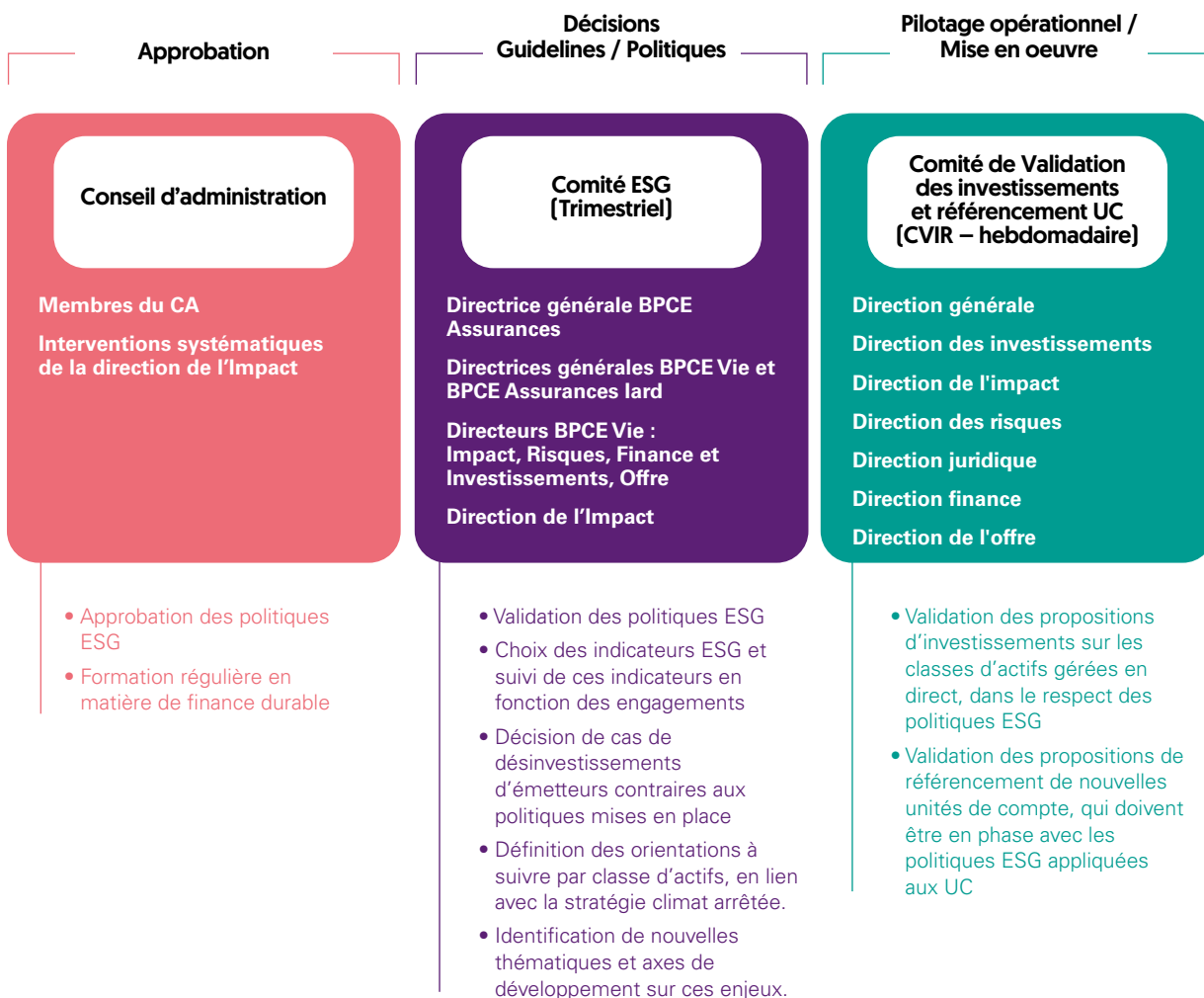
Plan d'amélioration

Poursuite en 2025 du déploiement des formations pour certaines populations spécifiques (administrateurs, CSE, etc.).

C Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BPCE Vie

Gouvernance et prise en compte des enjeux ESG

Du fait du caractère stratégique des enjeux liés à l'investissement durable, les décisions afférentes sont prises dans le cadre d'une comitologie à plusieurs niveaux, qui implique les membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'entreprise.



Implication du conseil d'administration sur les enjeux de durabilité

Le règlement intérieur du conseil d'administration du 29 septembre 2022 mentionne les éléments suivants :

Le Conseil d'administration approuve et revoit régulièrement les politiques et stratégies régissant :

- la prise en compte, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels BPCE Vie est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique, les risques sociaux et environnementaux, et
- la gestion, le suivi et la réduction des principales incidences négatives des décisions d'investissements de BPCE Vie sur les facteurs de durabilité.

À chaque réunion du conseil d'administration est prévue une intervention dédiée aux sujets RSE, intégrant la thématique relative aux investissements durables.

Ces points sont l'occasion de faire état des enjeux méthodologies et pratiques relatifs à la thématique ESG ; ils sont l'occasion de développer l'expertise RSE des membres du Conseil.

En 2024, les sujets abordés lors de ces points RSE ont notamment porté sur :

- **L'évolution des politiques sectorielles :**
 - Pétrole & Gaz
 - Pesticides
 - Extension du périmètre d'application
- **La mise en œuvre de la réglementation, notamment CSRD**
- **Les résultats de l'auto-évaluation des compétences et la présentation du dispositif de formation du conseil d'administration**
- **La construction du plan stratégique et objectif de décarbonation**
- **Les thématiques nature & Biodiversité :**
 - Stratégie mise en place
 - Participation à l'initiative de fonds de place
- **L'évolution de l'évaluation de la qualité ESG des investissements corporates**
- **La démarche d'engagement (dialogue avec les émetteurs et sociétés de gestion)**

Le comité ESG : décisions sur les orientations ESG, les politiques associées et suivi des indicateurs ESG

Animé par la direction Impact de BPCE Vie et composé de représentants de la direction générale des entités BPCE Assurances, le comité ESG valide les orientations stratégiques et les travaux réalisés sur la thématique des investissements durables ; il pilote également la trajectoire des objectifs ESG par un suivi des réalisations.

En 2024, les sujets à l'ordre du jour du comité ESG ont porté notamment sur :

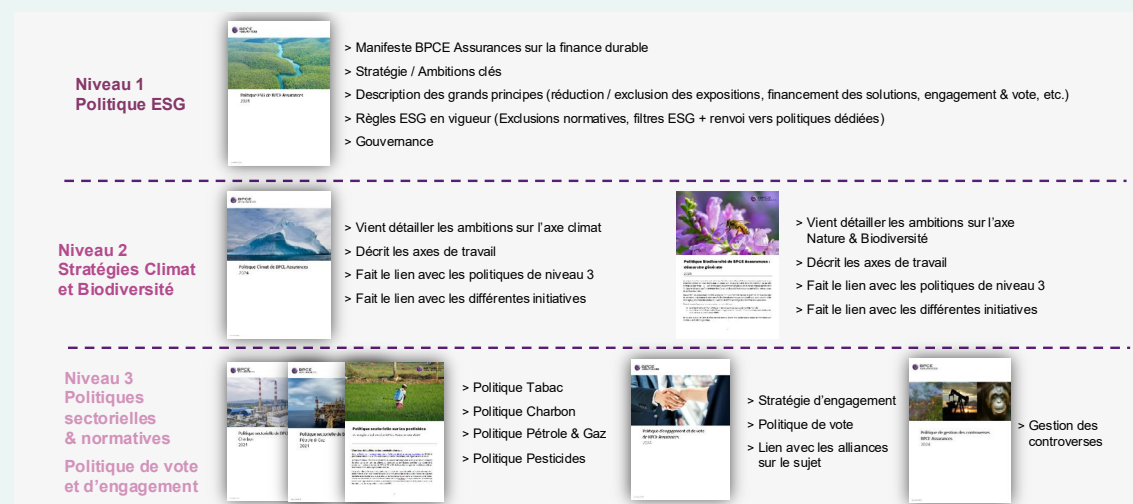
- **La définition de l'objectif de décarbonation dans le cadre du plan stratégique,**
- **L'évolution des politiques sectorielles, avec l'extension de leur application aux investissements indirects des Fonds en euros et Unités de Compte,**
- **La mise à jour du rapport PRI 2024,**
- **L'analyse ESG du portefeuille d'actifs et l'évolution des critères de gestion,**
- **Les travaux sur la qualité ESG des actifs avec la matrice de durabilité,**
- **La validation des cibles Finance for Biodiversity et l'adhésion à la Nature Action 100.**

Projet 2025 : poursuite de la formalisation d'un corpus documentaire

La Direction Impact de BPCE Vie travaille à l'élaboration d'un corpus documentaire qui sera, présenté et validé par le comité ESG, puis par le conseil d'administration :

- Un premier niveau de textes rappellera les ambitions inscrites au plan stratégique et les principes ESG généraux s'appliquant au Fonds en euros et aux Unités de Compte ;
- Un deuxième niveau de textes déclinera ces ambitions sur les sujets « climat » et « biodiversité », ainsi que les moyens pour y parvenir ;
- Un troisième niveau de textes, plus opérationnel, sera composé de politiques encadrant les investissements ou la politique d'engagement et de vote par exemple.

La rédaction de ces documents a été initiée en 2024 et sera complétée en 2025.



Pilotage opérationnel / mise en œuvre des politiques

► **Le comité de validation des investissements (CVIR)** examine les propositions d'investissement sur les classes d'actifs gérées en direct au sein du Fonds en euros et le référencement de nouvelles UC au sein des annexes financières des produits d'épargne de BPCE Vie. La direction Impact analyse les propositions et leur compatibilité avec la politique et les orientations stratégiques de BPCE Vie, afin de rendre un avis sur la dimension ESG et les risques afférents (climat, biodiversité, controverse, ...).

► **Les directions présentes au CVIR** (directions Juridique, des Risques, de la Conformité, des Investissements et Impact) donnent leur avis sur l'investissement ou le référencement proposé (favorable, favorable avec réserve, défavorable). Un avis défavorable de l'une des directions peut remettre en cause l'investissement.

En 2024, 109 opportunités d'investissement et de référencement ont été analysées par la direction de l'impact de BPCE Vie.

- **9 (8%)** ont reçu un avis défavorable de la direction de l'impact de BPCE Vie (faible intégration des critères ESG et absence de possibilités d'échange avec l'émetteur) ;
- **7 (6%)** ont reçu un avis favorable avec réserves, conduisant à formuler une demande d'alignement de l'émetteur avec les politiques d'exclusions ESG de BPCE animé par la direction de l'impact de BPCE Vie ;
- **93 (85%)** ont reçu un avis favorable et respectent les politiques et critères ESG de BPCE Vie.

Suivi des risques de durabilité

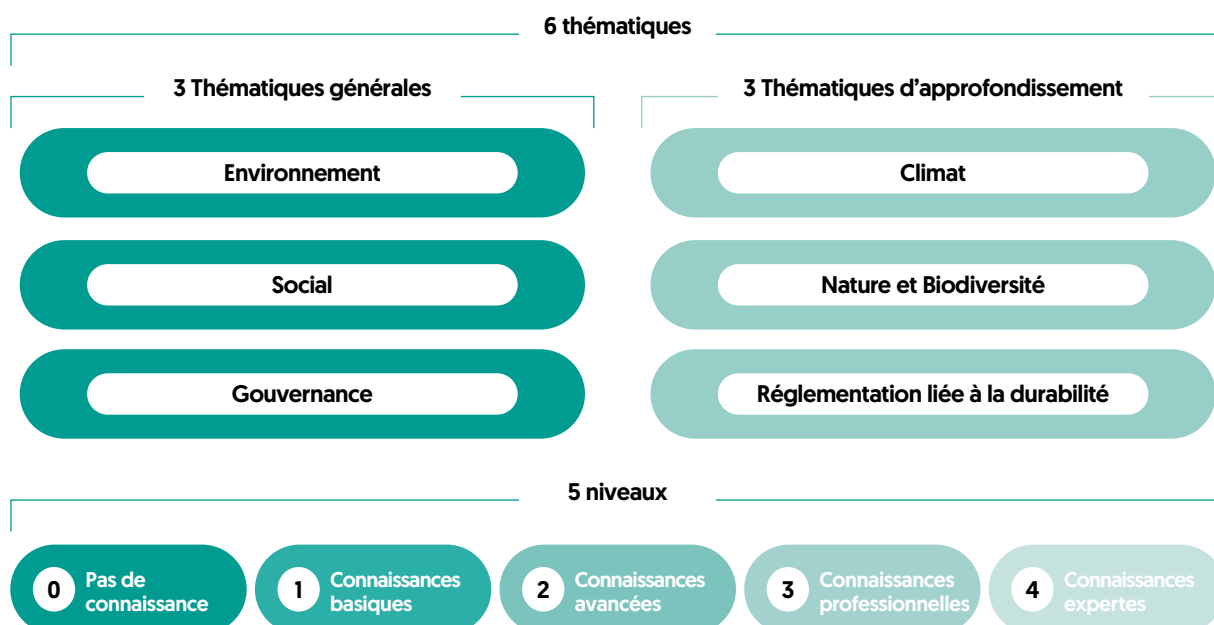
La direction des risques assure le suivi des risques de durabilité liés aux investissements. Elle participe à l'ensemble des comités cités précédemment (comité ESG, comité de validation des investissements et référencement, etc.).

► **Le comité des Risques de BPCE Vie** suit l'ensemble des risques de BPCE Vie et propose des plans d'actions en cas de dérive du profil de risque. Les risques de durabilité relatifs aux investissements sont inclus dans ce suivi.

Évaluation des compétences des instances de gouvernance en matière d'investissement durable

BPCE Vie a mis en place une évaluation des compétences des membres de son Conseil d'Administration et de son Comité de Direction (CDMAP) en matière de durabilité. Cette évaluation est menée annuellement afin d'évaluer l'évolution des compétences de ces instances et ainsi identifier les éventuels axes de progrès sur les enjeux liés à la durabilité, pouvant conduire à la mise en place d'une formation sur un sujet particulier.

Cette évaluation prend la forme d'une auto-évaluation, sur 6 thématiques et selon 5 niveaux de maîtrise de ces thématiques (détails en annexe) :



Résultat pour le conseil d'administration de BPCE Vie

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Synthèse de l'auto-évaluation ESG et durabilité des membres du conseil d'administration

Thématiques d'évaluation : ESG et durabilité	Environnement	Social	Gouvernance	Climat	Nature et Biodiversité	Réglementation relative à la durabilité
Synthèse auto-évaluation (note sur 4)	2,8	3	3	2,8	2,6	2,6
Valeur maximale (et nombre d'occurrences)	3 (x4)	4 (x1)	4 (x1)	3 (x4)	3 (x4)	3 (x3)

Le conseil d'administration estime disposer de très bonnes compétences sur les enjeux ESG, avec des évaluations globalement stables par rapport à l'année précédente. Les 3 thématiques générales sont évaluées en moyenne à un niveau « 3 – Connaissances professionnelles ». Les thématiques d'approfondissement sont légèrement plus en retrait. Il est à noter que plusieurs membres du conseil d'administration maîtrisent les différents sujets avec un niveau de connaissances soit professionnel soit expert.

Résultat pour le comité de direction de BPCE Vie

CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DU COMITÉ DE DIRECTION

Synthèse de l'auto-évaluation ESG et durabilité des membres du comité de direction

Thématiques d'évaluation : ESG et durabilité	Environnement	Social	Gouvernance	Climat	Nature et Biodiversité	Réglementation relative à la durabilité
Synthèse auto-évaluation (note sur 4)	2,7	2,7	3,3	2,9	2,1	2,6
Valeur maximale (et nombre d'occurrences)	3 (x6)	3 (x6)	4 (x4)	4 (x1)	3 (x2)	4 (x1)

Le comité de direction de BPCE Vie dispose d'une expertise avancée sur l'ensemble des sujets, lui permettant ainsi d'aborder les enjeux d'intégration de la durabilité au sein des investissements de façon éclairée et pertinente.

Politique de rémunération

Depuis mars 2021 et conformément à l'article 5 du Règlement SFDR et de l'article 29 de la loi énergie-climat, les acteurs des marchés financiers doivent publier, des informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques de durabilité. Dans ce cadre, BPCE Assurances et ses filiales ont mis en place un alignement des rémunérations des collaboratrices et collaborateurs avec les enjeux de durabilité, de la manière suivante :

« En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, c'est-à-dire de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative ou durable sur l'activité, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée.

Les attributions individuelles de rémunération variable sont fonction de l'atteinte des objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs définis annuellement. L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée au respect des règles de bonne conduite, des règles de contrôle interne ou des procédures de gestion des différents risques, y compris les risques en matière de durabilité et à l'absence de comportements susceptibles d'exposer BPCE Assurances et ses filiales à un risque anormal et significatif par les collaborateurs. »

Il est prévu de renforcer cette politique, en donnant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ESG. Ces précisions feront suite aux décisions prises par BPCE (maison-mère) sur le sujet, afin de garantir une homogénéité des pratiques au sein de BPCE .

Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- Poursuite de la formalisation des documents relatifs à l'intégration ESG au sein des investissements (politique ESG générale, stratégies climat & biodiversité, politiques sectorielles, etc.)

► **ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE : FIN 2025**

D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre

Stratégie d'engagement et périmètre des entreprises concernées

Composante importante de la stratégie d'investissement durable de BPCE Vie, la stratégie d'engagement se décline au travers de 3 piliers principaux et s'applique à toutes les classes d'actifs du portefeuille.

Au travers des mandats de gestion de la compagnie

La présence d'une stratégie d'engagement au sein de la société de gestion est une condition essentielle lors de la sélection des mandats de gestion par BPCE Vie ou dans le cadre de la création d'un fonds dédié. Les classes d'actifs concernées sont principalement les obligations et les actions.

BPCE Vie ne disposant pas, à ce stade, de sa propre politique d'engagement formalisée, c'est la politique d'engagement de la société de gestion intervenant pour le compte de BPCE Vie au travers de ces mandats de gestion qui s'applique. Une réunion annuelle est organisée avec les mandataires afin de présenter les actions d'engagement menées par la société de gestion sur le portefeuille de BPCE Vie, notamment les thématiques abordées et le résultat de ces actions d'engagement.

En complément du comité annuel, BPCE Vie entretient un dialogue régulier avec ses principaux mandataires et gérants, Ostrum AM et Mirova. Un comité hebdomadaire est notamment organisé avec Ostrum AM afin d'échanger sur les mouvements du portefeuille et, si cela s'avère pertinent, sur le profil ESG des entreprises du portefeuille. BPCE Vie peut demander la cession prioritaire d'un titre qui ne répondrait plus à ses politiques d'exclusion ou aux critères ESG définis dans le cadre de la gestion de ses investissements.

Des échanges ou comités ad hoc peuvent être tenus, notamment lors de la survenance d'une controverse sur un émetteur présent en portefeuille afin de mettre en place un plan d'action adapté.



L'engagement se fait au travers de différents moyens (dialogue avec l'émetteur, engagement collaboratif, vote, ...). Pour certains émetteurs avec un profil ESG à risque ou faisant l'objet d'une controverse, une surveillance et un engagement renforcé seront mis en place pouvant entraîner la vente du titre dans un délai imparti si l'engagement n'a pas été concluant.



Les émetteurs sont également engagés grâce à plusieurs canaux et selon 8 thématiques définies, déclinées en 15 axes. Les actions d'engagement déployées sont suivies. Si, malgré le dialogue mis en place ou en cas de survenance d'une controverse, un émetteur ne répond plus aux exigences, la société de gestion pourra être amenée à vendre le titre.

1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter

- En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- En gérant les risques physiques et de transition



2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental

- En optimisant la gestion des ressources
- En agissant pour préserver la biodiversité



3. Valoriser le capital humain

- En maintenant de bonnes relations avec les salariés
- En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires



4. Renforcer les relations avec les parties prenantes

- En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement
- En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales



5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données

- En assurant la sécurité et la santé des consommateurs
- En veillant à la sécurité de leurs données



6. Assurer l'éthique des affaires

- En déployant une politique anti-corruption
- En garantissant une politique fiscale transparente



7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations

- En mettant en place une gouvernance équilibrée
- En rendant la politique de rémunération transparente



8. Améliorer la transparence des données

- En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières

Au travers d'initiatives de place

Dans le cadre de sa stratégie d'engagement, BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie, reconnaissent l'intérêt et l'efficacité de l'engagement collaboratif.

Après avoir rejoint l'initiative Climate Action 100+ en 2023, BPCE Assurances a rejoint l'initiative Nature Action 100 en 2024.

Ce faisant, BPCE Vie apporte ses encours pour appuyer la démarche d'engagement portée au niveau de ces initiatives qui visent, pour la première, à inciter les entreprises à adopter une démarche cohérente avec un objectif Net Zero, et, pour la seconde, à soutenir une plus grande ambition et action des entreprises pour inverser la perte de nature et biodiversité d'ici 2030.

Concernant cette seconde initiative, les investisseurs mobilisent les entreprises sur la perte de biodiversité :

- Avec des attentes claires et de haut niveau,
- En concentrant les efforts sur les secteurs, les régions et les entreprises qui ont un impact pour lutter contre la perte de la nature,
- En suivant les progrès des entreprises par rapport aux indicateurs clés de référence et fournissant des mises à jour annuelles sur les progrès.

Pour chaque initiative, BPCE Assurances a décidé d'aller au-delà de la seule adhésion en rejoignant le groupe d'engagement d'un dialogue avec une entreprise (secteur de l'énergie pour le climat et secteur de la chimie pour la biodiversité).



Au travers des investissements réalisés en direct ou dans la sélection des supports en UC

Au travers de ses investissements (hors mandat de gestion), BPCE Vie souhaite contribuer au développement d'une économie responsable et durable. Ces ambitions se déclinent à toutes les classes d'actifs du portefeuille gérés en direct.

Avant chaque nouvel investissement dans le Fonds en euros, une due diligence ESG est réalisée sur le titre ou le fonds d'investissement. Cette due diligence se fait, notamment, grâce à l'envoi d'un questionnaire comprenant une cinquantaine de questions et couvrant différents thèmes (climat, présence d'une démarche d'engagement et de gestion des controverses, intégration des critères ESG, objectifs et moyens mis en œuvre, DNSH⁽¹⁵⁾, biodiversité et ODD⁽¹⁶⁾). L'investissement doit également respecter les politiques d'exclusions appliquées par BPCE Vie.

Des échanges sont organisés avec les sociétés de gestion si des points bloquants sont identifiés lors de la due diligence ou si des précisions sont attendues sur certains thèmes.

En 2024, ces actions ont conduit à obtenir les résultats suivants :

- Alignement des sociétés de gestion aux politiques d'exclusion plus restrictives de BPCE Vie,
- Désinvestissement de certains émetteurs en portefeuille,
- Mise en place d'indicateurs à suivre au niveau du portefeuille.

(15) Do not Significant Harm

(16) Objectifs de Développement Durable

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

Pour les Unités de Compte (UC), BPCE Vie réalise également une analyse ESG et engage un dialogue avec ses distributeurs afin de promouvoir la distribution d'UC responsables auprès de ses assurés.

En 2025, BPCE Vie réalisera un état des lieux des données remontées via les EET sur les UC afin d'engager un dialogue avec les fonds remontant les plus mauvais scores et représentant les encours les plus importants. Les fonds seront notés à l'aide d'une grille de notation propriétaire avant l'engagement. Ce score sera mis à jour annuellement et dans l'hypothèse où les résultats et évolutions ne seraient pas satisfaisants, un processus d'escalade pourra être mis en place.



En 2025, BPCE Vie formalisera l'ensemble de sa stratégie d'engagement et des pratiques en place dans une politique d'engagement spécifique. Cette politique d'engagement formalisera les pratiques encadrant l'engagement via les mandats de gestion et l'engagement en direct ainsi que la mise en œuvre et le suivi de cette politique.

Présentation de la politique de vote

Dans le cadre du fonds dédié « Réaumur », FCP "actions" contrôlé par BPCE Vie et géré par Ostrum AM, la politique de vote définie par Ostrum AM encadre l'exercice du droit de vote en assemblée générale. Cette politique de vote s'inscrit plus globalement dans la politique d'engagement d'Ostrum AM et vise un engagement actionnarial fort.

Cette politique comprend deux activités distinctes : l'analyse des résolutions et l'exercice du vote. L'analyse et la prise de décision se basent sur des critères et des seuils précis liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que la répartition de la valeur, la transparence de l'information, l'équilibre des pouvoirs, la structure financière, les amendements des statuts, etc.

Ces critères sont révisés annuellement pour intégrer les pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et les évolutions réglementaires survenues au cours de l'année.



La politique d'engagement qui sera rédigée en 2025 comprendra un volet sur le vote.

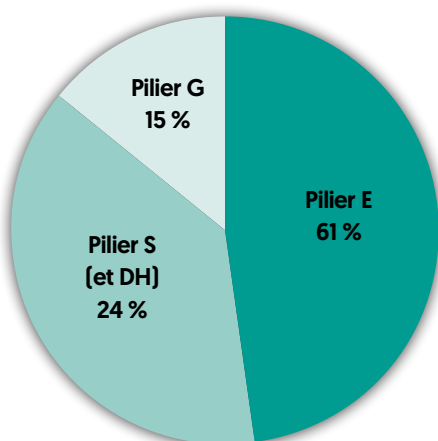
Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

MANDATS ET FONDS GÉRÉS PAR OSTRUM AM

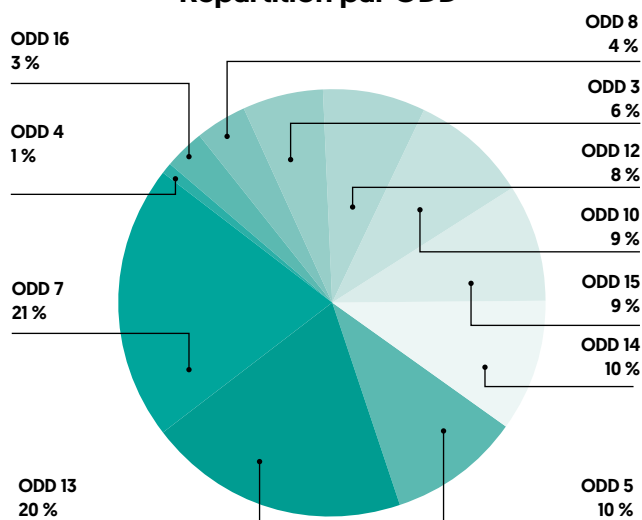
Fonds dédié actions

En 2024, 62 actions d'engagement ont été menées sur le portefeuille. Les émetteurs engagés représentent 55% des encours sous gestion. La stratégie d'engagement a été menée sur les 3 piliers E, S et G, mais ce sont le pilier E à 61% et les enjeux climatiques qui arrivent en tête des sujets abordés lors des discussions avec les entreprises (avec notamment les thèmes de la neutralité carbone, de la biodiversité et la gestion des ressources et des risques physiques et de transition). Le pilier S, représente 24% des actions menées, avec une prédominance des thèmes liés à l'égalité des sexes et les politiques de rémunération. L'ensemble des thèmes abordés correspond à des Objectifs de Développement Durable (ODD) identifiés, notamment les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 13 (lutte contre le changement climatique), 5 (Egalité entre les sexes), 14 et 15 (vie aquatique et terrestre).

Répartition par piliers E - S (et DH) G



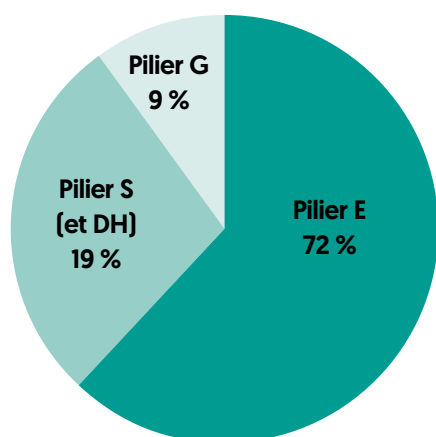
Répartition par ODD



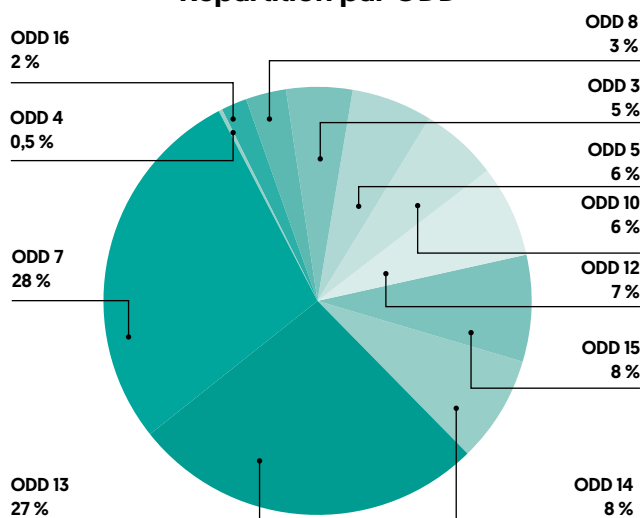
Mandat obligatoire

En 2024, 103 actions d'engagement ont été menées sur le portefeuille (émetteurs corporate, hors souverains et assimilés). Comme sur le fonds dédié « actions », la stratégie d'engagement a été menée sur les 3 piliers E, S et G ; le pilier E totalise 72% des engagements, le pilier S, 19% et le pilier G, 9%. Les thèmes de la neutralité carbone à l'horizon 2050, de la gestion des risques physiques et de transition, de la préservation des ressources et de la biodiversité, ainsi que l'égalité des sexes, la sécurité et la santé des consommateurs arrivent en tête des thèmes abordés lors des discussions avec les entreprises. L'ensemble des thèmes abordés correspondent à des ODD identifiés, notamment les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 13 (lutte contre le changement climatique), 12 (consommation et production responsables), 14 et 15 (vie aquatique et terrestre).

Répartition par piliers E - S (et DH) G



Répartition par ODD



Exemples d'actions d'engagement suivies par les équipes d'Ostrum AM :

- Avec un émetteur souverain : Exemple d'un pays qui présente un score de 71.8/100 sur le SDG index et des performances moyennes sur 5 ODD majeurs, notamment les ODD 12 (consommation et production responsables) et 13 (luttes contre les changements climatiques). Ostrum AM a rencontré les représentants afin de discuter de leur cadre sur les obligations vertes, de la transition juste, de la taxe carbone et des émissions importées, ainsi que le stratégie Zéro Déchet pour 2030.
- Avec une entreprise : L'entreprise est un énergéticien français et l'un des plus importants producteurs d'électricité en Europe. Le dialogue avec l'entreprise est fréquent (3 réunions et visites organisées en 2024) et concerne principalement sa politique charbon (reconversion de la centrale charbon). L'objectif de l'engagement est de promouvoir la sortie des activités charbon de l'entreprise conformément au plan de sortie du charbon à horizon 2030 fixé par Ostrum AM. Les résultats sont positifs : lors des échanges l'entreprise confirme sa volonté de sortir du charbon d'ici 2027 et vendre la dernière centrale à charbon à un équipementier du secteur nucléaire. Une prochaine réunion est prévue début 2025 avec l'entreprise.

MANDAT GÉRÉ PAR MIROVA

Mandat obligatoire

En 2024, Mirova a identifié 16 émetteurs prioritaires pour l'engagement relatif au portefeuille géré pour le compte de BPCE Vie. Pour déterminer si un émetteur est prioritaire, Mirova regarde deux critères principaux : la présence de l'émetteur en liste de surveillance et l'existence d'une transaction jugée à risque. L'engagement se concentre sur les émetteurs placés sur la liste de surveillance et est réalisé le plus souvent post-émission afin de vérifier si les sommes encaissées ont été allouées aux projets mentionnés dans le référentiel. Mirova partage ses attentes avec l'émetteur et réalise, si besoin, un audit approfondi des pratiques et rapports d'impact de l'émetteur.

À l'issue des discussions, les émetteurs peuvent être maintenus en liste de surveillance afin de laisser un délai supplémentaire (généralement 3 ans) au dialogue et actions d'engagement. Si au terme de ce délai l'engagement n'est pas concluant, l'opinion émise sur l'émetteur est revue à la baisse, ce qui peut entraîner la cession du titre. Si l'engagement est concluant, les émetteurs peuvent être sortis de la liste de surveillance avec une opinion revue positivement.

Sur le portefeuille BPCE Vie, l'usage des fonds levés par les 16 émetteurs prioritaires concerne majoritairement des projets en lien avec les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports « propres » et le traitement des déchets.

À la suite de l'engagement post-émission réalisé par les équipes de Mirova, 5 émetteurs sont sortis de la liste de surveillance, avec une opinion positive confirmée.

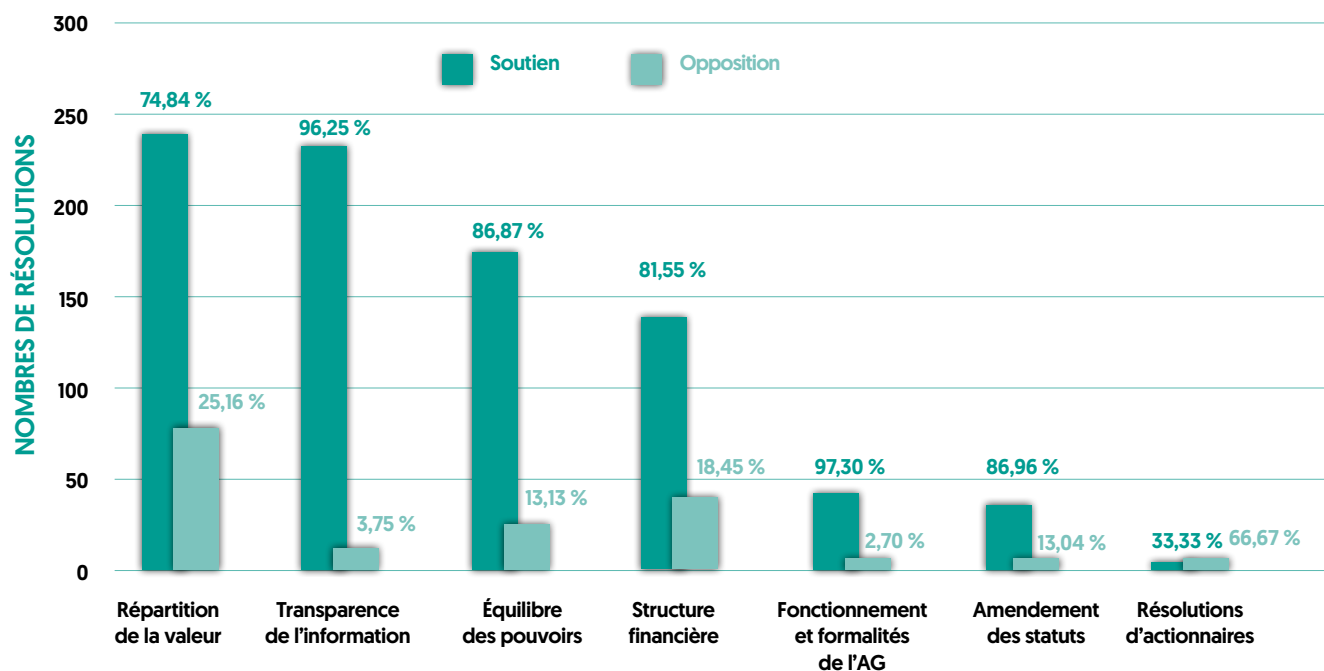
C'est, par exemple, le cas d'une entreprise Norvégienne de transport électrique qui a amélioré la transparence de son rapport d'impact, avec 100% des fonds affectés à l'éco-efficacité et à l'économie circulaire alignés à la Taxonomie Européenne.

Bilan de la politique de vote

En 2024, dans le cadre de la gestion du FCP dédié Réaumur Actions, le droit de vote a été exercé par Ostrum AM lors de 49 Assemblées générales (AG), plus de 1 000 résolutions ESG portées au vote ayant débouché sur 154 oppositions.

Dans le cadre de sa politique de vote active et responsable, Ostrum AM a un taux de 20% d'opposition aux « say on Climate ».

RÉPARTITION DES VOTES PAR THÉMATIQUES



Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- Formalisation d'une politique de vote et d'engagement propre à BPCE Assurances, dont l'élaboration a démarré en 2024, avec un objectif d'application à compter de fin2025.

E Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Part des encours éligibles à la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental

En 2024, BPCE Vie a fait évoluer son processus d'alimentation en données, afin de simplifier la collecte et l'exploitation de la donnée relative à la taxonomie. Ainsi, pour calculer les différents ratios d'éligibilité et d'alignement, BPCE Vie se base sur la donnée fournie par ISS ESG.

Il est à noter que le dénominateur utilisé pour calculer les différents ratios ne prend pas en compte les obligations souveraines, qui ne sont pas soumises à cette réglementation.

Les taux calculés pour le portefeuille de BPCE Vie au 31.12.2024 sont les suivants :

	en M€	en %
Investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie	1 961,88	4,63 %
• <i>dont la part des investissements éligibles et alignés à la taxonomie</i>	775,05	1,83 %
• <i>dont la part des investissements éligibles et non alignés à la taxonomie</i>	1 186,83	2,80 %

Par ailleurs, la répartition de l'alignement par objectif est la suivante :

Ventilation par objectif environnemental		Investissements alignés (en part de revenus, en M€)	Investissements alignés (en part de revenus, en %)
1.	Atténuation du changement climatique	742,70	1,75 %
2.	Adaptation au changement climatique	6,57	0,02 %
3.	Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	18,51	0,04 %
4.	Transition vers une économie circulaire	4,88	0,01 %
5.	Prévention et réduction de la pollution	2,38	0,01 %
6.	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0,00	0,00 %
Total		775,05	1,83 %

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

À la fin de l'année 2024, l'exposition de BPCE Vie aux hydrocarbures s'élevait à 1 336 millions d'euros, soit 2.4% du portefeuille BPCE Vie (hors Unités de Compte). Ce montant inclut tous les investissements en dette ou en actions réalisés directement, que ce soit par le biais de mandats ou de fonds dédiés. BPCE Vie prend en compte toutes les entreprises opérant dans la chaîne de valeur de la production de gaz, de pétrole ou de charbon. L'évaluation de l'exposition repose sur les données fournies par les listes GOGEL et GCEL publiée par l'ONG Urgewald et mises à jour en 2024.

Politiques existantes et expositions aux énergies fossiles

Comme mentionné dans la partie I.A, les politiques s'appliquent à tous les nouveaux investissements réalisés sur le fonds en euros en direct, via des mandats de gestion ou au travers de fonds dédiés. BPCE Vie a pour objectif d'étendre ces politiques sectorielles aux investissements réalisés au travers de fonds externes et aux unités de compte en 2024.

Charbon

Expositions au sein du fonds en euros

Les expositions de BPCE Vie au secteur charbon à fin 2023 sont exprimées en valeur de marché et issues de la liste GCEL (Global Coal Exit List) fournie par l'ONG Urgewald publiée en 2023. Ces expositions sont présentées en « brut » et pondérées par le chiffre d'affaires réalisé sur cette activité. Le premier tableau présente l'ensemble des expositions, y compris les émissions fléchées vers des projets finançant la transition (Green bonds, Sustainability Linked Bonds, etc.). Le second les exclut.

Périmètre	Expositions brutes (M€)	Poids dans le Portefeuille (hors UC)	Expositions pondérées par le % d'activité (M€)
Avec obligations fléchées	118	0,2 %	10
Hors Obligations fléchées	23	0,0 %	2

Entre 2022 et 2023, l'exposition de BPCE Vie au secteur du charbon (hors obligations fléchées) a diminué de 30 M€. A fin 2023, aucune position en portefeuille n'était en violation de la politique sectorielle détaillée plus haut.

Pétrole et gaz

Après avoir renforcé son approche sur la partie non conventionnelle du secteur pétrole et gaz, BPCE Vie s'est engagée à cesser tout nouvel investissement dans les entreprises du secteur tant qu'elles développent de nouveaux projets d'exploration ou de mise en production de nouveaux champs pétroliers et/ou gaziers (conventionnels ou non-conventionnels).

Le secteur des énergies fossiles est l'un des secteurs les plus exposés au risque de transition mais aussi l'un des plus émissifs en carbone. Cette partie détaille les expositions de BPCE Vie en actions et obligations d'entreprise de ce secteur. En s'appuyant sur les données issues des recherches de l'ONG Urgewald, BPCE Vie apporte une vue des expositions sur l'ensemble des mandats de gestion, des fonds dédiés et de la chaîne de valeur du secteur à fin décembre 2024.

Les tableaux ci-dessous affichent les expositions brutes en valeur de marché ainsi que les expositions pondérées par la part du chiffre d'affaires issue des activités fossiles sur la partie Midstream et Upstream du secteur. Le premier tableau inclut les émissions fléchées des entreprises du secteur, le second les exclut.

Exposition au sein du fonds en euros (hors fonds non transparisés)

Upstream

Périmètre	Expositions brutes (M€)	Poids dans le Portefeuille (hors UC)	Expositions pondérées par le % d'activité (M€)
Avec obligations fléchées	205	0,4 %	158
Hors Obligations fléchées	205	0,4 %	158

Midstream

Périmètre	Expositions brutes (M€)	Poids dans le Portefeuille (hors UC)	Expositions pondérées par le % d'activité (M€)
Avec obligations fléchées	1 284	2,3%	726
Hors Obligations fléchées	695	1,2%	455

L'exposition de BPCE Vie aux segments *Upstream* et *Midstream* a augmenté de 90M€ en 2024. Cette hausse s'explique principalement par la mise à jour de la liste GOGEL effectuée par l'ONG Urgewald. En effet, l'ONG affine périodiquement sa base de données pour étendre sa couverture. Toutefois, aucune ligne du portefeuille expliquant cette hausse n'est en opposition avec la politique « hydrocarbures » de BPCE Vie.

Exposition au travers des unités de compte

À fin 2024, la part moyenne du revenu provenant des énergies fossiles était de 4,4% pour les entreprises du portefeuille. Cette étude a été réalisée sur le périmètre des OPCVM, représentant 45% du portefeuille en se basant sur le fournisseur de donnée ISS.

En 2024, BPCE Vie a étendu le périmètre de ses politiques sectorielles aux nouvelles Unités de Compte référencées.

Plan d'amélioration

En 2024, un chantier relatif à la data ESG a été ouvert par BPCE Assurances. Ce projet a pour objectif la création d'une base historisée des données extra-financières utilisées. Dans un second temps, une évolution est prévue afin de transpariser les fonds détenus par le portefeuille « euros », ainsi que par le portefeuille UC. Ceci permettra un suivi plus fin des indicateurs, ainsi qu'une augmentation du taux de couverture sur la majorité des indicateurs.

F Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Situation à fin 2024

Au 31 décembre 2024, BPCE Vie a accompli un jalon majeur en alignant ses portefeuilles couverts sur une température inférieure à +2°C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Ce jalon vient parachever l'engagement fort pris en 2018.

L'objectif porte sur l'intégralité du portefeuille d'investissement des Fonds en euros de BPCE Assurances (incluant BPCE Vie) mais se limite in fine aux actifs cotés détenus en direct du portefeuille d'investissement, ces actifs étant les seuls couverts par la méthodologie d'alignement température.

Pour matérialiser cet objectif, les équipes de BPCE Vie collaborent avec la recherche de Mirova pour mesurer l'alignement de température des actifs. L'alignement température est dérivé de la méthodologie Carbon Impact Analytics ou CIA de Carbon4Finance (https://www.carbone4.com/files/wp-content/uploads/2016/08/Carbone4_Low-carbon-indices_resumeVF-1.pdf), qui vise à évaluer les risques de transition financière liés à l'adaptation à une économie bas-carbone, en tenant compte des changements réglementaires, des nouvelles technologies et des tendances du marché. Le CIA permet de mesurer l'empreinte carbone et d'évaluer l'exposition au risque de transition des entreprises publiques et privées, ainsi que des États.

La notation CIA de chaque actif en portefeuille se base d'abord sur une analyse «bottom-up» qui reprend les données publiées par les entreprises. A cette analyse s'ajoute la prise en compte des émissions indirectes. En effet, les émissions de scope 3, souvent significatives, sont intégrées pour fournir une vue complète des risques et opportunités climatiques. Enfin, la méthodologie évalue les capacités de transition en évaluant les économies d'émissions, qui incluent les émissions réduites et évitées. Une analyse qualitative est par ailleurs réalisée pour évaluer la stratégie de décarbonation des entreprises et d'autres critères prospectifs.

Les notes CIA sont ensuite pondérées par les encours afin d'obtenir l'alignement température du portefeuille. La note CIA finale est donc traduite en alignement température à partir de deux scénarios d'augmentation de température d'ici à 2100 (à 1.5°C et 5°C selon le dernier rapport du GIEC). Ces scénarios intègrent aussi les projections de l'Agence Internationale de l'Energie.

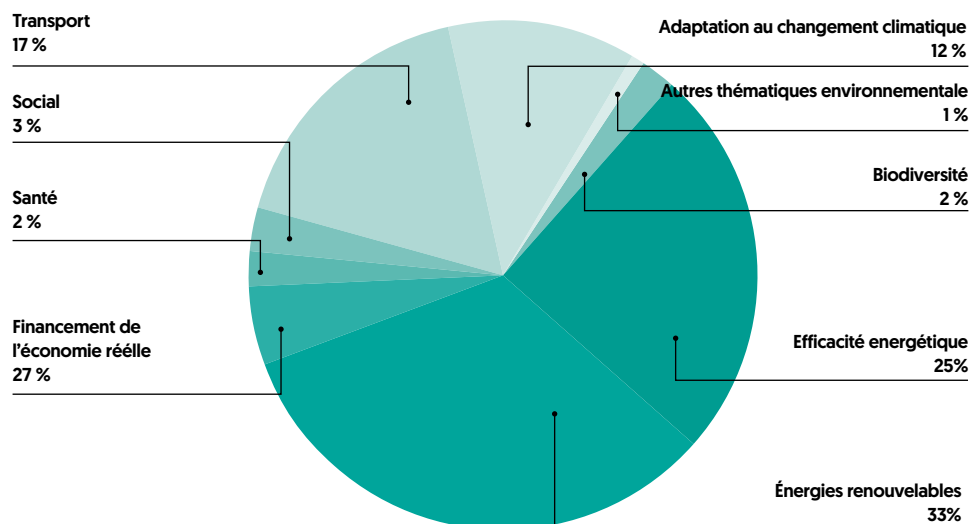
BPCE Vie a aligné ses portefeuilles d'investissement entre 1.5°C et 2°C à la fin d'année 2024 selon la méthodologie Carbon4 retravaillée par Mirova. L'atteinte de cet objectif a été notamment permis par l'augmentation significative de la part d'obligations fléchées⁽¹⁷⁾ dans les investissements de BPCE Vie.

BPCE VIE	2021	2022	2023	2024
Part d'obligations fléchées	20 %	19 %	51 %	40 %

La proportion d'émissions durables dans le portefeuille a atteint son niveau maximal en 2024. Profitant de conditions de marché favorables, d'une hausse des taux d'intérêt et d'une profondeur accrue sur le marché des obligations durables, qui a atténué le Greenium observé sur le marché primaire, BPCE Vie a consacré 40 % de ces flux à des obligations spécifiquement dédiées aux investissements durables. Cette approche a permis de financer une vaste gamme de projets dans le secteur des énergies, notamment dans les domaines de l'éolien et du solaire.

(17) Les obligations fléchées regroupent l'ensemble des green bonds, social bonds, sustainable bonds, blue bonds qui répondent aux critères européens décrit par l'ICMA

Répartition des thématiques financées par les émissions durables détenues en portefeuille par BPCE Vie



En parallèle, BPCE Vie a participé à la poursuite du développement des politiques sectorielles de BPCE Assurances et a renforcé l'intégration des critères environnementaux dans l'ensemble des investissements. Depuis 2022, BPCE Assurances a renforcé l'exigence de sa politique sur les hydrocarbures. Cela a conduit à une limitation significative des investissements dans des secteurs jugés à fort impact environnemental, comme détaillé dans la section I.A consacrée aux politiques sectorielles. En outre, ces initiatives ont été accompagnées par l'intégration de critères d'alignement avec les objectifs de température dans les décisions d'investissement.

Néanmoins, cette approche comporte diverses limites. Tout d'abord, l'alignement température n'est pas transposable aux actifs non cotés, aux infrastructures et à l'immobilier, réduisant mécaniquement le taux de couverture de l'indicateur. De plus, la très faible corrélation entre les alignements de trajectoire de portefeuille proposée par les différents fournisseurs de données rend l'extension de la mesure aux fonds externes impossible réduisant la capacité d'augmenter le taux de couverture.

C'est en prenant en compte ces limites, avec la volonté d'étendre les objectifs de BPCE Vie à l'ensemble des portefeuilles « Euros » et Unités de Compte que BPCE Assurances a rejoint la Net Zero Asset Owner Alliance en 2022 pour préparer sa transition vers un objectif de réduction des émissions « carbone ».

Stratégie climat 2025-2030

Depuis leur adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance en 2022, BPCE Assurances et BPCE Vie) se sont fixés des jalons à 2025 et 2030 dans le cadre d'une trajectoire vers la neutralité carbone en 2050.

Dans la continuité du plan stratégique précédent, des engagements ont été pris sur le périmètre des actifs disposant de données carbone robustes et sur lequel BPCE Vie aura le plus la capacité de mettre en place une stratégie carbone efficace. Le choix du périmètre de l'engagement se base sur le Target Setting Protocole publié par la Net Zero Asset Owner Alliance. A fin 2024, ces engagements couvraient un peu moins de la moitié des encours de BPCE Vie (hors Unités de Compte). BPCE Vie s'est engagée à réduire l'empreinte carbone (Scope 1 et 2) de ses portefeuilles d'obligations d'entreprises de 30% entre le 31/12/2020 et le 31/12/2024 et réduire l'empreinte carbone (Scope 1 et 2) de ses portefeuilles d'actions détenues en direct de 50% entre le 31/12/2020 et le 31/12/2029.

BPCE Vie s'appuie sur le caractère universel de l'indicateur carbone pour augmenter la part de couverture aux fonds externes du fonds en Euros (cotés et non cotés) puis, à moyen terme, à son portefeuille d'Unités de Compte.

En effet, depuis 2023, BPCE Vie met l'accent sur la nécessité, pour les fonds investis, de présenter un seuil minimal de transparence, en particulier sur la donnée carbone. Applicable aux portefeuilles « euros » comme aux portefeuilles UC, cette demande peut se traduire par des requêtes exprimées dans une Side Letter, mais aussi par l'arrêt des investissements dans les fonds n'étant pas classés Article 8 ou 9 par la réglementation SFDR. Cette démarche vise à augmenter la transparence globale du portefeuille d'investissement avant de pouvoir intégrer les classes d'actifs aux engagements de réduction carbone.

Au-delà du pilotage de la réduction de l'empreinte carbone de son portefeuille d'actifs cotés détenus en direct, BPCE Vie continue à intégrer l'indicateur de température, mais aussi les notations des piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, à sa politique d'investissement

En effet, BPCE Vie a développé une matrice d'analyse d'émetteurs (développée en partie I.A) croisant les indicateurs carbone et les notes CIA de Carbon4, avec les notes ISS sur les piliers E, S et G. Cette matrice permet d'orienter les flux vers les émetteurs les plus intégrés sur le plan carbone et sur les piliers ESG, et d'exclure à l'achat les émetteurs les moins bien notés sur ces critères.

Cette stratégie d'augmentation de la couverture et de décarbonation du portefeuille s'est aussi matérialisée en 2024 par l'extension du champ d'application des politiques sectorielles aux nouvelles Unités de Compte référencées. BPCE Vie poursuit ainsi sa volonté d'étendre le champ de sa stratégie climat à l'ensemble de ses portefeuilles.

BPCE Vie adopte deux axes complémentaires : d'une part, l'accompagnement des entreprises dans leurs efforts de décarbonation, et d'autre part, le financement de solutions essentielles à la transition énergétique. Ainsi, BPCE Vie oriente ses investissements vers des secteurs nécessaires à cette transition, notamment par le biais d'obligations spécifiques. De plus, BPCE Vie poursuit le développement de ses investissements dans des projets à impact environnemental ou social. Ceci se concrétise par des investissements dans des fonds classés Article 9 selon la réglementation SFDR, qui peuvent également bénéficier de labels tels que l'ISR ou Greenfin.

La capacité de ces fonds à démontrer leur intentionnalité (objectif explicite d'impact ex ante influençant les décisions d'investissement) et leur additionnalité (capacité du fonds à démontrer que son action à générer des bénéfices environnementaux ou sociaux qui ne se seraient pas produits sans son intervention), tout en présentant des métriques d'impact supérieures à celles de leurs pairs, permet à BPCE Vie de renforcer son rôle en tant qu'acteur clé de la transition écologique. Cela contribue non seulement à l'atteinte des objectifs de durabilité de l'entreprise, mais aussi à la création d'une économie plus résiliente et inclusive, en soutenant des initiatives qui répondent aux enjeux sociétaux et environnementaux contemporains. Par ces actions, BPCE Vie s'engage à générer un impact positif tout en assurant une rentabilité durable pour ses investisseurs.

Plan d'amélioration

D'ici 2026, les axes d'amélioration identifiés sont les suivants :

- Extension des engagements de décarbonation aux autres classes d'actifs du Fonds en euros,
- Intégration du scope 3 dans la mesure des indicateurs carbone,
- Intégration du périmètre UC aux objectifs de décarbonation.

G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

À l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie dans son ensemble. Le déclin de la biodiversité et du capital naturel peut ainsi se transformer en risque financier.

BPCE Vie étudie l'impact de ses activités sur la biodiversité, afin de mieux les maîtriser grâce à une stratégie robuste et alignée avec les accords internationaux relatifs à la biodiversité.

Présentation du contexte

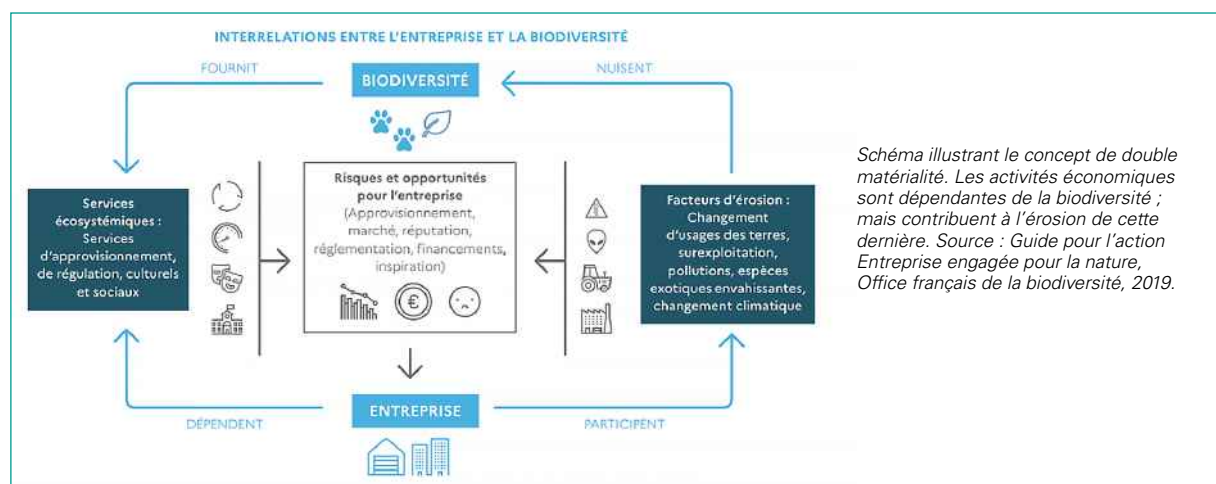
Pourquoi la mise en place d'une stratégie biodiversité est-elle déterminante pour BPCE Vie ?

Dans un contexte de dépassement progressif des limites planétaires, les acteurs financiers et les investisseurs institutionnels doivent répondre aux enjeux soulevés par la perte de biodiversité.

Dans son rapport publié en 2019, l'IPBES (*Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), l'équivalent du GIEC pour la biodiversité, souligne que 75% des milieux terrestres et 66% des milieux marins sont sévèrement dégradés par les activités humaines ; de même, 1 million d'espèces sur un total estimé à 8 millions sont menacées d'extinction. La pollution plastique a été multipliée par 10 depuis 1980.

Les écosystèmes fournissent des services gratuits et essentiels aux humains, notamment en assurant l'approvisionnement alimentaire ou encore la production de ressources naturelles. Les activités humaines constituent la cause majeure de la diminution de la biodiversité sur Terre. Les changements qui surviennent sur les écosystèmes impactent directement les services « écosystémiques », principalement :

- Les sols : les activités minières ou l'agriculture intensive entraînent la destruction des habitats naturels et la dégradation des paysages,
- L'eau : les industries agroalimentaires et chimiques participent significativement à la pollution des eaux de surface et souterraines.
- L'atmosphère : les secteurs énergétiques sont de grands émetteurs de gaz à effet de serre et nuisent à la qualité de l'air.



STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

De plus selon l'IPBES, 14 des 18 principaux services écosystémiques rendus sont sur une trajectoire globale de déclin depuis 50 ans. Comme pour le dérèglement climatique, la responsabilité de l'être humain dans le déclin de la biodiversité est établie.

Le développement des activités des entreprises dépend fortement des services fournis par la nature, ce qui doit inviter les investisseurs à la vigilance.

Les dépendances à la biodiversité se déclinent en services écosystémiques, qui matérialisent les liens entre l'activité humaine et économique et la biodiversité, à savoir :

Les services d'approvisionnement qui représentent les biens et les produits (eau douce, matières premières, etc.).

Les services de régulation et de maintien qui résultent de la capacité des écosystèmes à réguler les processus biologiques et à influencer les cycles climatiques, hydrologiques et biochimiques.

Les services culturels, qui représentent les avantages non matériels de la nature (l'inspiration esthétique ou le tourisme par exemple).

Les services de soutien aux activités tels que la fertilité des sols ou le cycle de l'eau, etc.

Les services d'atténuation des pollutions directes, on parle ici de l'absorption du carbone par les forêts et les océans par exemple.

En parallèle, les activités de ces entreprises exercent au même titre des pressions sur la biodiversité.

L'IPBES a identifié dans son rapport, 5 pressions directes sur la biodiversité qui interagissent entre elles. Ces dernières sont :

Le changement d'usage des sols pour **30%** des impacts (déforestation, artificialisation des sols, etc.), principalement dû à l'extension des terres agricoles, à l'élevage, à l'expansion urbaine ou encore à la construction d'infrastructures nouvelles.

La surexploitation des ressources naturelles pour **23%** des impacts (pêche intensive, etc.), c'est à dire un prélèvement au-delà de la capacité de renouvellement du stock des ressources naturelles.

Le changement climatique pour **14%** des impacts (hausse des températures, élévation du niveau des océans, etc.).

La pollution pour **14%** des impacts (eau, air, sol), correspondant aux émissions atmosphériques de substances toxiques, ainsi qu'au déversement de substances toxiques dans le sol et dans l'eau.

Les espèces exotiques envahissantes pour **11%** des impacts (le frelon asiatique en Europe, etc.), cette cause se manifestant principalement à travers la perturbation de l'équilibre de la nature locale.

De nombreuses activités économiques, en particulier celles liées à certaines pratiques agricoles ou l'extraction des ressources, contribuent aux pressions qui entraînent la perte de biodiversité. Les opérations de quatre grandes chaînes de valeur, **l'alimentation, l'énergie, les infrastructures et la mode**, sont actuellement à l'origine de plus de 90 % de la pression exercée par les activités humaines sur la biodiversité, selon une étude du **Boston Consulting Group (BCG)**.

Par son rôle de financeur de l'économie, BPCE Vie est consciente des dépendances et des pressions qu'elle exerce sur la biodiversité à travers ses investissements. Ce principe de double matérialité est le premier axe étudié.

Un cadre normatif qui se structure

En 2022, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 a été revue lors de la COP 15, aboutissant à un accord stratégique mondial dit « Accord de Kunming-Montréal », par lequel 200 pays s'engagent à éviter une extinction massive d'espèces végétales et animales à horizon 2030. Ce nouveau cadre définit 23 cibles d'action (comme les Objectifs de Développement Durable de l'ONU), dont 10 sont plus particulièrement activables par le secteur financier, à savoir :



CIBLE 2

**Restauration
de 30% des
espaces
dégradés en
investissant
dans des
projets de
restauration**



CIBLE 7

**Réduction
des risques
de pollution
et les impacts
associés d'au
moins 50%**



CIBLE 8

**Réduction
des impacts
associés au
changement
climatique**



CIBLE 10

**Gestion durable
des zones
agricoles,
aquacoles,
halieutiques et
forestières**



CIBLE 12

**Développement
des projets de
nature en ville**



CIBLE 14

**Prise en
compte de la
biodiversité
dans les
process
des acteurs
économiques**



CIBLE 15

**Suivi et
publication
des impacts
sur la nature
par les acteurs
économiques**



CIBLE 16

**Encouragement
des
pratiques de
consommation
durable**



CIBLE 19

**Financements
pour la
biodiversité
(200mds/an
d'ici 2030)**



CIBLE 21

**Promotion de
la meilleure
qualité de
données**

La démarche de BPCE Vie

BPCE Vie a mené une analyse de son portefeuille afin de choisir les cibles sur lesquelles elle peut agir significativement en faveur de la conservation de la biodiversité.

Afin de s'aligner sur les Accords de Kunming Montréal et en cohérence avec les caractéristiques de son portefeuille d'actifs, BPCE Vie a sélectionné 6 des 14 cibles activables par le secteur financier, à savoir :

LA CIBLE 7 QUI VISE À

« réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources (Eau, Sol, Air), d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire de moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique ».

LA CIBLE 8 QUI VISE À

« minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter la résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».

LA CIBLE 10 QUI VISE À

« veiller à ce que les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières soient gérées de manière durable (Intensification durable, agroécologie...). »

LA CIBLE 15 QUI VISE À

« encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables. »

LA CIBLE 19 QUI VISE À

« augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger la biodiversité ».

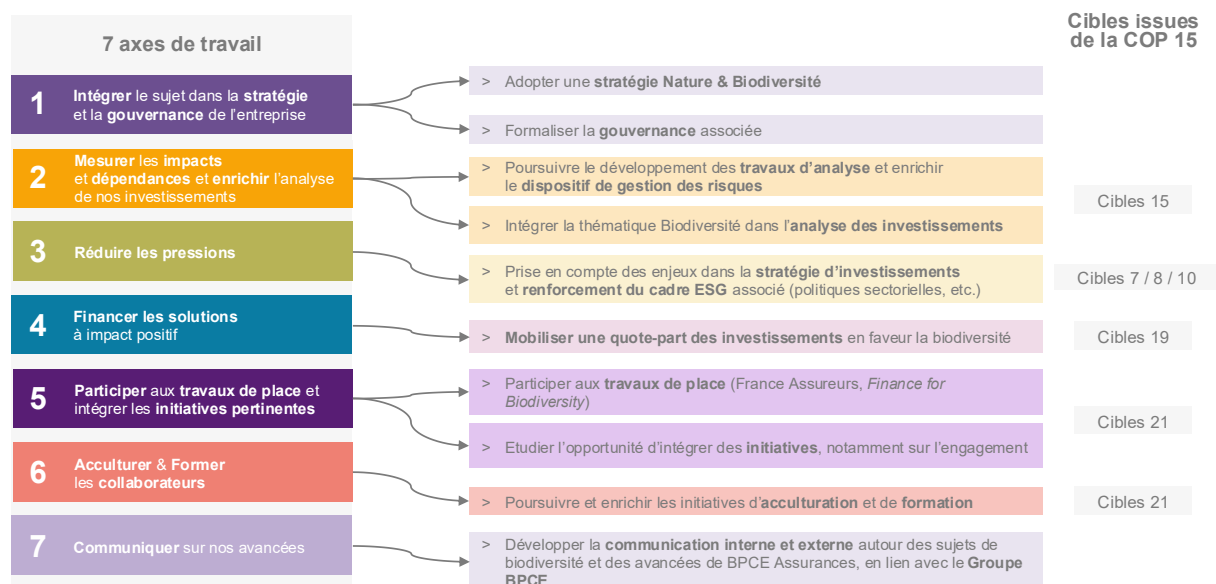
LA CIBLE 21 QUI VISE À

« veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, les pratiques et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ne devant être accessibles qu'avec leur consentement préalable et éclairé. »

Source : Novethic : les 23 cibles de la COP 15.

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/accord-de-kunming-montreal-voici-les-23-cibles-adoptees-a-la-cop15-biodiversite-151273.html>

De façon synthétique, la démarche de BPCE Vie relative à la biodiversité se décline en 7 axes de travail :



Les principes de ces travaux ainsi que les résultats associés le cas échéant sont détaillés ci-dessous.

Intégration dans la stratégie et la gouvernance de l'entreprise

En matière de gouvernance, la thématique biodiversité est abordée en comité ESG, qui a notamment vocation à valider la stratégie biodiversité, ainsi que les actions qui en découlent. Le conseil d'administration est également informé de l'avancement des travaux et des principales décisions prises.

BPCE Assurances (et donc sa filiale BPCE Vie) a rejoint fin 2023 la Finance for Biodiversity, une initiative qui regroupe environ 200 institutions financières engagées pour préserver la biodiversité.

Dans ce cadre, BPCE Assurances s'est engagée à fixer plusieurs types de cibles – *initiation, monitoring et portfolio targets* – pour atténuer l'impact de son portefeuille d'actifs sur la perte de biodiversité d'ici 2030.

Les "*initiation targets*" (2024-2026) de BPCE Assurances sont réparties sur 3 piliers et se déclinent comme suit :

PILIER GOUVERNANCE :

La cible fixée par BPCE Assurances est d'intégrer, pour être cohérent avec les deux autres piliers en dessous :

- La formalisation d'un dispositif de reporting au niveau du conseil d'administration de façon à les informer davantage sur cette thématique,
- L'intégration de ces enjeux dans nos discussions avec nos parties prenantes, notamment les gestionnaires d'actifs.

PILIER EVALUATION :

La cible fixée par BPCE Assurances est d'améliorer la mesure des impacts et dépendances et d'enrichir l'analyse des investissements, via :

- L'approfondissement de l'analyse par facteur de pression et des secteurs à fort impact,
- Le suivi des politiques sectorielles et des indicateurs.

PILIER FORMATION :

La cible fixée par BPCE Assurances est de former les parties prenantes pertinentes aux enjeux nature et biodiversité, via la construction d'un plan de formation Biodiversité à partir de 2025.



Mesure des impacts et dépendances des investissements de BPCE Vie

Il s'agit d'analyser les impacts et dépendances du portefeuille d'actifs de BPCE Vie à la biodiversité.

Plusieurs approches complémentaires sont utilisées :

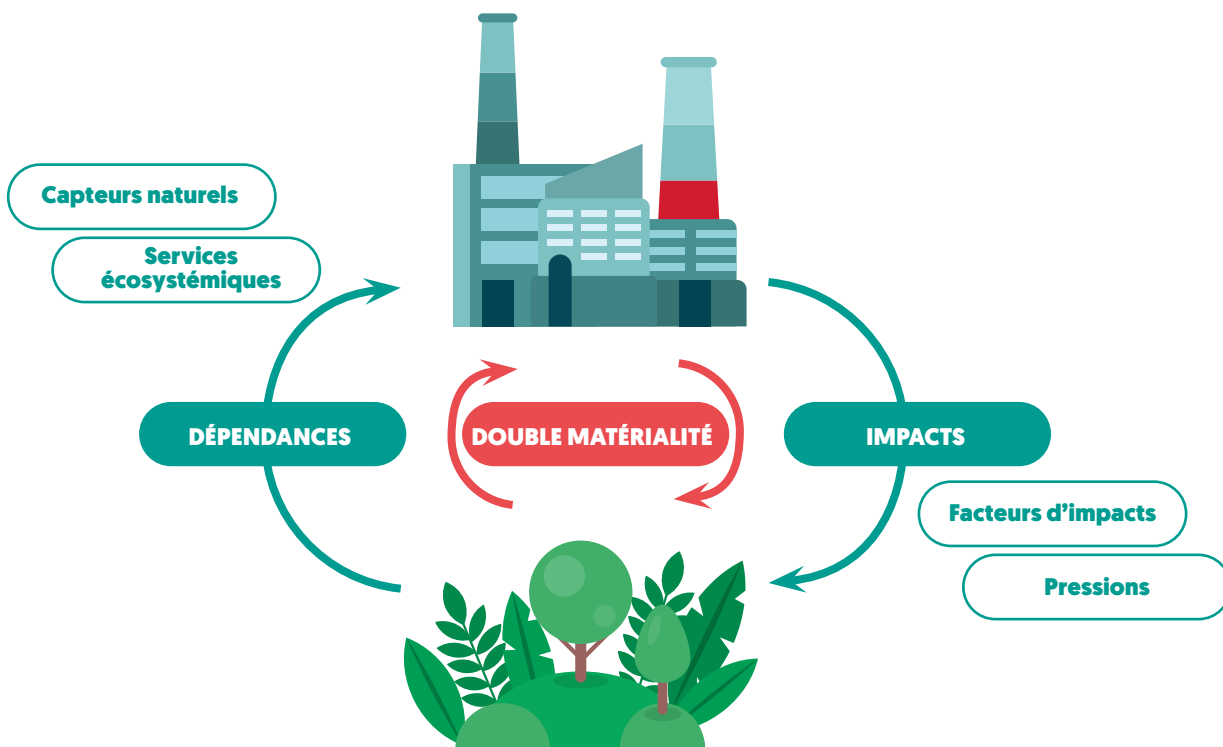
1. Analyse d'impact et de dépendance via la matrice *ENCORE* (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposures*) développée par la Natural Capital Alliance. Cette initiative regroupe investisseurs et experts, notamment pour promouvoir l'intégration du capital naturel dans la prise de décision économique et environnementale.
2. Mesure d'une empreinte biodiversité avec l'indicateur *Mean Species Abundance* (MSA) et sa déclinaison par facteur de pression, via le fournisseur de données Iceberg Data Lab.
3. Études spécifiques sur certaines thématiques, comme celle de l'eau, via l'utilisation de l'outil de cartographie *Water Risk Filter* de la WWF.

Analyse d'impact et de dépendance

Cette étude utilise la plateforme [ENCORE](#), qui offre des données en libre-service sur les interactions entre ressources naturelles et activités économiques. Créée en 2018 et mise à jour en 2023, ENCORE est reconnue comme un outil de référence pour le reporting « biodiversité », par des organismes tels que la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) et le *Science Based Targets Network* (SBTN).

Il permet d'abord de mesurer l'intensité de la dépendance d'un secteur d'activité aux différents services écosystémiques (dont le détail est présent en annexe). Dans un deuxième temps, il permet d'observer l'intensité de la pression d'un secteur d'activité sur les écosystèmes et les éléments de capital naturel qu'il abrite.

Cette analyse se limite uniquement à la maille des secteurs d'activités (analyse macro-sectorielle).



L'analyse a porté sur 23% (24% en 2023) des actifs évalués en valeur de marché, correspondant aux actifs couverts par la base ENCORE (obligations d'entreprises, dette privée d'entreprises non cotées et actions détenues en direct). Ce taux de couverture relativement faible s'explique par l'exclusion des obligations souveraines et des fonds d'investissements non transparisés.

BPCE Vie a fait le choix de ne pas intégrer les obligations d'entreprises financières dans le périmètre d'analyse, afin de privilégier une analyse sectorielle éclairant l'impact et la dépendance liés directement aux secteurs. Bien que le secteur de la finance soit par nature exposé à l'ensemble des dépendances et facteurs de pression, son exclusion permet de se concentrer sur les enjeux spécifiques aux autres secteurs d'activité.

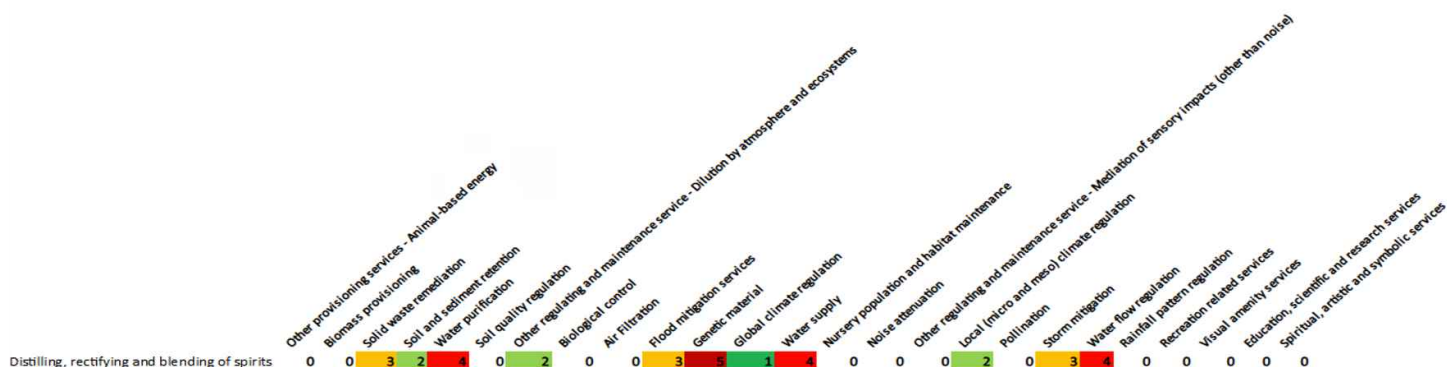
Conséquences de la nouvelle mise à jour ENCORE :

La méthodologie d'analyse est passée de la nomenclature GICS⁽¹⁸⁾ à la classification ISIC⁽¹⁹⁾ pour réduire les divergences d'interprétation parmi les utilisateurs. L'outil ENCORE identifie désormais 271 activités économiques ISIC liées à 25 services écosystémiques, avec une décomposition précise des sous-activités dans le secteur de l'agriculture, améliorant la précision des analyses et offrant une vue plus globale des interactions entre entreprises et services écosystémiques.

L'analyse de la dépendance aux services écosystémiques permet de déterminer les risques du portefeuille liés à la biodiversité.

L'analyse de la dépendance quantifie l'intensité avec laquelle une activité économique s'appuie sur les services écosystémiques gratuits, essentiels à son fonctionnement, à travers cinq fonctions de la biodiversité. La matrice ENCORE attribue à chaque activité une note de dépendance allant de 1 (peu dépendant) à 5 (très fortement dépendant).

Par exemple, l'activité économique « Fermentation alcoolique et distillation » est notée de cette manière :



La matrice ENCORE a remplacé la classification CICES⁽²⁰⁾ par la classification SEEA⁽²¹⁾ pour intégrer les services culturels et mieux répondre aux exigences financières, comme le préconise le cadre TNFD. La note de matérialité aide les institutions financières à identifier les services écosystémiques pertinents pour les activités économiques, bien que certaines activités, comme les services d'information ou juridiques, n'aient qu'un lien indirect avec la biodiversité.

La notation de la dépendance évalue l'impact d'une perturbation des services écosystémiques sur l'activité économique, en tenant compte de la perte de fonctionnalité et des coûts financiers associés. Dans l'étude sur le portefeuille de BPCE Vie, l'accent est mis sur les dépendances critiques (notées 4 et 5), qui indiquent une perte significative de fonctionnalité et un risque financier grave pour la viabilité de l'entreprise.

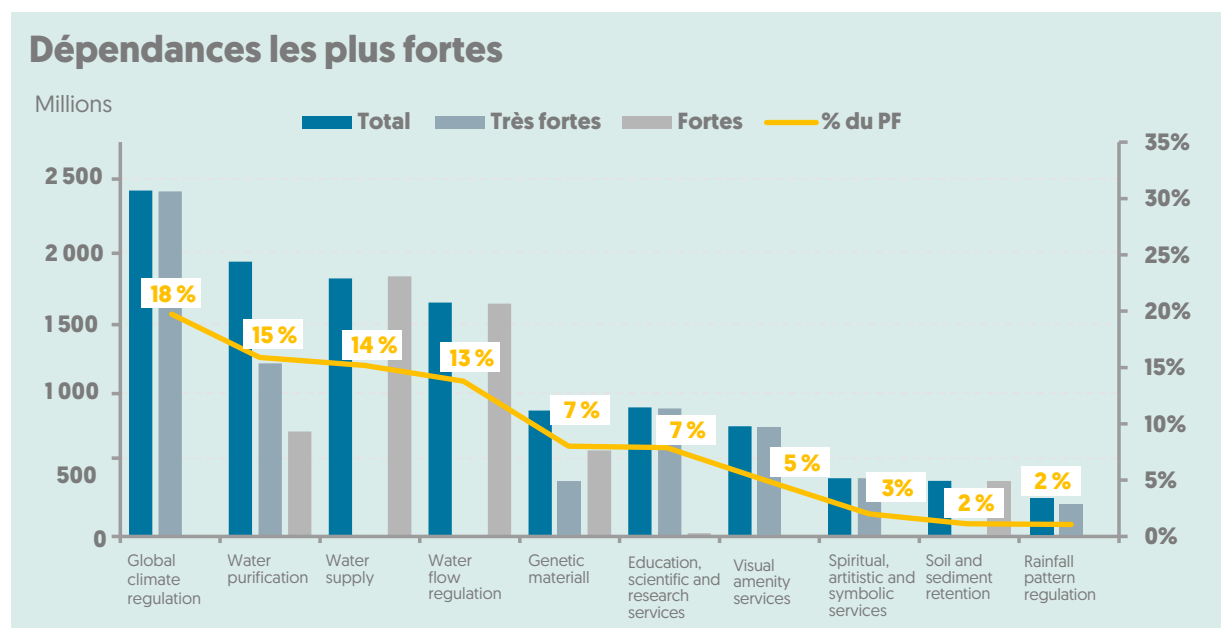
(18) Global Industry Classification Standard

(19) International Standard Industrial Classification of All Economic Activities

(20) Common International Classification of Ecosystem Services

(21) System of Environmental-Economic Accounting

Le résultat de cette analyse de dépendance globale du portefeuille est le suivant en 2024 :



► **81% du périmètre analysé** présentent une dépendance forte (33%) ou très forte (48%) à au moins un service écosystémique. Pour l'année 2023, on obtenait une dépendance critique de 81% également en appliquant cette nouvelle méthodologie.

► **Les 5 premiers services écosystémiques** en termes de dépendance critique sont :

- **La régulation climatique mondiale (18%)** : ce service aide à réguler la composition chimique de l'atmosphère et des océans en stockant et en séquestrant le carbone et d'autres gaz à effet de serre ;
- **La purification de l'eau (15%)** : ce service permet d'améliorer la qualité des eaux en éliminant les polluants et en protégeant ainsi la santé humaine ;
- **L'approvisionnement en eau (14%)** : ce service garantit un approvisionnement en eau de qualité pour divers usages, y compris domestiques ;
- **La régulation des flux d'eau (13%)** : ce service assure un flux régulier des eaux et atténuent les crues et les inondations en absorbant et en stockant l'eau ;
- **Le matériel génétique (7%)** : ce service fournit des ressources pour le développement de nouvelles molécules et produits.

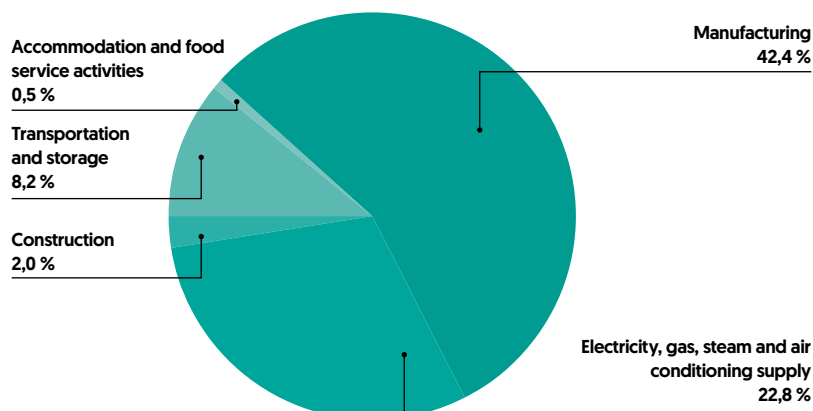
Les services de régulation et de maintenance contribuent à des fonctions cruciales pour la santé de l'environnement et sont souvent jugés plus précieux que les services d'approvisionnement (fourniture de matières premières), qui sont liés à des ressources directement exploitables comme l'eau.

Effets sectoriels :

Tout comme pour le réchauffement climatique, certains secteurs d'activités sont plus exposés à la dégradation de la biodiversité, et tous ne participent pas avec la même ampleur à sa dégradation.

Cet outil nous permet également d'identifier nos principales expositions (secteurs et entreprises) les plus dépendantes des services écosystémiques.

Résultats de l'analyse des dépendances des secteurs du portefeuille BPCE Vie avec l'outil ENCORE



Parmi les secteurs les plus dépendants figurent les industries manufacturières comme la fabrication de produits pharmaceutiques, alimentaires et de boissons, qui sont fortement dépendants d’une bonne qualité de l’eau. En deuxième position, la fourniture d’énergie, est très dépendante de la stabilité du climat pour la pérennité de ses activités.

L'analyse des pressions permet de déterminer l'empreinte du portefeuille sur la biodiversité

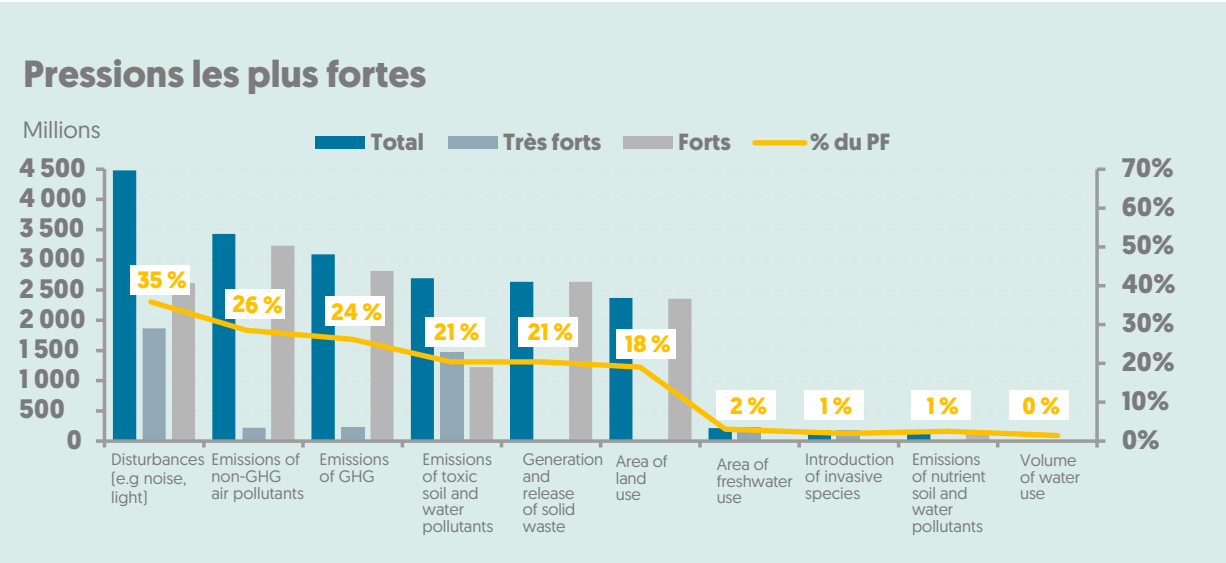
Pour rappel, l’analyse des impacts du portefeuille d’investissement revient à quantifier le nombre et l’intensité des impacts d’une activité économique. L’approche ENCORE est passé de 11 « facteurs d’impact » à 13 « pressions » en 2024, qui affectent les écosystèmes et déclenchent des changements d’état. Une seule pression peut entraîner plusieurs impacts.

Les pressions peuvent être regroupées selon les 5 pressions définies par l’IPBES :

5 pressions IPBES	13 pressions ENCORE
Changement d'utilisation des terres, des mers et de l'eau	Usage des sols (superficie)
	Usage d'eau douce (superficie)
	Usage des mers (superficie)
Exploitation des ressources	Volume d'eau utilisé
	Extraction d'autres ressources biotiques
	Extraction d'autres ressources abiotiques
Changement climatique	Émissions de GES (gaz à effet de serre)
Pollution	Émissions de polluants (hors GES)
	Rejet de produits toxiques dans le sol et l'eau
	Rejet de nutriments dans le sol et l'eau
	Production de rejets de déchets solides
	Empiètement (bruit, lumière, etc.)
Invasifs et autres	Introduction d'EEE (espèce exotique envahissante)

La méthode de notation des impacts suit celle des dépendances, définissant l’intensité de l’impact d’une activité économique sur une échelle de 1 à 5. BPCE Vie applique ces intensités par secteur et les pondère par le montant de l’exposition, aboutissant à un score moyen par facteur de pression.

Le résultat de cette analyse des pressions globales du portefeuille est le suivant :

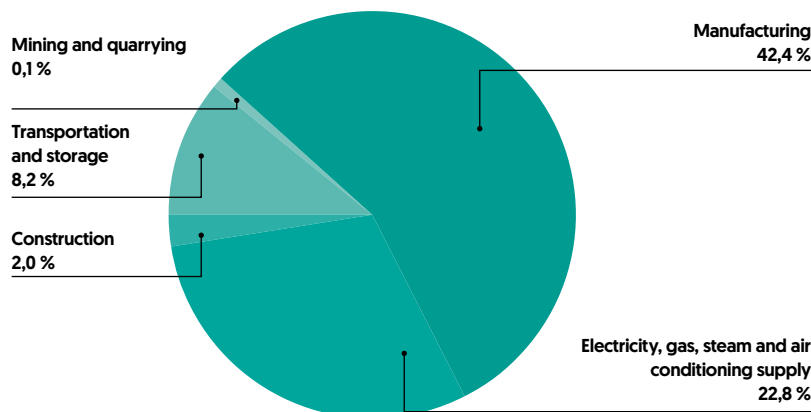


- **73% du périmètre analysé** exercent une pression forte (40%) ou très forte (33%) sur la biodiversité. Pour l’année 2023, le taux de dépendance critique était de 68% avec cette nouvelle méthodologie.
- **Les 5 premières pressions par ordre de criticité sont :**
 - Les pollutions sonores et lumineuses (35%) : elles résultent de la diffusion d’ondes inhabituelles, perturbant la communication et le déplacement de certaines espèces,

- Les émissions autres que les GES (26%) : elle se réfèrent aux émissions de particules fines, de composés organiques volatils, d'oxydes de soufre et de carbone...
- Les émissions de GES (24%) : tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ...
- Les émissions de polluants toxiques pour l'eau et les sols (21%) : les substances toxiques déversées dans les cours d'eau (par exemple, les métaux lourds et les produits chimiques),
- La production et le rejet de déchets solides (21%) : cela inclut le volume de déchets classés par type (non dangereux, dangereux, radioactif), par matériaux (comme le plomb ou le plastique) et par méthode d'élimination (décharge, incinération, recyclage, traitement spécialisé) ...

► Si on additionne les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la pression sur la biodiversité liée à la pollution est la plus forte au sein du portefeuille. Elle concerne différents types de milieux : l'atmosphère, les sols, les rivières ou les océans. Ingerée, respirée, entravante ou dérangement, la pollution de l'environnement affecte la santé de toutes les espèces.

Résultats de l'analyse des pressions des secteurs du portefeuille BPCE Vie avec l'outil ENCORE à fin décembre 2024



On observe que deux secteurs exercent de très fortes pressions sur la biodiversité :

- **Les industries manufacturières** expliquent la majorité des pressions critiques, notamment dans la fabrication d'équipements de transport et de produits pharmaceutiques, qui sont **responsables de perturbations sonores et de la contamination des sols et des eaux par le rejet de déchets**.
- **Le secteur de la fourniture d'énergie**, reconnu comme un **important émetteur de gaz à effet de serre**, présente des impacts forts et très forts.

Notons que ces cinq secteurs en majorité responsables des pressions critiques dans le portefeuille, sont composés à 18% d'actifs verts⁽²²⁾ dans le portefeuille de BPCE Vie.

Conclusions de l'analyse des impacts et dépendances via l'outil ENCORE :

L'approche ENCORE permet de définir les thématiques que BPCE Vie doit prioritairement prendre en compte dans le cadre de sa politique biodiversité :

- Le changement climatique (cible 8), qui entre en jeu en termes de dépendances et de pressions ;
- L'eau (cible 10), du fait des nombreuses dépendances observées ;
- La pollution (cible 7), du fait des pressions élevées qui y sont associées.

Limites de la méthodologie ENCORE sur l'évaluation des dépendances et pressions :

Par sa nature multidimensionnelle, l'état de la biodiversité est complexe à mesurer. Contrairement au climat pour lequel on utilise régulièrement la température moyenne de la surface du globe, il ne peut être évalué à l'aune d'un seul indicateur.

Ces limites sont accentuées par la compréhension encore incomplète de certains écosystèmes (comme les déserts) et des services écosystémiques (tels que l'esthétique) qui ont été largement négligés par la recherche académique. En conséquence, de nombreux liens de dépendances et pressions restent à l'état « non défini ». De plus, pour celles établies, les estimations fluctuent beaucoup au fil du temps, en fonction de l'évolution des connaissances sur la biodiversité.

Les obstacles méthodologiques recommandent ainsi d'utiliser ces valeurs avec précaution. Il est également important de noter que les notations ENCORE indiquent la matérialité des dépendances et des pressions au niveau mondial. Ces notations ne doivent servir qu'à orienter l'examen initial, qui devrait être suivi d'évaluations spatialement spécifiques à l'entreprise. En effet, le nombre d'espèces menacées est très hétérogène à travers le monde, du fait d'un nombre initial d'espèces plus ou moins important, mais aussi de pressions plus ou moins fortes selon les zones (ex. différence entre littoraux exploités et non exploités).

⁽²²⁾ Les actifs verts regroupent les green bonds dont le use of proceed a été vérifié par nos asset managers Ostrum et Mirova, les fonds labellisés Greenfin et les fonds à thématique environnementale validés comme vert en comité de validation des investissements.

Analyse d'empreinte

Pour évaluer l'empreinte biodiversité d'une entreprise, il est essentiel de prendre en compte tous les impacts de ses activités à travers sa chaîne de valeur, y compris ceux affectant les sites, les produits, les intrants de production, ainsi que les phases d'utilisation et de fin de vie des produits.

Plusieurs méthodes existent sur le marché pour mesurer l'empreinte biodiversité dont la CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*) du fournisseur de données IceBerg DataLab (IDL) développée depuis 2022. Ce modèle est utilisé par un ensemble d'acteurs de place et permet d'évaluer l'impact de l'activité d'une entreprise sur la biodiversité. Cet outil considère l'intégralité de la chaîne de valeur (Scope 1, 2 et 3).

De plus c'est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ainsi, pour chacune des pressions environnementales, la méthodologie tient compte de l'impact direct généré pendant l'année de mesure, mais aussi de l'impact qui sera généré au cours des années suivantes par rapport aux engagements pris et actions mises en place.

BPCE Vie suit l'empreinte biodiversité du portefeuille d'actifs détenus en direct (actions et obligations corporate, hors obligations financières et souveraines) via la métrique CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*) globale et sa déclinaison en CBF Climat, CBF Land Use, CBF Air Pollution ainsi que la CBF Water Pollution en MSA.Km2. Ces 5 indicateurs sont détaillés en annexe.

Le MSA (*Mean Species Abundance*) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante. Le MSA varie de 0 à 100%. Une zone avec un MSA de 0 % a complètement perdu sa biodiversité d'origine (ex : une surface bétonnée). Un MSA de 100 % reflète le niveau de biodiversité d'un écosystème original et non perturbé par les activités humaines (ex : une forêt primaire).

Le CBF comprend plusieurs étapes pour évaluer l'impact biodiversité d'une entreprise :

- Analyser les matières premières, les produits et services utilisés par l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et les mesures de conservation mises en place ;
- Identifier et calculer les pressions de ses activités : km² occupés ou transformés pour le changement d'usage des terres, émissions de GES en tCO₂e pour le changement climatique, kgNoX pour la pollution de l'air ou kg 1.4-DCB-eq pour la pollution de l'eau ;
- Traduire ces différentes pressions en une seule métrique d'impact : l'abondance moyenne des espèces (MSA) en MSA/km² en utilisant le modèle mondial de biodiversité (GLOBIO)⁽²³⁾ ;
- Ces différents impacts sont agrégés en un seul impact absolu global pour l'entreprise. Il exprime le volume de perte de biodiversité en surface équivalente artificialisée en km² sur l'année. Une CBF de -1km².MSA désigne une surface de 1km² complètement artificialisée (de forêt vierge perdue).

Les données des scopes 3 sont additionnées sans compensation, en raison de la disponibilité des données et de leur caractère très récent.

En 2024, le taux de couverture des mesures d'empreinte biodiversité représente 84% du portefeuille d'obligations d'entreprises (82% en 2023). Sur la totalité des actifs de BPCE Vie, le taux de couverture est de 19% (21% en 2023). IDL fournit une mesure de fiabilité des données, le DQL (*Data Quality Level*) : 76% des données sont considérées comme de bonne qualité (DQL entre 1 et 2), et 24% avec incertitudes (DQL entre 3 et 4).

À fin 2024, les mesures sur le portefeuille de titres directement détenus sont les suivantes :

CBF Value :

L'intensité biodiversité (*CBF Value*) du périmètre analysé permet de montrer l'impact des financements de BPCE Vie sur la biodiversité.

Au 31 décembre 2024, l'intensité biodiversité de BPCE Vie est de -0.08 km². MSA / M€ investi (-0.1 km². MSA / M€ investi en 2023). Sur le périmètre analysé, cela signifie que chaque million d'euros investi contribue à la perte de 0.08 Km² (soit 80 000 m²) de biodiversité vierge, soit l'équivalent de 8 terrains de foot.

CBF Climat :

L'intensité biodiversité relative au climat (*CBF Climat*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par le changement climatique pour chaque M€ investi. Au 31 décembre 2024, l'intensité biodiversité relative au climat de BPCE Vie est de -0.009 km². MSA / M€ investi (-0.01 en 2023). Cela signifie que chaque M€ investi contribue à la perte de 0.009 km² (soit 9 000 m²) de biodiversité vierge en raison du changement climatique induit.

CBF Land Use :

L'intensité biodiversité relative à l'usage des sols (*CBF Land Use*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par l'utilisation des sols des entreprises financées pour chaque M€ investi. Au 31 décembre 2024, l'intensité biodiversité relative à l'usage des sols de BPCE Vie est de -0.05 km². MSA / M€ investi (-0.07 en 2023). Cela signifie que chaque M€ investi contribue à la perte de 0.05 km² (soit 50 000 m²) de biodiversité vierge, en raison de l'utilisation des sols par les entreprises (y compris l'emprise au sol de ses différents sites de production).

(23) All in all, the GLOBIO model covers six taxonomic groups: amphibians, birds, mammals, terrestrial invertebrates, reptiles, and vascular plants.

CBF Air Pollution :

L'intensité biodiversité relative à la pollution de l'air (*CBF Air Pollution*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par la pollution de l'air pour chaque M€ investi. Au 31 décembre 2024, l'intensité biodiversité relative à la pollution de l'air de BPCE Vie est de -0.004 km². MSA / M€ investi (-0.005 en 2023). Cela signifie que chaque M€ investi contribue à la perte de 0.004 Km² (4 000 m²) de biodiversité vierge en raison de la pollution de l'air.

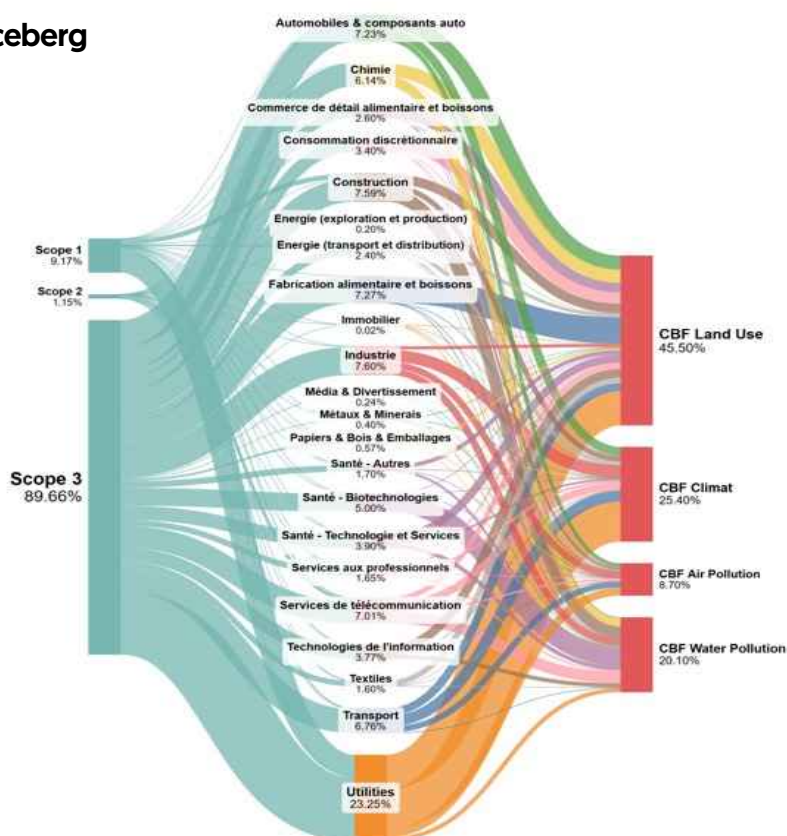
CBF Water Pollution :

L'intensité biodiversité relative à la pollution de l'eau (*CBF Water Pollution*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par la pollution de l'eau pour chaque M€ investi. Au 31 décembre 2024, l'intensité biodiversité relative à la pollution de l'eau de BPCE Vie est de -0.015 km². MSA / M€ investi (-0.02 en 2023). Cela signifie que chaque M€ investi, contribue à la perte de 0.02 Km² (soit 20 000 m²) de biodiversité vierge en raison de la pollution de l'eau.

Ces différentes empreintes biodiversité permettent d'illustrer que la pression relative au changement d'usage des sols est la plus importante du portefeuille, expliquant plus de 45% de son empreinte globale (pond. Encours).

Le diagramme de Sankey permet une lecture triple par secteur, scope et pression en pondérant par les encours :

Diagramme Sankey des empreintes CBF Iceberg Datalab



L'impact sur la biodiversité provient principalement du Scope 3 (presque 90 %), et générant une empreinte principalement sur l'utilisation des sols et le changement climatique, dont la responsabilité est attribuée aux secteurs des Utilities et de la fabrication alimentaire et de boissons, confirmant l'analyse ENCORE, au niveau sectoriel.

Conclusions de l'analyse des pressions via le CBF

L'analyse des impacts et dépendances du portefeuille, complétée par le CBF, permet d'identifier **l'utilisation des sols et la pollution aquatique** comme les pressions les plus importantes du portefeuille. Le modèle met aussi en exergue la pression liée au **changement climatique via la prise en compte des émissions du scope 3 aval des entreprises**.

Limites du calcul de l'empreinte biodiversité via la CBF

La CBF élaborée par Iceberg Data Lab couvre la biodiversité terrestre, soit **quatre pressions sur les sept identifiées par l'IPBES**, les trois autres n'étant pas encore couvertes, faute de connaissances suffisantes sur leur impact ou de capacité à les mesurer :

- La surexploitation des ressources naturelles : les impacts de la surpêche ou de la récolte d'espèces (à usage médicinal) ;
- L'impact sur la pression de changement de l'utilisation de la mer avec les parcs éoliens, l'aquaculture, ou les routes maritimes ;
- Le rôle des espèces invasives dans la perte de diversité d'autres espèces.

Il favorise une approche descendante (Top-down) à partir de données modélisées pour le traitement des données sectorielles, afin de distinguer les meilleures et pires pratiques, mais ne tient pas compte des spécificités locales des entreprises. Son approche ascendante (Bottom-up) à partir de données rapportées est aussi limitée par la disponibilité des données publiées par les entreprises, et donc basée sur un grand nombre d'hypothèses.

Une nouvelle fois, la mesure des empreintes sur la biodiversité n'est pas encore assez stable d'une année sur l'autre pour être comparable et établir des engagements de diminution. Néanmoins, BPCE Vie s'engage à surveiller le développement de cet indicateur, en mettant l'accent sur l'évaluation des entreprises ayant le plus d'effets négatifs sur les registres mentionnés.

Étude spécifique sur le portefeuille immobilier

Afin de compléter les indicateurs utilisés pour couvrir son portefeuille, BPCE Vie a initié en 2024 une démarche de collecte d'indicateurs sur le portefeuille immobilier. L'objectif était de récupérer auprès des sociétés de gestion et fonds immobiliers :

- ▶ Les objectifs stratégiques des fonds sur les enjeux de biodiversité ;
- ▶ Les indicateurs mis en place sur les actifs (taux de végétalisation ou d'artificialisation par exemple) ;
- ▶ Les labels biodiversité que les fonds sont susceptibles d'avoir ;
- ▶ Les engagements pris en matière de biodiversité.

Au 31/12/2024, l'analyse des données collectées montre que la majorité des fonds immobiliers du portefeuille de BPCE Vie intègre les enjeux de biodiversité soit :

- ▶ Via l'intégration d'indicateurs en lien avec la biodiversité dans la grille de notation ESG des actifs,
- ▶ Via le suivi de l'indicateur de taux de végétalisation ou d'étalement urbain des actifs,
- ▶ Grâce à la mise en place d'audits biodiversité et de plans d'actions pour favoriser la biodiversité (ex : contrat d'entretien écologique, jardins potagers, habitats pour les espèces, désimperméabilisation des sols, ...).

L'analyse du portefeuille immobilier de BPCE Vie est une première étape. Dans un second temps, un engagement sur la cible 12 des accords de Kunming Montréal pourrait être étudié (développement de projet de nature en ville).

Ces différents chantiers d'indicateurs permettent de répondre notamment à la cible 15 des accords de Kunming Montréal relative au suivi des impacts sur la nature par les acteurs économiques.

Réduction des pressions et dépendances liées aux investissements

En cohérence avec l'analyse des caractéristiques du portefeuille d'investissements présentés dans la partie précédente, la direction RSE a entamé des travaux visant à répondre aux enjeux spécifiques associés. Démarrés fin 2023, ces travaux ont vocation à être présentés au fur et à mesure des avancées sur les différents sujets.

Pour chaque thématique abordée, BPCE Vie publiera :

- ▶ Le périmètre couvert (Fonds euro ou UC ou les deux).
- ▶ Les classes d'actifs concernées (Ex : les titres détenus en direct comme les obligations et actions).
- ▶ Les périodes de mise en application (date d'entrée en vigueur et, si une sortie du stock est envisagée, l'horizon de cession).

À la suite de l'analyse d'impact et de dépendance, plusieurs thématiques ont été identifiées :

- ▶ La **pollution** : thématique particulièrement associée aux secteurs des **pesticides** ou de la **production et de l'utilisation de plastique**.
- ▶ Le **changement d'usage des sols** : thématique très liée aux sujets de **déforestation**.
- ▶ **L'eau** : thématique multi-factorielle.

De ce fait, les premières actions de réduction des pressions seront logiquement orientés vers ces thématiques et secteurs.

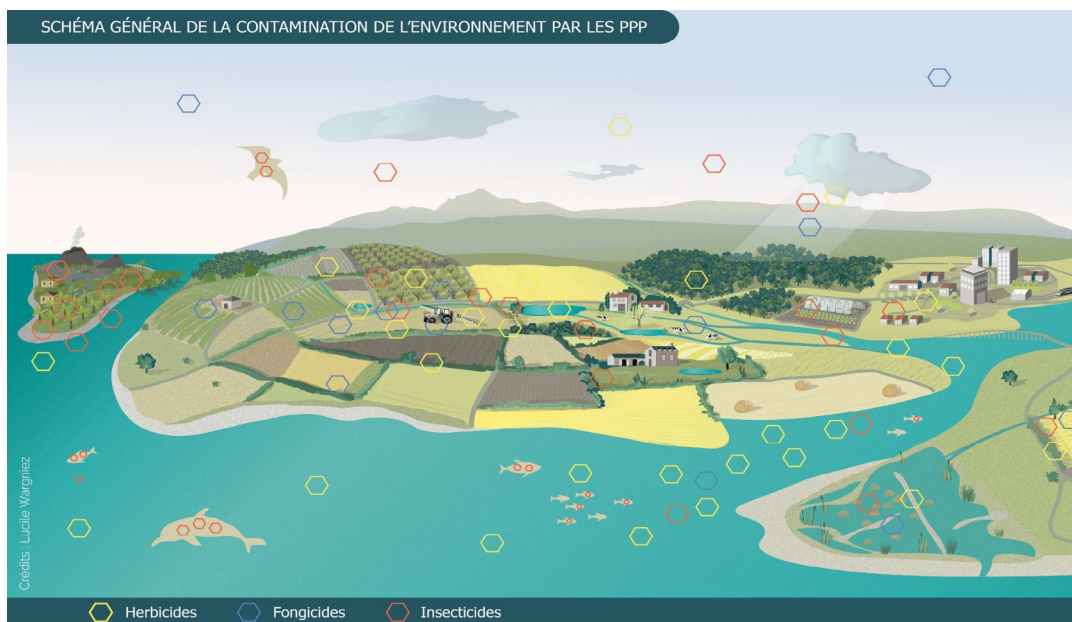
Également identifiée comme significative au niveau du portefeuille de BPCE Vie, la réduction de la pression associée au changement climatique, est déjà traitée par la stratégie climat de BPCE Vie (cf partie I.F).

Secteurs des pesticides

On entend par pesticides, les herbicides, les insecticides et les fongicides ayant pour but d'agir sur les cultures contre les herbes indésirables et les insectes nuisibles. Une attention toute particulière est à porter aux pesticides non spécifiques, dont l'action et les effets peuvent porter sur un large panel d'espèces animales et végétales, quand bien même leur utilisation aurait vocation à cibler un nuisible particulier.

L'exposition des pollinisateurs aux pesticides constitue un risque de perte de biodiversité important. Ce risque s'explique par la toxicité des produits utilisés sur les espèces mais aussi à l'échelle de la gestion des terres et de l'habitat naturel. Il passe aussi par la pollution de l'eau douce, ainsi que le déclin de la fertilité des sols, en particulier à cause des insecticides qui ont de nombreux effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs ; ce constat touche aussi les oiseaux, notamment les oiseaux insectivores. En effet, entre 1990 et 2020, les oiseaux des plaines agricoles ont diminué de 30%.

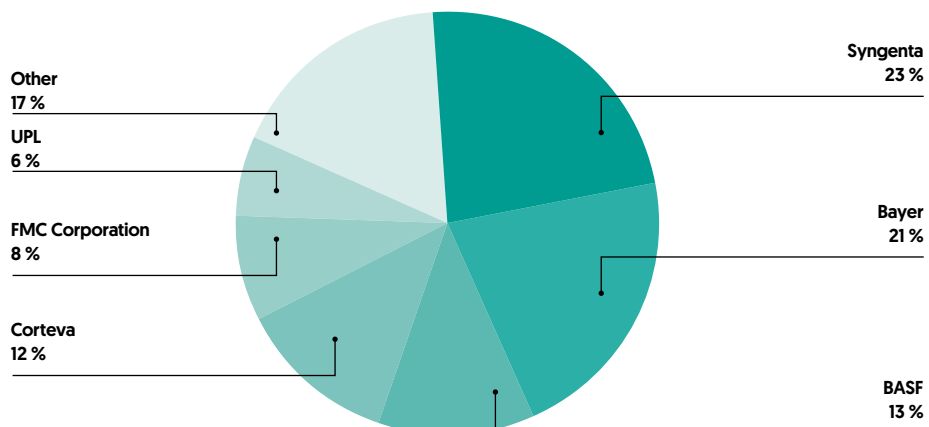
En compromettant des services tels que la pollinisation et la fertilité des sols, essentiels au maintien de la santé et de la productivité des terres agricoles, les pesticides mettent en péril la sécurité alimentaire à long terme.



Source : INRAE, mai 2022

En 2024, 6 acteurs de la production de pesticides représentent 70% du marché (BASF, Bayer, Corteva, FMC Corporation, Syngenta et UPL d'après le [Rapport ShareAction 2023](#)

Principaux producteurs de pesticides en 2023



Dans ce contexte, BPCE Vie a choisi de focaliser ses actions sur les pesticides dangereux qui exercent une pression importante sur la biodiversité.

En 2024, BPCE Vie a mis en place un reporting des positions présentes en portefeuille et a adopté une politique sectorielle relative aux pesticides. Celle-ci prévoit, pour les investissements réalisés en direct sur le fonds en euros (ou assimilés), d'exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires relatif à la production et/ou la distribution de pesticides dépasse 5% de leur chiffre d'affaires total et qui ne disposerait pas d'une stratégie biodiversité dont les cibles sont alignées avec la cible 7 des accords de Kunming-Montréal. Pour cela BPCE Vie s'appuie sur la liste d'entreprises établie par les fournisseurs de données Trucost et MSCI, qui couvre les acteurs impliqués dans le secteur des pesticides.

Cette étude sectorielle et les actions mises en place vise à permettre à BPCE Vie de s'aligner avec la cible 7 des Accords de Kunming Montréal relative à la réduction de la pollution.

Secteurs liés à la production et à l'utilisation de plastique

Le plastique est un matériau synthétique dérivé d'hydrocarbures qui a un impact significatif sur l'environnement du fait de sa résistance, de sa durée de décomposition et de son très faible taux de recyclage. Non biodégradable, il s'accumule dans la nature et cause une pollution généralisée des sols et de l'eau, provoquant un déclin alarmant de la biodiversité terrestre et marine. Aujourd'hui, il est estimé que plus de 300 millions de tonnes de plastique sont produites annuellement dans le monde, dont 8 millions finissent dans les océans.

Une nouvelle étude publiée en 2024, de la revue scientifique Science Advances, souligne que 56 entreprises seraient responsables de la moitié de la pollution plastique mondiale, à la suite d'une étude basée sur des audits de la pollution plastique dans 84 pays sur une période de cinq ans.

Dans ce contexte, une étude sera menée à l'horizon 2026 afin d'identifier les actions pertinentes à mettre en œuvre sur les entreprises du portefeuille identifiées comme exerçant une forte empreinte sur la biodiversité, notamment via la pollution plastique, n'étant par ailleurs pas engagées dans des efforts suffisants pour réduire ses impacts. Cette étude sectorielle s'inscrit dans le cadre de la cible 7 des Accords de Kunming Montréal relative à la réduction de la pollution.

Déforestation, et notamment huile de palme

La déforestation est l'une des principales causes de changement de l'usage des sols, identifiée comme l'une des fortes pressions sur la biodiversité. De nombreuses cultures en sont la cause, mais l'une des plus documentées est celle relative à l'huile de palme, l'huile végétale la plus consommée au monde. Selon le WWF, «la perte de forêt tropicale et d'habitat causée par l'expansion du palmier à huile est une menace majeure pour au moins 193 espèces».

En effet, le principal impact direct du développement de la culture du palmier à huile sur la biodiversité est la perte d'habitat naturel causée par la déforestation. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants et le déboisement massif engendré par la culture de l'huile de palme entraîne des conséquences sur la faune, la flore, l'activité et le mode de vie des populations autochtones. Selon l'IPBES, 6 millions d'hectares de forêts tropicales ont été perdus entre 1980 et 2000, en raison de l'augmentation des plantations en Asie du Sud-Ouest dont 80% destinés à l'huile de palme utilisée surtout dans l'alimentation, les cosmétiques, les produits de nettoyage et les carburants.

Dans ce contexte, BPCE Vie a choisi de prioriser l'action relative aux sujets de déforestation par l'huile de palme. L'application de critères d'exclusion des entreprises productrices d'huile de palme est à l'étude et devrait être instruite en 2025.

Cette étude sectorielle permet de répondre à la cible 10 des Accords de Kunming Montréal relative à la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.

Thématique de l'eau

Suite aux analyses menées à l'aide de l'outil ENCORE, BPCE Vie a décidé d'intégrer ce sujet parmi les premiers objectifs à instruire dans le cadre de sa stratégie biodiversité.

L'eau fait partie des quatre principaux groupes d'actifs du capital naturel, c'est un élément clé du maintien de la biodiversité. Aujourd'hui, cette ressource se raréfie sous l'effet des utilisations humaines et du dérèglement climatique. Selon l'Ademe, 24 000 Km3 d'eau douce sont utilisés pour des activités agricoles, énergétiques, industrielles et pour les besoins vitaux des êtres humains. En France, une personne consomme 148 litres d'eau potable par jour pour ses besoins et ce chiffre monte à 4 900 litres si on inclut les produits importés.

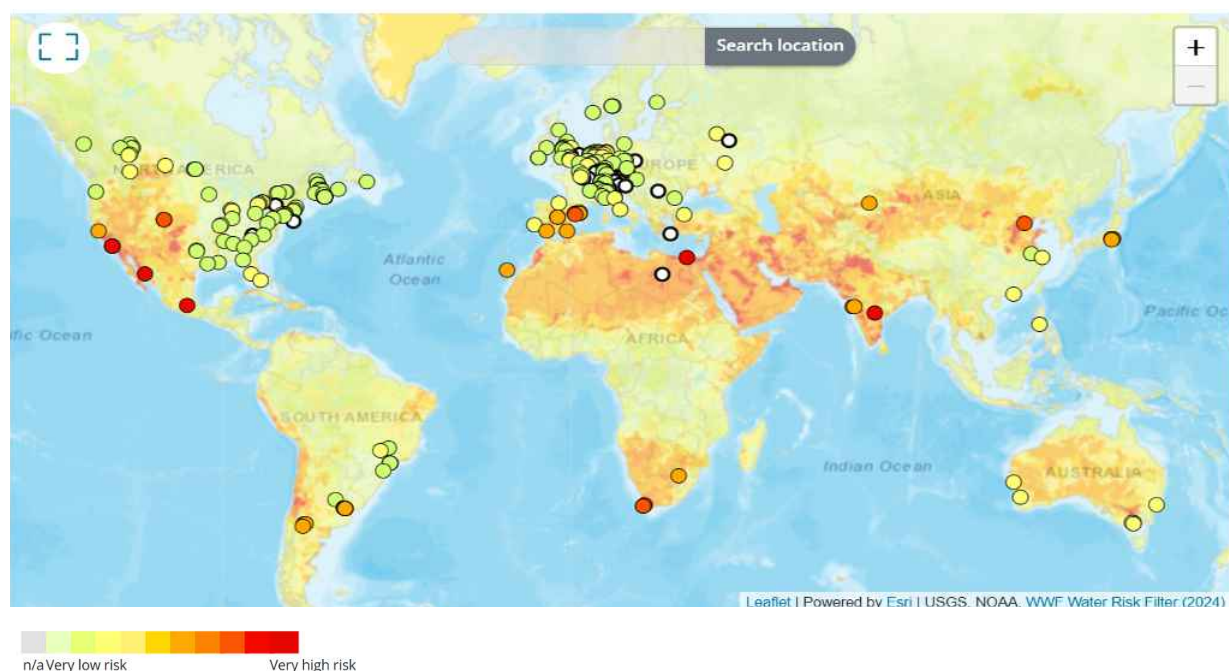
La gestion de l'eau est devenue primordiale pour assurer l'approvisionnement mondial grâce à :

- La protection des milieux aquatiques ;
- Le partage équitable de l'eau ;
- Le changement des habitudes alimentaires (ex : adoption d'une alimentation moins carnée) ;
- La récupération et traitement des eaux usées.

Dans ce contexte, BPCE Assurances (et par extension BPCE Vie) a mené une étude avec l'aide de l'outil *Water Risk Filter*⁽²⁴⁾ afin d'analyser l'impact de ses investissements sur l'eau. Grâce aux données récupérées via S&P Trucost, ce travail a permis d'étudier plus finement les localisations des activités des entreprises à fortes pressions sur l'eau et d'envisager des actions de surveillance. Certains émetteurs responsables de fortes pressions sur l'eau, notamment sur les zones de stress hydrique, sont déjà présents dans les listes d'exclusions en place et à venir (pesticides et huile de palme notamment).

Parmi les différents risques visualisables sur les cartes du WRF, la cartographie du risque physique "*Water Availability*" évalue la disponibilité de l'eau, définie par la quantité d'eau douce présente. Un manque d'eau peut entraîner des problèmes de production, une augmentation des coûts et limiter la croissance des entreprises. La disponibilité est calculée en tenant compte des réserves d'eau de surface et souterraines.

Localisation des émetteurs du portefeuille avec une empreinte biodiversité absolue (CBF Value) supérieure à 40 000 km2.MSA par rapport au "Water Availability Risk" du WRF



Cette étude permet de poser un premier diagnostic afin d'aborder la cible 10 des Accords de Kunming Montréal relative à la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.

Financement des solutions en faveur de la biodiversité

Comme le rappelle la cible 19 des Accords de Kunming Montréal, il est nécessaire d'augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toute provenance, d'ici 2030, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an.

Pour cela, il convient en premier lieu de définir ce qu'est un actif vertueux pour la biodiversité. Dans le cadre de ses engagements stratégiques à horizon 2024, BPCE Assurances réalisait chaque année une part de ses investissements dans des actifs verts⁽²⁵⁾. Fin 2023, la part des actifs verts représentait plus de 12% de son portefeuille (Fonds en euros hors UC). Fin 2024, une évolution de cette définition a été validée par le comité ESG, afin de refléter la définition de l'actif durable au sens de SFDR. Désormais, afin d'être qualifié de "durable", un actif devra présenter un alignement minimum à la taxonomie (20%) ou des objectifs de décarbonation validés par SBTi. Des critères s'appliquent également sur sa notation extra-financière (E, S et G) en plus du respect de nos politiques d'exclusion.

(24) WWF Risk Filter Suite - Data & Methods (<https://riskfilter.org/data-&-methods>).

(25) Les actifs verts regroupent les green bonds dont le use of proceed a été vérifié par nos asset managers Ostrum et Mirova, les fonds labellisés Greenfin et les fonds à thématique environnemental validés comme verts en comité de validation des investissements.

Dans sa nouvelle définition, le taux d'actifs durables est évalué à 17% au sein du portefeuille BPCE Assurances (en valeur de marché).

Une étude est en cours afin d'identifier la part de ces actifs durables ayant un impact positif direct sur la biodiversité et de fournir une définition de ce que peuvent être des actifs œuvrant en faveur de la biodiversité. L'objectif de cette étude est aussi de définir un montant d'allocation cible pour ce type d'actifs à l'horizon 2030. Dans ce cadre, au sein de l'initiative *Finance for Biodiversity* (FfB) BPCE Vie participe au groupe de travail « *Positive Impact* » visant à définir les types d'investissement compatibles avec un objectif de financement en faveur de la biodiversité.

En 2024, BPCE Vie a participé à une initiative de place dédiée à la valorisation de la biodiversité dans les portefeuilles de placements financiers. Cette démarche inédite a réuni 16 investisseurs institutionnels français associés à l'Af2i⁽²⁶⁾, pour créer le « Fonds Objectif Biodiversité », géré par Mirova, filiale de Natixis Investment Managers dédiée à la finance durable. Au sein du portefeuille coté, l'objectif sera d'investir dans des petites et moyennes entreprises européennes innovantes apportant des solutions aux enjeux de biodiversité et d'engager un dialogue avec de grandes entreprises pour les inciter à faire de la biodiversité un axe de transformation. La société de gestion constituera le fonds en s'appuyant sur les données du Carbon Disclosure Project (CDP).

Il s'agit là d'une première étape, puisqu'en 2025, le Fonds Objectif Biodiversité prévoit une déclinaison sur des actifs non cotés (Private Equity, fonds de dettes, infrastructures, capital naturel, financement de solutions fondées sur la nature...), à laquelle BPCE Vie participera également.

Ces différents travaux ont vocation à proposer une définition précise des actifs qui permettrait de répondre à la cible 19 des Accords de Kunming Montréal, relative à la mobilisation de ressources financières et, dans un second temps, de définir une enveloppe d'investissement spécifique pour ce type d'actifs.

Participation à des initiatives de place

Afin d'appuyer l'élaboration de sa stratégie biodiversité et climat, BPCE Assurances, maison-mère de BPCE Vie, a rejoint plusieurs initiatives d'investisseurs :

- En 2023, BPCE Assurances a signé le [Finance For Biodiversity Pledge](#) (FfB) s'engageant ainsi à participer à la restauration de la nature d'ici 2030. L'initiative propose de nombreux groupes de travail, permettant aux institutions financières de participer au développement de bonnes pratiques, méthodologies et outils au sein de leur écosystème, afin d'homogénéiser leur engagement en faveur de la biodiversité.
- En 2024, le Groupe BPCE a rejoint l'initiative de place Act4Nature international, réseau d'entreprises, de scientifiques, d'ONG environnementales et d'organismes publics. L'objectif de cette initiative est de mobiliser les entreprises en faveur de la biodiversité à travers des engagements pragmatiques portés par leurs dirigeants. Dans ce cadre, le Groupe BPCE se fixe des objectifs volontaristes⁽²⁷⁾ pour ses activités de banquier, d'assureur et d'investisseur, ainsi que des échéances pour les réaliser d'ici 2026. BPCE Assurances viendra alimenter les objectifs du Groupe BPCE par l'adoption d'une stratégie, la mesure et le suivi des enjeux relatifs à la nature et la biodiversité, l'adoption d'une politique sectorielle sur la thématique des pesticides, l'adoption d'une politique de lutte contre la déforestation (en traitant dans un premier temps le sujet de l'huile de palme), la mobilisation d'une quote-part des investissements en faveur de la biodiversité, et la contribution aux travaux de place.
- En 2024, BPCE Assurances a rejoint l'initiative d'engagement Nature Action 100 sur la thématique de la protection de la nature et de la biodiversité. Cette initiative de la FfB crée une liste d'entreprises exerçant de fortes pressions sur la biodiversité, utilisant une méthodologie de sélection robuste. Plus d'une centaine d'entreprises leaders sont ciblées, appartenant à 8 secteurs économiques à forts enjeux (produits pharmaceutiques, produits chimiques, alimentation, foresterie et emballage, métaux et mines). L'initiative vise à engager le dialogue afin d'inciter ces entreprises à réduire leur impact sur la biodiversité via des courriers directs puis des engagements actionnaires et des mesures concrètes.

Ces participations à différentes initiatives de place permettent notamment de répondre à la cible 21 des accords de Kunming Montréal relative à la diffusion des données, des informations et des connaissances sur la biodiversité.

⁽²⁶⁾ Association française des investisseurs institutionnels

⁽²⁷⁾ Engagements Act4Nature : [GROUPE-BPCE-VF.pdf](#)

Acculturation et formation des collaborateurs

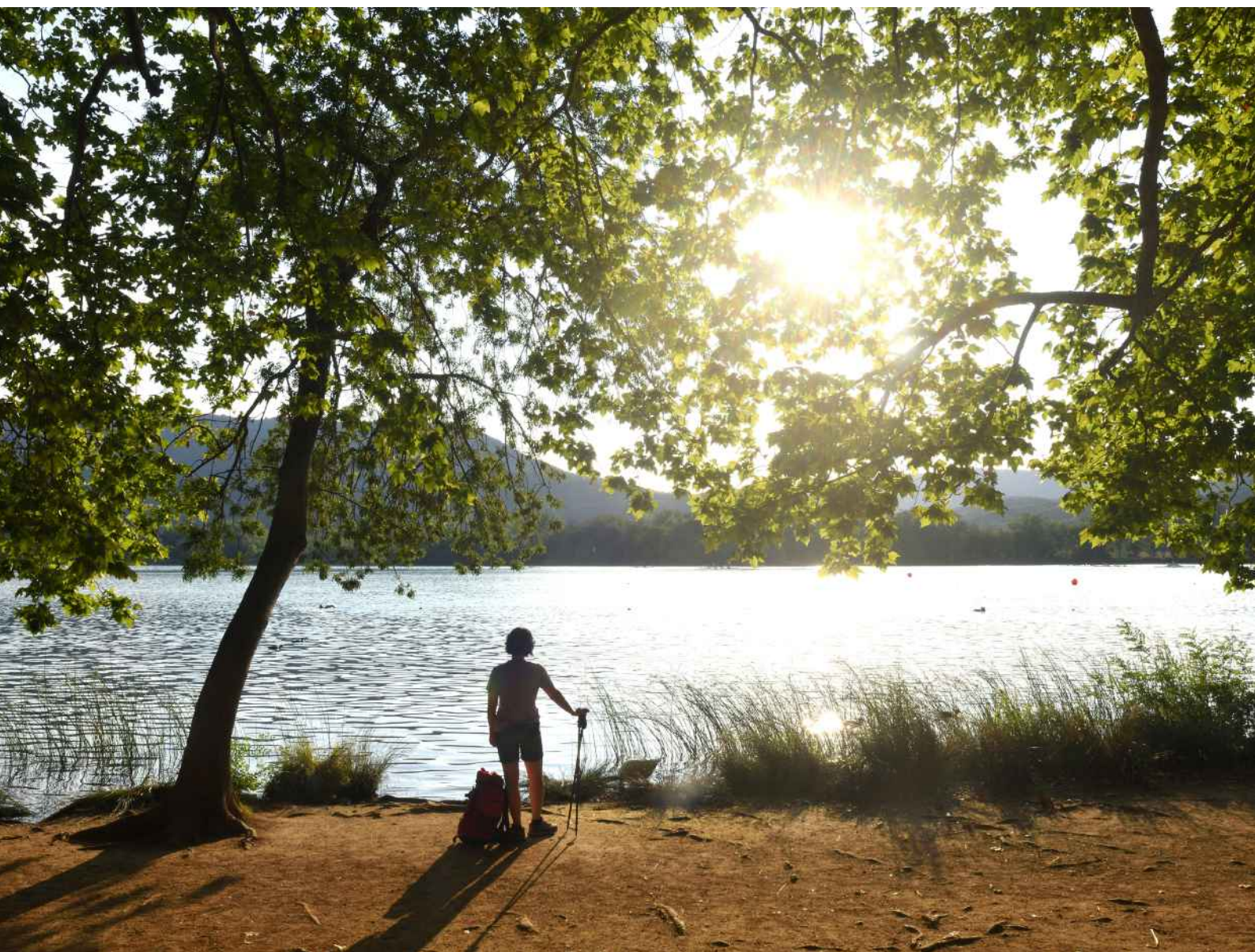
Comme évoqué dans la partie B du présent rapport, un dispositif de formation d'ampleur significative a été déployé sur les sujets ESG.

En particulier, on retrouve la thématique biodiversité pour chaque niveau identifié du dispositif :

- **Niveau 1** : acculturation via la Climate School (formations en ligne sur les sujets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les entreprises) accessible à tous les collaborateurs, avec un module spécifique sur la biodiversité.
- **Niveau 2** : les formations délivrées avec l'aide de Novethic⁽²⁸⁾ évoquent également la thématique de la perte de biodiversité comme un enjeu majeur du secteur.
- **Niveau 3** : le *Sustainable Investing Certificate*⁽²⁹⁾ développé en 2020 par le CFA Institute, aborde aussi la thématique dans son curriculum.

Plan d'amélioration

Au cours des deux prochaines années, BPCE Vie prévoit de poursuivre ses analyses thématiques : plastique, huile de palme, eau, définition d'un actif vertueux pour la biodiversité, etc.



(28) [Formations - Novethic](#)

(29) [Sustainable investing programs | CFA Institute](#)

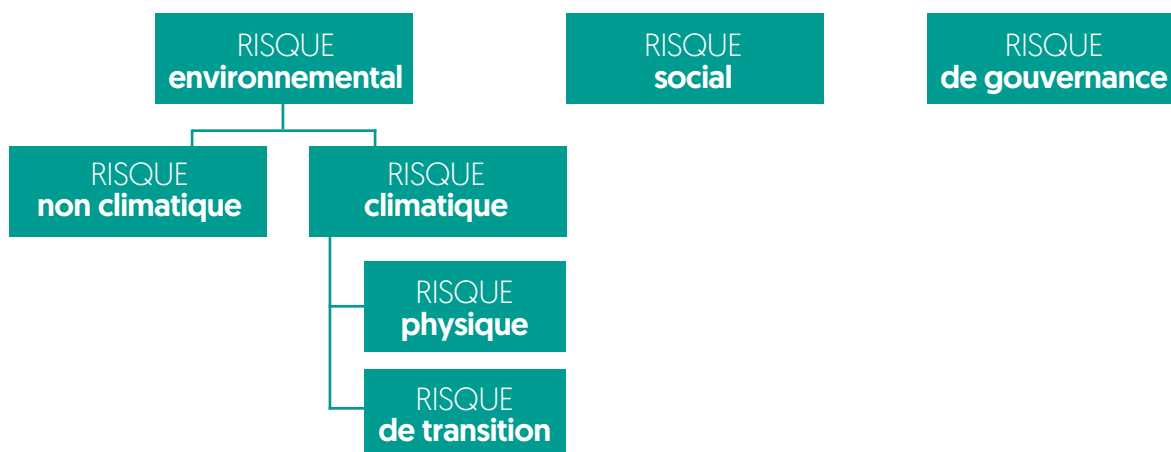
H Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Identification, évaluation des risques de durabilité

Le risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG), dont la survenance pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel sur l'entreprise.

Il s'agit d'un risque exogène et émergent, que BPCE Vie a qualifié comme tel dans sa cartographie des risques.

Le risque de durabilité se décompose en plusieurs sous-risques :



Les risques environnementaux sont de deux natures :

- **le risque climatique**, causé, soit par un risque physique résultant de dommages directement occasionnés par des phénomènes climatiques, soit par un risque de transition résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone (notamment lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement) ;
- **le risque non climatique**, lié à la destruction de la biodiversité, des ressources aquatiques et marines, la pollution, l'épuisement des ressources, ou le manque de participation active à l'économie circulaire. Ce risque provient soit d'un risque physique qui fait référence aux effets financiers causés par la dégradation de l'environnement (ex : maladies zoonotiques, détérioration de la qualité de l'air, perte de la biodiversité, etc.) ; soit d'un risque de transition qui se matérialise par la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Le risque social est induit par l'exposition des contreparties de BPCE Vie (partenaires, sous-traitants et émetteurs de titres) aux questions sociales telles que le manque de diversité, la discrimination, la violation du droit du travail et des droits de l'homme. Pour BPCE Vie, le risque social se traduit par le risque de perte de valeur des placements détenus par l'entreprise et émis par des entités affectées par des questions sociales. Il induit également un risque de réputation, du fait de liens avec des entités exposées aux questions sociales.

Le risque de gouvernance est induit par l'exposition des contreparties de BPCE Vie (partenaires, sous-traitants et émetteurs de titres) aux questions de gouvernance telles que les considérations éthiques (déontologie, corruption, etc.), la qualité de la gestion du risque, l'organisation et le fonctionnement du management ainsi que la transparence. Comme le risque social, le risque de gouvernance se traduit par le risque de perte de valeur des placements détenus par BPCE Vie et émis par des entités touchées par des questions de gouvernance. Il induit également un risque de réputation du fait de liens avec des entités exposées aux questions de gouvernance.

Pour BPCE Vie, les enjeux d'évaluation du risque de durabilité portent principalement sur les risques environnementaux, qu'ils soient climatiques ou non climatiques : chacune des dimensions de ces risques (physiques et transitions) sont traitées.

Le risque de responsabilité, qui correspond à un risque de procédures contentieuses ou juridiques liées à des facteurs climatiques et non climatiques, est identifié par le dispositif de gestion des risques de BPCE Vie. Il est intégré à l'évaluation de ces risques : les risques physiques et de transitions environnementales pourraient générer des litiges juridiques avec des clients ou des organisations non gouvernementales, en raison de la commercialisation d'un produit jugé non conforme aux objectifs de durabilité, ou du non-respect des engagements en termes de décarbonation du portefeuille d'investissements.

Évaluation de l'exposition de BPCE Vie aux risques de durabilité

Approche générale

BPCE Vie identifie et évalue les impacts négatifs des risques environnementaux climatiques et non climatiques selon une approche matricielle, structurée autour des grandes classes de risques de sa cartographie. L'évaluation de la matérialité des risques est réalisée sur une triple dimension temporelle : court terme, moyen terme et long terme, en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone.

Plus spécifiquement, BPCE Vie structure progressivement sa démarche pour évaluer l'exposition de son portefeuille d'actifs aux risques de durabilité. Les analyses des risques physiques et de transition ont fait l'objet de différentes approches en fonction des classes d'actifs concernées.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes analyses mises en place :

	% du portefeuille (en MtM)	Climat		Biodiversité		Social & Gouvernance
		Dépendance / Risque Physique	Impact / Risque de transition	Dépendance / Risque Physique	Impact / Risque de transition	Global
Actions et obligations détenues en direct	20,9%	Analyse via data Trucost sur scénarios GIEC	Analyse via température Mirova	Analyse via ENCORE	Analyse via ENCORE Analyse via l'empreinte biodiversité"	Analyse dédiée via note ISS ESG
Souverains	20,0%	Analyse via WRI Analyse via l'indice ND-Gain"	Analyse via le score ASCOR		Analyse via l'outil NB SAP de WWF	Analyse dédiée via note ISS ESG
Immobilier	4,6%	Analyse via l'indice ND-Gain	Analyse via trajectoire CREEAM fournie par AEW			
Infrastructure	1,3%	Analyse via l'indice ND-Gain				
Autres classes d'actifs	53,1%	Pas d'études dédiées mais analyse menée au cas par cas lors de l'investissement via l'analyse ESG				

* Hors financières.

** Obligations financières, dette privée, fonds de dette cotés, fonds actions, private equity, fonds monétaires.

Les méthodes choisies pour l'analyse des classes d'actifs seront explicitées et détaillées dans chaque sous-section (risques climatiques, risques non climatiques, risques sociaux et de gouvernance), afin de répondre aux enjeux de chaque domaine.

Par ailleurs des analyses prospectives, basées sur l'ORSA ou les stress tests auxquels BPCE Vie a pris part, viennent également alimenter la démarche.

L'ordre de présentation des sujets se fera par thématique (Climat, Biodiversité, Social & Gouvernance) afin de détailler dans chacune de ces thématiques les approches retenues en fonction des classes d'actifs.

Risques environnementaux climatiques

La matérialité des risques liés au dérèglement climatique est appréhendée par référence aux grandes classes de risques de la macro-cartographie de BPCE Vie que sont le risque de marché, le risque de contrepartie, le risque de souscription, les risques non financiers et les risques stratégiques, business et écosystèmes, le climat venant accroître les risques définis dans cette macro-cartographie.

BPCE Vie s'est attachée à intégrer une triple dimension temporelle à l'analyse : un horizon court terme (1 à 3 ans), un horizon moyen terme (4 à 7 ans) et un horizon long terme, au-delà de l'année 2050 qui correspond à un scénario dans lequel la transition serait anticipée et ordonnée, proche de la stratégie nationale bas carbone avec notamment une hausse de la température maîtrisée à 2°C à horizon 2050.

L'analyse des risques climatiques est structurée autour de plusieurs étapes, dont l'identification des incidences négatives du risque physique et de transition sur les activités de BPCE Vie, et l'identification des mesures prises et envisagées pour les atténuer.

La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes à BPCE Vie. La qualification du risque s'est effectuée selon une échelle de cotation à quatre niveaux : faible, moyen, fort et critique.

En synthèse, ces travaux ont permis d'obtenir une vue d'ensemble de l'exposition de BPCE Vie aux risques climatiques :

Matrice de matérialité des risques climatiques en 2024	Risques physiques			Risques de transition		
	Horizon Court Terme [1 à 3 ans]	Horizon Moyen Terme [4 à 7 ans]	Horizon Long Terme [2050]	Horizon Court Terme [1 à 3 ans]	Horizon Moyen Terme [4 à 7 ans]	Horizon Long Terme [2050]
Risque de marché (risque de taux, actions, spread, immobilier, liquidité)	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen
Risque de contrepartie	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen
Risques de souscription						
Épargne euros	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Épargne UC	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Épargne euros	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Santé et dommages corporels	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Assurances des emprunteurs	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Risque non financier						
Risque opérationnel	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible
Risque juridique, de conformité	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risques stratégiques, business et écosystèmes	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

BPCE Vie a mené plusieurs analyses d'exposition de ses investissements aux risques climatiques sur la base d'études universitaires citées par les autorités de contrôle prudentiel françaises ou européennes ou sur la base d'indicateurs reconnus par la communauté internationale.

Risque physique

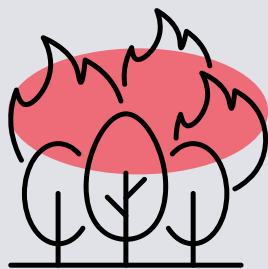
Actions et obligations détenues en direct

S&P Trucost

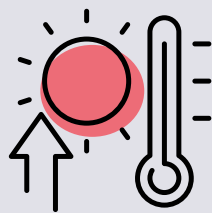
L'exercice menée par BPCE Vie pour l'année 2024 est une démarche exploratoire sur le périmètre des actions et obligations corporate détenues en direct. Le portefeuille soumis à l'analyse représente 11.7 Mds€ (en valeur de marché), soit 20% des actifs présents en portefeuille.

L'analyse des risques physiques sur ce périmètre a été réalisée via la donnée fournie par S&P Trucost. Cette donnée fournit les pertes financières (CapEx, OpEx, et Business Interruption) en raison de l'exposition aux dangers physiques liés au climat.

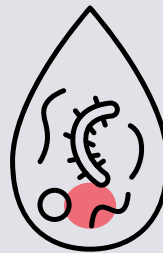
Cette donnée se décompose en fonction du type de risque (les définitions de ces indicateurs sont disponibles en annexe) :



Incendie
[Wildfire]



Chaleur extrême
[Extreme heat]



Stress hydrique
[Water stress]



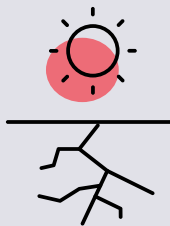
Inondation côtière
[Costal flood]



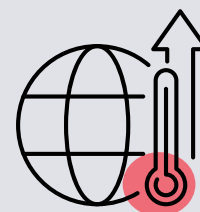
Crue fluviale
[Fluvial flood]



Cyclone tropical
[Tropical cyclone]



Sécheresse
[Drought]



Risque total
La somme des
risques cités

Chaque type de risque est ventilé en fonction de 4 scénarios définis par le GIEC :

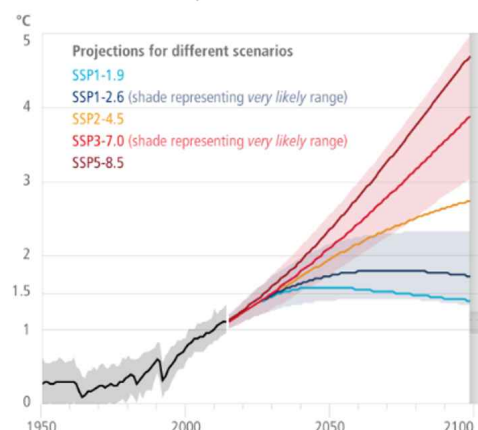
• **High Climate Change Scenario (SSP5-8.5)** : Scénario d'atténuation faible dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3.3 à 5.7°C d'ici 2100

• **Medium-High Climate Change Scenario (SSP3-7.0)** : Scénario d'atténuation limité dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100

• **Medium Climate Change Scenario (SSP2-4.5)** : Scénario d'atténuation fort dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une hausse des températures moyennes mondiales de 2.1 à 3.5°C d'ici 2100

• **Low Climate Change Scenario (SSP1-2.6)** : Scénario d'atténuation dynamique dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre diminuent pour atteindre la neutralité d'ici 2050, entraînant une hausse des températures moyennes mondiales de 1.3 à 2.4°C d'ici 2100

(a) Global surface temperature change
Increase relative to the period 1850–1900



(source : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/figures/summary-for-policymakers/figure-spm-3/>)

Au niveau de l'entreprise, cette mesure représente la moyenne pondérée (basée sur la valeur supposée de l'actif) de la mesure du coût financier au niveau de l'actif pour tous les actifs connus détenus par l'entreprise et ses filiales.

Pour le portefeuille d'actions et obligations corporate de BPCE Vie avec une force de risque « High », les résultats sont les suivants :

Type de risque	2020	2030	2040	2050
Wildfire	-0,03 %	-0,04 %	-0,06 %	-0,08 %
ExtremeHeat	-1,18 %	-1,53 %	-1,85 %	-2,24 %
WaterStress	-0,79 %	-1,04 %	-1,48 %	-1,48 %
CoastalFlood	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-0,01 %
FluvialFlood	-0,05 %	-0,06 %	-0,07 %	-0,08 %
TropicalCyclone	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Drought	-0,15 %	-0,21 %	-0,30 %	-0,39 %
Composite	-2,31 %	-3,04 %	-3,97 %	-4,54 %

Si on observe ces résultats en cumulé par année, on obtient les résultats suivants :

Type de risque	2020	2030	2040	2050
Wildfire	-0,18 %	-0,61 %	-1,21 %	-1,97 %
ExtremeHeat	-6,86 %	-20,18 %	-33,77 %	-47,21 %
WaterStress	-4,64 %	-14,08 %	-26,02 %	-36,29 %
CoastalFlood	-0,01 %	-0,03 %	-0,08 %	-0,19 %
FluvialFlood	-0,33 %	-0,93 %	-1,62 %	-2,41 %
TropicalCyclone	-0,03 %	-0,07 %	-0,10 %	-0,13 %
Drought	-0,89 %	-2,99 %	-5,89 %	-9,49 %
Composite	-13,11 %	-36,19 %	-57,46 %	-73,28 %

Cela signifie que le portefeuille est principalement impacté par le risque de chaleur extrême et par le risque de stress hydrique. Dans ce contexte, le portefeuille d'obligations *corporate* de BPCE Vie au 31 décembre 2024 supporterait en 2059 des coûts financiers en hausse de 47,2% si le risque de chaleur extrême sur un scénario du GIEC SSP5 RCP8.5 était avéré.

Une analyse du risque de **chaleur extrême** dans un scénario « high » au niveau sectoriel révèle les résultats suivants :

NACE Lvl 1	MtM (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	3 558	-1,23%	-1,60%	-1,94%	-2,36%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1 793	-0,67%	-0,88%	-1,04%	-1,25%
Information and communication	1 049	-2,00%	-2,58%	-3,10%	-3,78%
Transportation and storage	422	-0,85%	-1,11%	-1,35%	-1,62%
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	224	-1,39%	-1,79%	-2,18%	-2,64%
Professional, scientific and technical activities	140	-1,59%	-2,08%	-2,55%	-3,10%
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	220	-0,57%	-0,74%	-0,88%	-1,05%
Financial and insurance activities	381	-1,29%	-1,68%	-2,01%	-2,41%
Construction	176	-1,01%	-1,35%	-1,62%	-1,96%
Accommodation and food service activities	62	-1,51%	-1,96%	-2,36%	-2,88%
Administrative and support service activities	40	-1,09%	-1,53%	-2,04%	-2,44%
Mining and quarrying	2	-1,30%	-1,70%	-2,03%	-2,51%
Human health and social work activities	24	-1,55%	-1,99%	-2,40%	-2,93%

En cumulé par année les résultats sont les suivants :

NACE LvL 1	MtM (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	3 558	-7,16 %	-21,02 %	-35,11 %	-48,91 %
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1 793	-3,97 %	-12,08 %	-20,82 %	-30,19 %
Information and communication	1 049	-11,43 %	-31,78 %	-50,20 %	-66,13 %
Transportation and storage	422	-5,01 %	-15,07 %	-25,86 %	-37,05 %
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	224	-8,03 %	-23,22 %	-38,44 %	-52,91 %
Professional, scientific and technical activities	140	-9,18 %	-26,38 %	-43,14 %	-58,51 %
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	220	-3,35 %	-10,27 %	-17,85 %	-26,09 %
Financial and insurance activities	381	-7,49 %	-21,91 %	-36,28 %	-50,08 %
Construction	176	-5,93 %	-17,87 %	-30,27 %	-42,78 %
Accommodation and food service activities	62	-8,70 %	-25,08 %	-40,97 %	-55,92 %
Administrative and support service activities	40	-6,38 %	-19,73 %	-34,65 %	-48,94 %
Mining and quarrying	2	-7,52 %	-22,10 %	-36,57 %	-50,82 %
Human health and social work activities	24	-8,97 %	-25,54 %	-41,59 %	-56,61 %

Ainsi, les secteurs les plus impactés par ce risque sont :

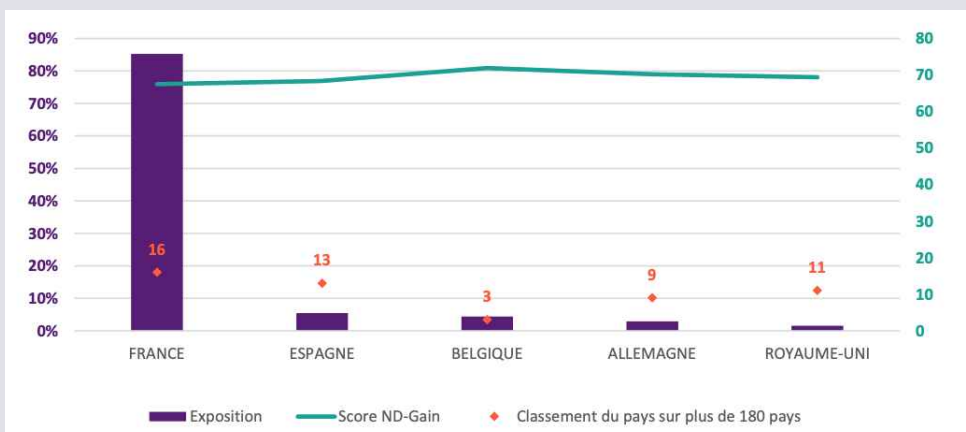
- L'information et la communication,
- Les activités professionnelles, scientifiques et techniques,
- Les activités de santé humaine et le travail social.

Obligations souveraines et assimilées

ND-GAIN

Sur ce périmètre, près de 82% des actifs souverains sont investis dans des pays qualifiés de niveau 1, soit le niveau présentant la plus faible vulnérabilité selon un classement proposé par l'ACPR (2018)⁽³⁰⁾ et fondé sur des travaux de l'agence Standard & Poor's.

Sur ce même périmètre, le portefeuille d'actifs est essentiellement investi en Europe, moins exposée aux risques physiques selon le dernier indice construit par l'Université Notre Dame (le « Notre Dame Global Adaptation Index⁽³¹⁾ ») publié en août 2024. Cet indice, dont le score varie entre 0 et 100, mesure la vulnérabilité des Etats au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire ces impacts. Un score élevé reflète la résilience de l'Etat à faire face aux défis climatiques, à l'instar des pays européens dans lesquels BPCE Vie est investi.



Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2022 (publié en août 2024)

(Périmètre : top 5 pays, représentant 72% des obligations souveraines et 19% du portefeuille de BPCE Vie, échelle de gauche en % du portefeuille d'obligations souveraines de BPCE Vie, échelle de droite en score ND-Gain)

Analyse complémentaire des expositions aux entités souveraines

World Risk Index

BPCE Vie a mené une analyse des risques climatiques physiques de ses expositions aux entités souveraines, à l'aide des informations publiées par l'association allemande *Bündis Entwicklung Hilft* via son indicateur *World Risk Index*⁽³²⁾. Le *World Risk Index* permet d'évaluer les capacités sociétales des pays pour faire face à l'émergence et à la multiplication des catastrophes naturelles. 193 pays disposent d'un score de risque.

Le score de risque du pays reflète l'interaction entre deux dimensions : (I) l'exposition et (II) la vulnérabilité aux risques physiques. Le risque n'est matérialisé que lorsque ces deux dimensions se rencontrent. Le score de risque repose sur une échelle de 1 à 5 niveaux (*very low*, *low*, *medium*, *high*, *very high*). Ainsi, les risques ne sont présents que lorsque des populations dépourvues de capacités de résilience, de réaction ou d'adaptation suffisantes, vivent dans des régions où existent des risques liés à des événements naturels extrêmes ou des effets négatifs du changement climatique⁽³³⁾.

(30) Standard & Poor's a défini un classement des pays les plus vulnérables, selon 3 critères :

- la part de la population du pays vivant au niveau ou sous le niveau de la mer (<5 m d'altitude),
- la part de l'agriculture dans le PIB de l'Etat, et
- un indice synthétique, le « ND-GAIN » : cet indice associe des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation au changement climatique pour chaque pays.

À partir de ces classements, Standard & Poor's a agrégé ces classements de façon à faire apparaître trois groupes de pays de taille similaire (une quarantaine de pays par groupe) et de vulnérabilité croissante (allant de 1 à 3). L'ACPR fait référence à cette notation dans la note « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

(31) L'indice ND-GAIN donne une indication de la vulnérabilité d'un pays au changement climatique, ainsi que sa capacité à améliorer sa résilience. La vulnérabilité globale du pays aux effets négatifs du changement climatique est mesurée à travers six secteurs clés : l'alimentation, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures. La résilience du pays vise à mesurer la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation.

NB : selon la dernière publication de l'Université Notre Dame (2022), la Norvège est le pays le moins exposé au risque physique avec un score à 74,7. La France figure en 14^e position sur un classement de plus de 180 pays.

(32) WorldRiskReport, 2023, accessible ici : [WeltRisikoBericht - WeltRisikoIndex](https://www.welt-risiko-bericht.de/)

(33) WorldRiskReport, 2023, P. 39-41

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

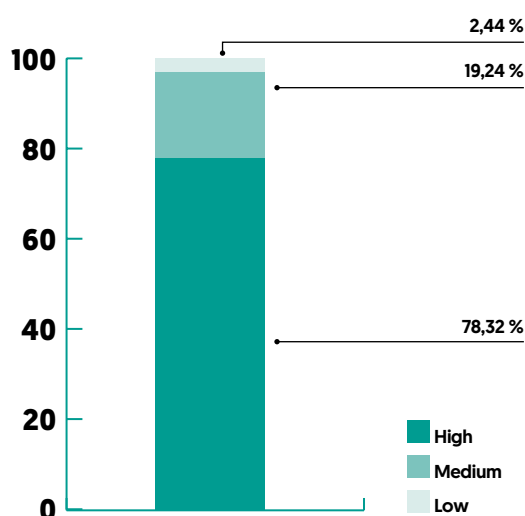
Pour constituer le score de risque final, 5 indicateurs sont évalués :

- **l'exposition des populations aux impacts des événements naturels extrêmes** (tremblement de terres, tsunamis, cyclones, inondations) ou aux conséquences négatives du changement climatique (sécheresse, montée des eaux) ;
- **la vulnérabilité des populations** aux dommages causés par des événements naturels extrêmes ou aux effets négatifs du changement climatique ;
- **la sensibilité d'une population** indique son degré de résilience et ses ressources pour atténuer les conséquences immédiates des événements climatiques extrêmes ;
- **les capacités d'adaptation immédiate des sociétés** à contrer les effets néfastes des événements naturels ou du changement climatique par des actions directes et des ressources disponibles⁽³⁴⁾ ;
- **les capacités d'adaptation à long terme** visant à modifier par anticipation les structures et systèmes sociétaux afin de contrecarrer, d'atténuer ou d'éviter les impacts négatifs à venir⁽³⁵⁾.

Les pays sont classés par catégorie de risque selon le *World Risk Index* qu'ils obtiennent⁽³⁶⁾ :



Le *World Risk Index* 2024 classe la France en pays à haut risque. En raison de la forte exposition du portefeuille de BPCE Vie aux obligations souveraines françaises, 78 % du portefeuille d'obligations souveraines est ainsi investi dans des pays considérés à risque physique élevé face au changement climatique.



Méthodologie

World Risk Index



(34) Cet indicateur prend en compte les réactions aux événements climatiques récents, la structure de gouvernance de l'Etat (corruption, Etat de droit, etc.) et les capacités médicales.

(35) Cet indicateur évalue la qualité des systèmes d'éducation, de recherche, les capacités d'investissement du pays, ainsi que les effets à long terme de la pauvreté (santé, malnutrition, pollution, etc.)

(36) *WorldRiskReport*, 2023, P. 66

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable et gouvernance

1

Au total, plus de 100 indicateurs sont inclus dans le calcul du *World Risk Index*. Ces indicateurs proviennent de sources scientifiquement reconnues telles que la Banque Mondiale, l'UNESCO, WHO etc.

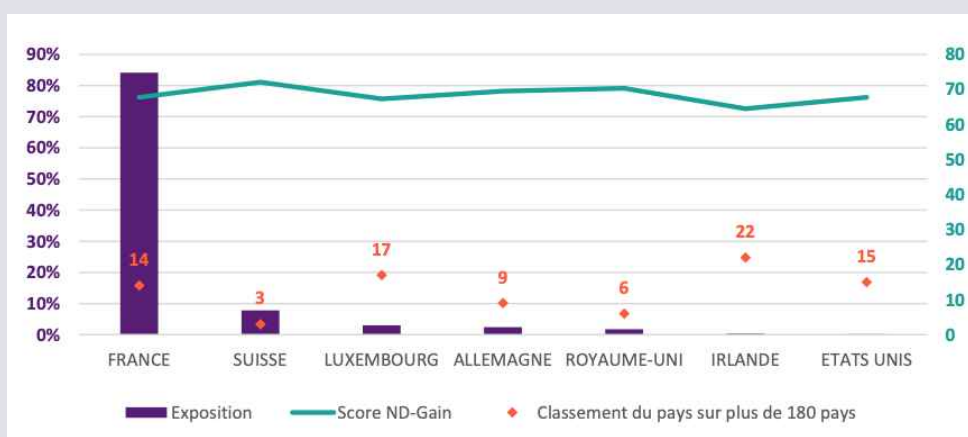
Le WRI se concentre sur les risques naturels et sociaux, tels que l'exposition aux catastrophes naturelles, la vulnérabilité socio-économique, les disparités sociétales, les capacités d'adaptation et la gouvernance. Il met l'accent sur la capacité d'un pays à faire face aux chocs sociétaux et environnementaux.

Actifs immobiliers

ND-GAIN

Sur ce périmètre, l'ensemble des actifs immobiliers est investi dans des pays qualifiés de niveau 1 selon le classement proposé par l'ACPR (2018), soit le niveau présentant la plus faible vulnérabilité aux risques physiques climatiques.

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs immobiliers est essentiellement investi en Europe, dans des pays dont les classements se situent dans le 1er quartile démontrant une moindre exposition.



Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2022 (publié en août 2024)

(Périmètre : 100% des investissements directs en immobiliers du portefeuille de BPCE Vie et 6% du portefeuille total de BPCE Vie)

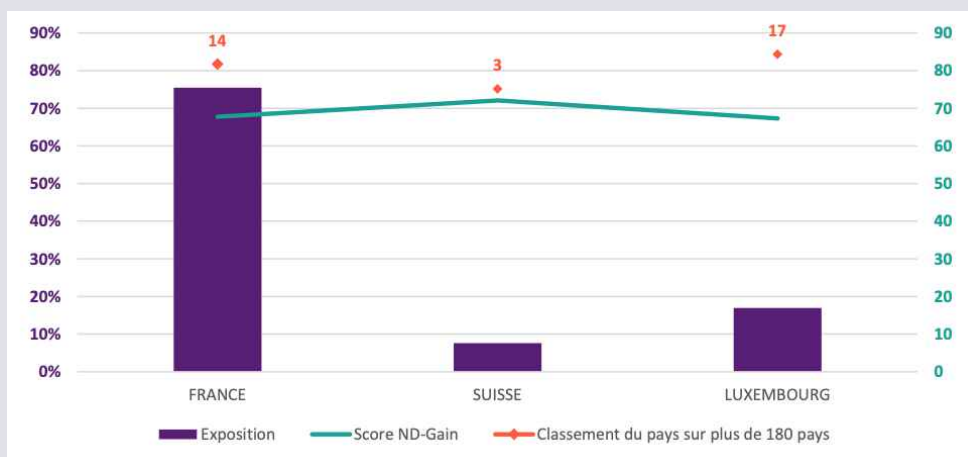
En complément, une analyse spécifique de l'exposition du risque physique a été menée plus particulièrement sur les fonds immobiliers structurés par la société de gestion d'actifs AEW. Par transparence, 66,4%⁽³⁷⁾ d'actifs a été identifié comme exposé à ce risque.

Actifs d'infrastructures

ND-GAIN

Sur ce périmètre, l'ensemble des actifs d'infrastructure de BPCE Vie est investi dans des pays qualifiés de niveau 1 selon le classement proposé par l'ACPR (2018).

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs d'infrastructures est également entièrement investi en Europe.



Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2022 (mis à jour en août 2024)

(Périmètre : 100% des investissements directs en infrastructure du portefeuille de BPCE Vie et 1% du portefeuille total de BPCE Vie)

(37) Cet indicateur, est publié dans le nouvel état Quantitative Reporting Templates (QRT) S06.04 Climate change-related.

Synthèse

À court terme (1 à 3 ans), l'exposition du portefeuille d'actifs aux risques physiques est qualifiée de moyen en raison de la recrudescence des conséquences des phénomènes météorologiques et climatiques, associée aux enjeux de géolocalisation :

- des sites de production des émetteurs de l'ensemble du portefeuille ;
- des parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants) de la chaîne de valeur de ces émetteurs, en amont et en aval de leurs processus.

Il est à noter qu'en fonction des approches retenues, les résultats obtenus peuvent conduire à des interprétations différentes en termes d'évaluation de l'exposition aux risques physiques. BPCE Vie poursuivra ces travaux pour enrichir et stabiliser son approche.

S'agissant des autres⁽³⁸⁾ dimensions du risque, BPCE Vie est faiblement exposée aux risques physiques :

- du fait, de l'existence d'un dispositif de protection au travers du traité de réassurance XS catastrophe, dont le périmètre porte sur les contrats de prévoyance et d'assurance des emprunteurs ;
- du fait de la faible exposition aux risques naturels des actifs corporels de BPCE Vie et de ceux des délégataires d'activités ou Fonctions Importantes ou Critiques Externalisées (AFICE). En cas de survenance d'un aléa climatique, l'activation du plan de continuité d'activité permet de limiter le risque de discontinuité d'activité.

À plus long terme, compte tenu de l'accroissement tendanciel des événements climatiques, en fréquence et en intensité, BPCE Vie pourrait également être exposée à un risque moyen :

- sur son portefeuille d'actifs
- à travers le risque de défaut de ses partenaires.
- En termes de continuité de ses activités.

Risque de transition

L'exposition aux risques de transition du portefeuille d'actifs est mesurée via le ratio rapportant le montant des actifs du Fonds en euros non alignés sur une trajectoire de température de 2°C selon la méthodologie Carbon4Finance retraitée par Mirova, ni classés « verts », rapportés au total investi du Fonds en euros.

Au 31 décembre 2024, l'exposition aux risques de transition est de 65,8%⁽³⁸⁾ du portefeuille de BPCE Vie, dont 9,3% seulement sur 6 secteurs jugés sensibles :

- la production d'énergies fossiles ;
- les secteurs intensifs en énergie (production de ciment, d'acier, de produits chimiques, de textiles, etc.) ;
- le logement ;
- les utilities (producteurs et/ou distributeurs d'eau, de gaz ou d'électricité) ;
- le transport ;
- l'agriculture.

La liste des codes NACE⁽³⁹⁾ des secteurs jugés sensibles à ce risque est identifiée par une étude de Stefano Battiston (2017) reprise par l'ACPR (2018)⁽⁴⁰⁾ et l'EIOPA⁽⁴¹⁾ (2022) dans des études sur le risque climatique.

(38) Cet indicateur, est publié dans le nouvel état Quantitative Reporting Templates (QRT) S06.04 Climate change-related

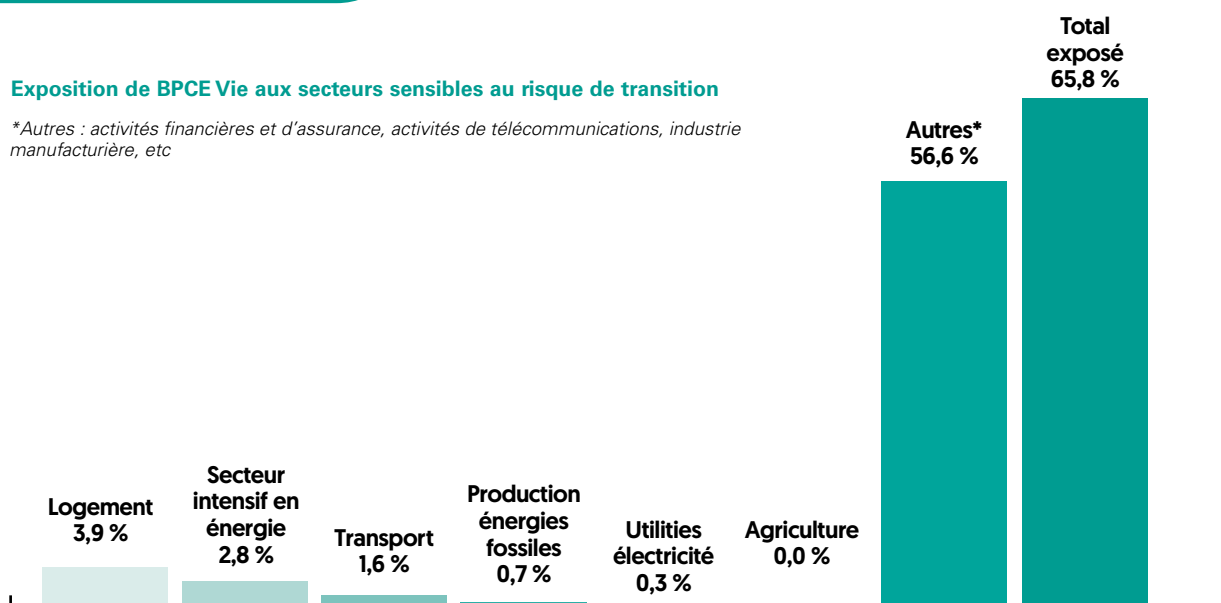
(39) Nomenclature d'Activité Européenne

(40) L'ACPR « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

(41) Guide d'application pour évaluer la matérialité des impacts du changement climatique et utiliser des scénarios de changement climatique dans l'ORSA (2022)

Exposition de BPCE Vie aux secteurs sensibles au risque de transition

*Autres : activités financières et d'assurance, activités de télécommunications, industrie manufacturière, etc



Cette mesure d'exposition, associée au secteur de l'émetteur, comporte néanmoins des limites car elle ne repose pas sur les projets financés par l'émetteur. Par conséquent, BPCE Vie continue à affiner ses analyses à la lumière des nouvelles publications des autorités de régulation et des pratiques du marché.

En complément, BPCE Vie dispose d'analyses par classe d'actifs.

Actions et obligations détenues en direct

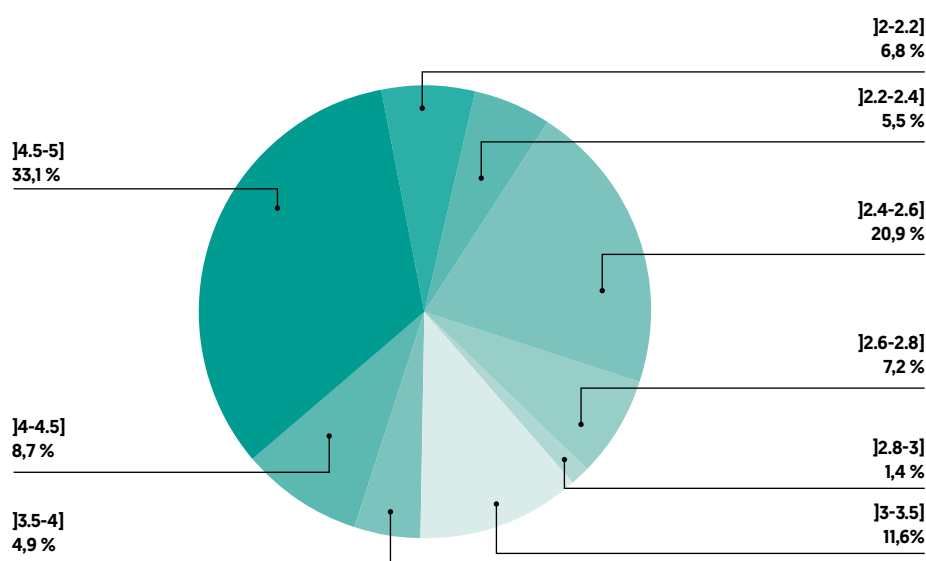
Trajectoire climatique du portefeuille

Sur ce périmètre représentant plus de 20% du portefeuille du Fonds euro de BPCE Vie, l'analyse a été réalisée conformément aux principes retenus pour établir l'état *Quantitative Reporting Templates S06.04 Climate change-related*⁽⁴²⁾.

Près de 97% de cette poche sont couverts par une mesure température permettant d'identifier les titres soumis au risque de transition.

La part d'actifs soumise au risque de transition est de 49,3%.

La répartition par segment de température de ces actifs est la suivante :



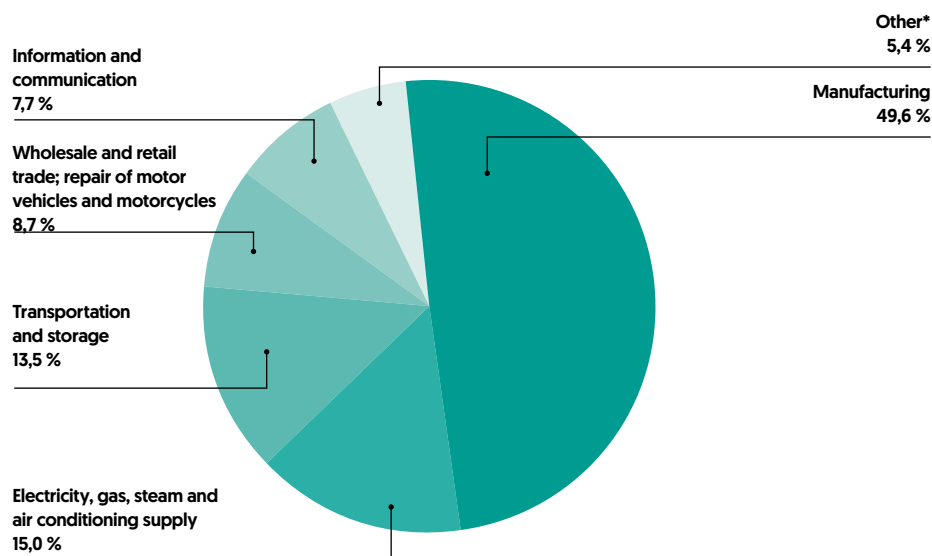
(42) Les titres sont considérés comme soumis au risque de transition s'ils ne sont pas qualifiés de verts ou si leur alignement de trajectoire climatique dépasse 2°C.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable et gouvernance

1

La répartition par segment de température de ces actifs est la suivante :



*Other : Administrative and support service activities, Mining and quarrying, etc

Les positions rattachées à ce segment feront l'objet de suivi en comité ESG.

Obligations souveraines et assimilées

ASCOR

Le projet ASCOR (*Assessing Sovereign Climate-Related Opportunities and Risks*) a mis au point un score permettant d'évaluer les émetteurs souverains sur leurs trajectoires climatiques en prenant en compte les émissions, les politiques menées, les budgets alloués, etc. Un score final d'une valeur de 1 illustre une économie parfaitement alignée, tandis qu'un score de 0 illustre un pays sans trajectoire de décarbonation.

Ce score est calculé pour chaque pays en trois étapes :

- 1 - Chaque indicateur de la base de données ASCOR est transformé en une variable binaire (1 pour oui, 0 pour non).
- 2 - Chaque variable binaire se voit attribuer un poids.
- 3 - La note globale est calculée comme une somme pondérée des variables binaires, multipliée par leurs pondérations respectives.

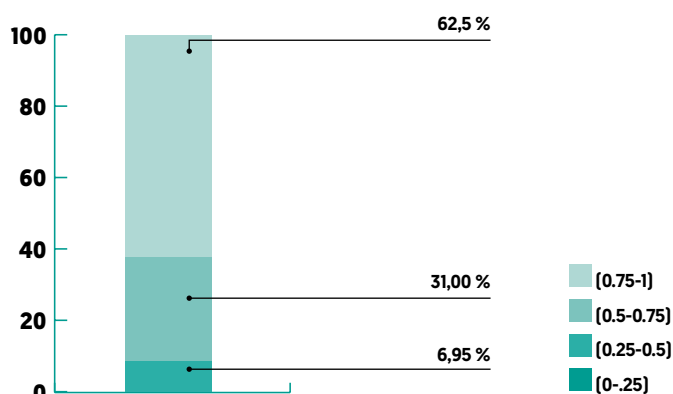
$$SCORE_{country} = \sum_{i=1}^{\# \text{ of indicators}} (Binary_{country}^i \times Weight_{country}^i)$$

$$Weight_{country}^i = \frac{1}{\# \text{ of indicators in the relevant area}} \times \frac{1}{\# \text{ of active areas}}$$

Un indicateur est considéré "relevant" si sa variable binaire vaut 1.

Une zone est classée « active » si elle contient au moins un indicateur actif.

Le portefeuille d'obligations souveraines de BPCE Vie a un score ASCOR moyen de 0.68 et sa répartition par quartile est la suivante :



Les deux émetteurs les plus détenus sont la France avec un score de 0.75 (plus de 50% du portefeuille d'obligations d'état) et l'Espagne avec un score de 0.64 (plus de 10% du portefeuille d'obligations d'état). Le score le plus défavorable du portefeuille de BPCE Vie est porté par Singapour avec un score ASCOR de 0.27. (0.7% du portefeuille d'obligations d'état).

Actifs immobiliers

Carbon Risk Real Estate Monitor

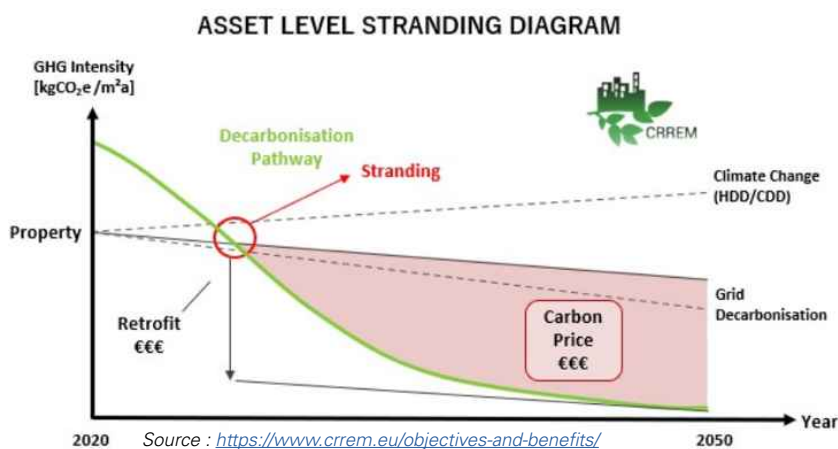
Une analyse des deux principaux supports présents dans le portefeuille immobilier a été menée à l'aide de l'outil CRREM (*Carbon Risk Real Estate Monitor*) par la société de gestion d'actifs AEW.

Ces deux supports représentent au total 43% du portefeuille immobilier, soit 2% du portefeuille global d'actifs de BPCE Vie.

Le CRREM (*Carbon Risk Real Estate Monitor*) a construit un outil scientifique pour évaluer des trajectoires de décarbonation cohérentes avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. Ainsi, il permet de définir des objectifs carbone basés selon une méthode scientifique et alignés sur la trajectoire donnée par les Accords de Paris de 2015 (2°C ou 1.5°C).

Chaque typologie d'actif immobilier dispose de sa propre trajectoire :

- Analyse selon plusieurs échelles : celle du bâtiment, celle du portefeuille d'actifs sur une temporalité 2018-2050
- Calcul des coûts de réduction et proposition d'un calendrier des travaux permettant de réduire l'empreinte carbone
- Identification des actifs en obsolescence environnementale



Trois scénarios ont été utilisés pour l'étude du portefeuille immobilier :

1. Scénario DRT⁽⁴³⁾

Horizon 2030

- Intégration des 40% de gains énergétiques visés dans le cadre du Décret Tertiaire à 2030 par rapport à l'année de référence.

Horizon 2040-2050

- Intégration des 10% de gains énergétiques visés en 2040 puis des 10% supplémentaires en 2050 par rapport à l'année de référence.

2. Scénario DRT & Décarbonisation des Réseaux

Horizon 2030

- Intégration des 40% de gains énergétiques visés dans le cadre du Décret Tertiaire à 2030 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050

Horizon 2040-2050

- Intégration des 10% de gains énergétiques visés en 2040 puis des 10% supplémentaires en 2050 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050

3. Scénario DRT & Décarbonisation des Réseaux & ENR⁽⁴⁴⁾

Horizon 2030

- Intégration des 40% de gains énergétiques visés dans le cadre du Décret Tertiaire à 2030 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050.
- Achat d'énergies renouvelables sur les parties communes (relevant du propriétaire)

Horizon 2040-2050

- Intégration des 10% de gains énergétiques visés en 2040 puis des 10% supplémentaires en 2050 par rapport à l'année de référence.
- Prise en compte de la stratégie de décarbonation du mix énergétique de l'Etat Français à 2050
- Achat d'énergies renouvelables sur les parties communes (relevant du propriétaire)

(43) DRT : Décret réglementaire tertiaire

(44) ENR : Energie Renouvelable

Premier véhicule

Pour les bureaux

- Sur 8 actifs, 4 sont déjà alignés aux scénarios 2 (DRT+ Mix Energétiques) et 3 (achat d'énergies renouvelables).
- 3 actifs sont alignés au scénario 2 (DRT + Mix Energétiques) mais pas au 1 (DRT).
- Un actif n'est aligné qu'avec le scénario 3. Il est donc dépendant au-delà des aménagements à réaliser à la consommation des occupants en matière d'énergies renouvelables.

Pour les commerces

- 4 actifs sont alignés à une trajectoire 1.5° à horizon 2030 sur le scénario 2
- Un actif nécessitera des CAPEX pour être aligné.

Pour le résidentiel

- L'actif sera aligné à une trajectoire 1.5° à horizon 2030. Il faudra prévoir des actions d'économies d'énergie supplémentaires pour maintenir cette trajectoire.

Second véhicule

Pour les bureaux

- Tous les actifs Bureau seront alignés à la trajectoire CRREM à horizon 2030 sur le scénario 2 (DRT + Mix Energétique). Des actions d'économie d'énergie supplémentaires seront nécessaires pour maintenir cette trajectoire.

Pour les commerces

- Un seul actif, non soumis au décret tertiaire, aligné à horizon 2030 ; un PAE additionnel sera nécessaire pour maintenir cette trajectoire.

Pour le résidentiel

- Un seul actif, non aligné à horizon 2050. Le choix de l'énergie revient à l'unique locataire, le bâtiment étant classé, ce qui limite l'installation d'ENR et rend difficile l'alignement à la trajectoire CREEM 2050.

À la suite de cette étude, la société de gestion en charge de ces supports (AEW) a identifié une série d'actions à réaliser :

- Identification des actifs en difficultés,
- Proposition de plans d'actions associés,
- Suivi des consommations énergétiques,
- Etude d'installation de panneaux solaires pour les actifs avec parking extérieur de plus de 1500m².

Deux réunions annuelles sont planifiées avec cette société de gestion pour traiter de la décarbonation du portefeuille immobilier et évaluer l'avancement.

Synthèse

À court terme (1 à 3 ans), les dispositions prises dans le cadre du plan stratégique « Vision 2030 », la politique ESG menée par BPCE Assurances depuis plusieurs années en faveur de l'atténuation du changement climatique, le suivi et l'adaptation des investissements pour répondre aux attentes des parties prenantes, permettent de qualifier de « faible » l'exposition du portefeuille aux risques de transition.

Au-delà de l'impact du risque de transition sur le portefeuille des actifs, BPCE Vie pourrait être davantage exposée à un risque de non-conformité, qualifié de "moyen", en raison de la multiplication des évolutions législatives, réglementaires ou normatives passées ou en projet : article 29 de la loi Energie climat, loi Pacte, règlement SFDR, Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), etc.

Toutefois, la veille réglementaire, l'expérience acquise dans la conduite de projets réglementaires, la mise en œuvre de contrôles associés aux nouvelles réglementations permettent de faire face à ces évolutions réglementaires et limiter ce risque de non-conformité.

À moyen et long terme, les attentes des parties prenantes en matière d'engagements climatiques pourraient être croissantes. L'insuffisance de prise en compte des enjeux de transition pourrait entraîner une perte de parts de marché si BPCE Vie du fait de son impact carbone, ses investissements, ou ses produits, ne répondaient pas aux aspirations de ses clients, collaborateurs ou business partners.

(43) DRT : Décret réglementaire tertiaire

(44) ENR : Energie Renouvelable

• Stress test climatiques ACPR : mesure des impacts des risques climatiques sur l'activité et la solvabilité de BPCE Vie

En 2023, BPCE Vie s'est portée volontaire pour participer au second exercice de stress test climatique couvrant le secteur de l'assurance, piloté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les objectifs affichés de cet exercice étaient :

- ▶ d'identifier l'état de préparation du secteur de l'assurance face aux chocs financiers et économiques que les risques climatiques sont susceptibles de provoquer ;
- ▶ d'améliorer la capacité des organismes d'assurance à intégrer le risque climatique dans leur gouvernance, leur mesure, évaluation et gestion courante des risques financiers (cartographie des risques, politique d'investissements en matière d'ESG, etc.)
- ▶ de sensibiliser le secteur aux risques climatiques et à ses conséquences financières, en particulier en incitant les acteurs à intégrer une vision à plus long terme dans leurs décisions stratégiques

Ainsi, ces stress tests doivent être considérés comme un exercice visant à renforcer la capacité d'identification des développements nécessaires pour mesurer et apprécier le risque climatique dans les modèles de risques et ainsi affiner leur stratégie de gestion du risque climatique, notamment en vue de l'élaboration de leurs plans de transition.

La résilience de la société est testée à travers différents scénarios :

• **Un scénario de court terme sur l'horizon 2023-2027 en bilan statique** : développé par l'ACPR en collaboration avec les équipes de la Banque de France, il combine des chocs de risque physique aigu (épisode durable de sécheresse, vagues de chaleur suivis d'un péril inondation localisé) et un choc financier en 2025 à l'actif lié à une prise de conscience des marchés à l'issue de ces événements extrêmes, en anticipation de politiques de transition. Face à ce contexte, une étude sur la solvabilité de la compagnie est réalisée vis-à-vis d'un scénario de référence pour lequel il n'y a pas de risque physique et de transition avérés.

• Deux scénarios climatiques de long terme de 2025 à 2050 en bilan dynamique :

- ▶ un scénario *Below 2°C* (transition ordonnée) : basé sur le scénario ordonné « *Below 2°C* » du NGFS⁽⁴⁵⁾ phase III, avec notamment une augmentation progressive du prix carbone dès 2025
- ▶ un scénario *Delayed Transition* (transition retardée) : basé sur le scénario désordonné de transition retardée qui conduit à une température cible comparable à horizon 2050, avec une brusque augmentation du prix carbone en 2035.

Les impacts économiques affectent le bilan des assureurs et se combinent à une intensification du risque physique qui se matérialise via des phénomènes de catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, submersion marine et cyclone), des risques en santé, et des impacts macroéconomiques et sectoriels.

Ces scénarios climatiques sont évalués en déviation par rapport au scénario Baseline élaboré par le NIESR⁽⁴⁶⁾ qui est un scénario de référence fictif sans risque physique ni de transition. Une présentation uniquement du bilan prudentiel a été réalisée dans ces trajectoires long-terme.

En termes de résultats, cet exercice a permis de conforter l'évaluation qualitative des risques auxquels BPCE Vie est exposée : les résultats des différents scénarios montrent que la situation de BPCE Vie est conditionnée par la situation économique en général, du fait du poids de l'activité en épargne et non spécifiquement aux risques climatiques compte tenu de la faible exposition à des secteurs dit « brun », au sens de l'ACPR.

En effet, dans le scénario à court terme, caractérisé par un ajustement brutal des marchés financiers en 2025, accompagné par une remontée des taux, BPCE Vie serait soumise à une exigence de fonds propres complémentaires du fait de la crise systémique provoquée par la survenance du risque climatique.

(45) Network for Greening the Financial System

(46) National Institute of Economic and Social Research

Dans les scénarios à long terme, les impacts macroéconomiques couplés à des taux et à des spreads élevés réduiraient les richesses de BPCE Vie et entraîneraient des rachats, avec des cessions d'actifs.

Néanmoins, les impacts identifiés ne relèvent pas directement de la concentration des risques climatiques induite par la stratégie de détention dans des investissements non « verts » selon la vision de l'ACPR⁽⁴⁷⁾.

Ces stress tests climatiques à horizon long terme mettent en évidence que l'activité d'épargne pourrait être fragilisée par la réalisation d'un risque physique et de transition.

Ainsi, la participation de BPCE Vie à l'exercice de stress test climatique 2023 a illustré sa capacité à quantifier le risque climatique selon différents scénarios, par l'intégration d'une dimension géographique et sectorielle à des horizons à long terme, appliquée à son portefeuille d'actifs.

Cet exercice préparatoire a permis d'identifier de futures améliorations dans les projections, afin de prendre en compte le risque climatique dans le pilotage au sein de BPCE Vie.

Risques environnementaux non climatiques

Au même titre que pour l'évaluation des risques liés au dérèglement climatique, la matérialité des risques non climatiques est appréhendée par référence aux grandes classes de risques de la macro-cartographie de BPCE Vie.

Le process d'évaluation est identique aux risques climatiques, à savoir une analyse des risques non climatiques structurée autour de plusieurs étapes dont l'identification des incidences négatives du risque physique et de transition sur les activités de BPCE Vie, et l'identification des mesures prises et envisagées pour les atténuer.

La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée sur la base des travaux menés et ajustée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes de BPCE Vie. La qualification du risque est effectuée sur la base de l'échelle de cotation utilisée dans le cadre de la cartographie des risques à quatre niveaux : faible, moyen, fort et critique.

BPCE Vie s'est attachée à réaliser l'analyse à trois horizons: court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 7 ans) et long terme (2050).

Ces travaux ont permis d'obtenir une vue d'ensemble de l'exposition de BPCE Vie aux risques non climatiques :

Catégorie de risques	Risques physiques			Risques de transition		
	Horizon court terme (2027)	Horizon de temps long terme (> 4 ans)	Horizon long terme (2050)	Horizon court terme (2027)	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)	Horizon long terme (2050)
Risque de marché (risque de taux, actions, spread, immobilier, liquidité)	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Moyen
Risque de contrepartie	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risques de souscription						
Épargne euros	Faible	Faible		Faible	Faible	
Épargne UC	Faible	Faible		Faible	Faible	
Épargne euros	Faible	Faible		Faible	Faible	
Santé et dommages corporels	Faible	Faible		Faible	Faible	
Assurances des emprunteurs	Faible	Faible		Faible	Faible	
Risque non financier						
Risque opérationnel	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Risque juridique, de conformité	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risques stratégiques, business et écosystèmes	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

(47) L'ACPR a mis à disposition une classification par secteur d'activité via l'utilisation des codes NACE permettant de distinguer les secteurs « bruns » et « verts », en fonction de leur sensibilité à l'implémentation de normes environnementales (<https://acpr.banque-france.fr/scenarios-et-hypotheses-principales-de-l'exercice-de-stress-test-climatique-2023>)

Risque physique

À court et moyen terme, l'exposition de BPCE Vie et de son portefeuille d'actifs, aux risques physiques est qualifiée de "moyen" en raison de l'éventuelle dépendance du portefeuille aux ressources naturelles à travers les secteurs dans lesquels elle investit.

En effet, certains secteurs d'activités (tourisme, agriculture, énergie, pharmaceutique...) dont les processus de production dépendent des services écosystémiques sont les plus exposés. La pérennité des entreprises concernées peut être compromise en raison de la perte d'accès à des matières premières, matériaux et services écosystémiques (eau douce, poisson, sol fertile, diversité génétique).

A titre d'illustration, une étude interne menée en 2024, sur le périmètre des actifs détenus en direct, correspondant à 23% du portefeuille d'actifs du portefeuille de BPCE Vie, fait le constat d'une dépendance à l'eau. Or, la raréfaction de cette ressource, essentielle tant pour les activités humaines que pour la faune et la flore, n'est plus à prouver. Sa pénurie, peut conduire à des effets économiques de grande ampleur (perte de PIB) causés par le repli de certaines activités et, de fait, une dépréciation de la valorisation des actifs.

Par ailleurs, les conséquences de la perte de la biodiversité, au sens large du terme, auront un impact important et une probabilité de survenance élevée à horizon 10 ans selon la dernière publication du *Global Risks Report* : cinq des dix risques majeurs identifiés sont directement liés à la biodiversité : événements météorologiques extrêmes, modification critique des systèmes terrestres⁽⁴⁸⁾, destruction de la biodiversité et des écosystèmes, pénuries de ressources naturelles, pollution ; ainsi que deux risques classés parmi ces 10 risques majeurs, (inégalité, polarisation de la société vers des mouvements politiques extrêmes) peuvent trouver leur cause dans la matérialisation de risques liés à la biodiversité. Les résultats de l'exercice sur la dépendance du portefeuille à la biodiversité (mené avec l'aide de l'outil ENCORE) sont disponibles dans la partie G relative à la stratégie biodiversité.

À un horizon à plus long terme (2050), ce risque sera d'autant plus fort compte tenu de la tendance à la hausse de ces manifestations non climatiques et son caractère systémique sur l'économie.

L'ensemble des éléments relatifs à l'analyse menée par BPCE Vie via la matrice ENCORE sont présentés dans la partie I.G relative à la stratégie biodiversité de BPCE Vie.

Risque de transition

Ces risques non climatiques se matérialisent par une dépréciation des actifs exposés aux secteurs et contreparties dont les modèles d'activité n'ont pas su s'adapter aux mutations économiques, technologiques ou réglementaires dues à la transition et qui impactent fortement l'environnement et les écosystèmes.

À court et moyen terme, l'exposition du portefeuille d'actifs est qualifiée de "faible" compte tenu des dispositions prises dans le cadre de la politique ESG appliquée :

- Exclusion de nouveaux investissements dans des sociétés/secteurs non alignés avec les politiques sectorielles définies ;
- Réduction de l'exposition du portefeuille aux sociétés évaluées négativement sur le plan ESG.

Au-delà de ces éléments, BPCE Vie a mené plusieurs études en lien avec les risques de transition et plus précisément avec l'impact de son portefeuille sur la biodiversité.

Actions et obligations détenues en direct

ENCORE

Sur ce périmètre, l'étude porte d'une part sur la matrice ENCORE et plus précisément sur la partie relative à l'impact, d'autre part sur l'analyse de l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'actions et d'obligations détenues en direct. Cette étude est disponible dans la partie I.G relative à la stratégie biodiversité de BPCE Vie.

Obligations souveraines et assimilées

NBSAP Tracker

Sur ce périmètre, BPCE Vie a mené une étude de son portefeuille de dettes souveraines selon la méthodologie décrite ci-dessous :

WWF (ou *World Wide Fund for Nature*) fondé en 1961 est une ONG dédiée à la protection de l'environnement présente dans près de 100 pays. WWF a développé en 2023 un moyen d'évaluer les stratégies et plans d'actions des états en matière de biodiversité. Cet outil porte le nom de NBSAP Tracker, NBSAP signifiant "*National Biodiversity Strategies and Action Plans*".

(48) Fonte des glaciers et du permafrost, élévation du niveau de la mer, acidification des océans, etc.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

Chaque plan est évalué selon plus de 60 critères sur 5 catégories et chaque évaluation est menée par le WWF International en collaboration avec les experts des bureaux du WWF. Ces évaluations sont mises à jour régulièrement et enrichies au fur et à mesure avec de nouveaux pays. Les thématiques abordées dans cette évaluation sont disponibles à cette [adresse](#).

WWF collabore avec des partenaires, dont Greenpeace, pour demander aux pays de rendre compte de leurs actions et améliorer leurs stratégies relatives à la biodiversité.

L'étude menée via cet outil se concentre sur les 10 plus grosses positions du portefeuille de dettes souveraines.

Pays	% dans le portefeuille souverains de BPCE Vie	Does it include the 23 targets?	Does it apply a drivers approach?	Does it tackle the most relevant local issues?	Does it include action plans?	Does it make links to national policy?	How well does it include IPLCS?	1. Ambition	2. Whole of Society & Govt	3. Means of Implementation	4. Human Rights	5. Tracking progress
FRANCE	57%	GOOD	GOOD	MIXED	GOOD	MIXED	MIXED	84%	94%	75%	38%	81%
ESPAGNE	10%	MIXED	MIXED	MIXED	POOR	MIXED	POOR	50%	39%	52%	0%	29%
BELGIQUE	7%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
ALLEMAGNE	5%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
ROYAUME-UNI	4%	GOOD	UNCLEAR	UNCLEAR	MIXED	GOOD	POOR	59%	Not Applicable	67%	25%	100%
JAPON	4%	GOOD	GOOD	MIXED	GOOD	GOOD	MIXED	83%	72%	70%	25%	77%
ETATS UNIS AMERIQUE	3%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
PORTUGAL	2%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
ITALIE	2%	MIXED	GOOD	MIXED	GOOD	GOOD	POOR	64%	89%	48%	0%	65%
POLOGNE	1%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

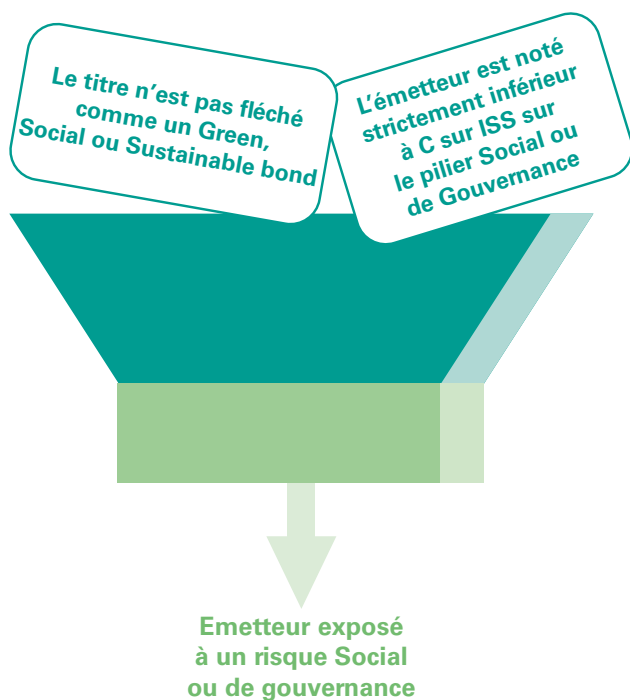
Au-delà de l'impact du risque de transition sur le portefeuille d'actifs, BPCE Vie pourrait être davantage exposée à un risque de non-conformité, évalué à un niveau "moyen", en raison d'un renforcement des contraintes législatives, réglementaires ou normatives, en matière de risques environnementaux non climatiques.

À moyen et long terme (2050), à mesure que la législation et les contraintes environnementales se renforcent, ce risque pourrait croître et s'intensifier. Toutefois, grâce à une veille constante, l'expérience accumulée dans la gestion de projets réglementaires, et à la mise en place de contrôles clés face à ces nouvelles régulations, l'exposition de BPCE Vie reste qualifiée de moyenne.

Risques sociaux et de gouvernance

Identification des risques sociaux et de gouvernance

Afin d'identifier les émetteurs de son Fonds en euros (hors UC) les plus exposés aux risques sociaux et de gouvernance, BPCE Vie s'appuie sur une combinaison de critères. Ainsi, un émetteur sera identifié comme exposé à un risque social ou de gouvernance si (critères cumulatifs) :



Cette méthodologie a permis à BPCE Vie d'identifier 70 émetteurs parmi les plus exposés aux risques sociaux et de gouvernance, représentant une exposition d'environ 2 milliards d'euros à l'horizon 2030 (soit 3,3% du portefeuille au 31/12/2024).

Les secteurs de l'industrie agroalimentaire (principalement le secteur des boissons alcoolisées et sucrées) et de la chimie, ainsi que le secteur de la finance (principalement les banques américaines) regroupent la grande majorité des entreprises exposées à ces risques.

Plan d'action

Cette analyse permet d'identifier les émetteurs exposés aux risques sociaux et de gouvernance, qui pourront faire l'objet d'un suivi spécifique par la direction Impact de BPCE Vie. En cas de dégradation de la note ou d'apparition d'une controverse, et dans le respect de la gouvernance interne relative à la gestion des investissements, l'émetteur pourra être cédé.

L'analyse effectuée sur les émetteurs exposés aux risques sociaux ou de gouvernance a permis d'identifier que les émetteurs présentant des enjeux sociaux représentent 92% de l'ensemble des émetteurs identifiés. Les obligations relatives aux émetteurs présentant un risque social ou de gouvernance ont des dates de maturité comprises entre 2025 et 2030.



Afin de limiter cette exposition, BPCE Vie continuera d'affiner sa méthodologie d'identification des risques sociaux et de gouvernance afin notamment d'élargir la couverture de l'analyse de son portefeuille.

Dans la continuité du précédent rapport article 29 LEC, BPCE Vie affine ses méthodologies d'identification et d'évaluation des risques pour mettre en place des solutions adaptées et répondre à l'ensemble des enjeux ESG, sur les trois piliers.

Processus de gestion des risques de durabilité

L'identification des risques environnementaux (climatiques et non climatiques), sociaux et de gouvernance, leur encadrement et leur pilotage sont des étapes fondamentales de la définition d'une stratégie climatique tournée vers la transition environnementale (cf.3. Stratégie de réduction des risques de durabilité).

Les risques majeurs liés aux critères ESG sont intégrés dans le système de gestion des risques et de contrôle interne usuel de BPCE Vie, dont les éléments font l'objet d'une revue annuelle.

Le système de gestion des risques de BPCE Vie a pour objectif de garantir une maîtrise permanente des risques :

- ▶ **détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et anticiper l'ensemble des risques auxquels BPCE Vie est exposée ;**
- ▶ **mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques, les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité ;**
- ▶ **identifier les propriétaires des différents risques.**

Les politiques de gestion des risques et de gestion des investissements, validées par le conseil d'administration, permettent de décliner opérationnellement la stratégie de gestion des risques de durabilité. Elles intègrent notamment les engagements pris par BPCE Assurances et BPCE Vie, afin de limiter l'empreinte carbone de son portefeuille et maîtriser le risque de durabilité de ses investissements.

BPCE Vie s'attache à formaliser l'ensemble des actions entreprises pour gérer le risque de durabilité dans des politiques structurées sur 3 niveaux. La formalisation des premiers éléments a été réalisée en 2024 et se poursuivra en 2025.

- ▶ **Au niveau 1**, une politique ESG décrivant la stratégie et les ambitions clés de la compagnie ;
- ▶ **Au niveau 2**, une stratégie climat et une stratégie biodiversité ;
- ▶ **Au niveau 3**, les politiques opérationnelles appliquées à des thématiques spécifiques (politiques sectorielles et spatiales, politique de vote et d'engagement, politique de gestion des controverses).

En complément des politiques de risques, BPCE Vie a mis en place un dispositif de gouvernance et de suivi spécifique qui se matérialise par :

- ▶ **Une comitologie ESG dédiée**, au niveau du groupe BPCE Assurances dont BPCE Vie est filiale à 100%, permettant la mise en œuvre d'une procédure claire de prise de décision et garantissant le suivi et la mise en œuvre de la stratégie ESG définie par le groupe (cf partie C sur la gouvernance) ;
- ▶ **une identification des risques ESG** et une évaluation qualitative de ces risques à travers l'exercice de la cartographie de la fonction clé de gestion des risques ;
- ▶ **un dispositif de contrôles internes** en charge de vérifier le respect de l'application des politiques de gestion des investissements et de manière plus globale, en charge de veiller au respect des attentes réglementaires dans le cadre des activités courantes de BPCE Vie.
- ▶ **l'intégration des risques** liés aux critères ESG dans le rapport ORSA (*Own Risk Solvency Assessment* : évaluation interne des risques et de la solvabilité), conformément aux recommandations de l'EIOPA, dont les conclusions sont présentées au conseil d'administration et communiquées au régulateur ;
- ▶ **des reportings** permettant le suivi régulier des risques, le déclenchement d'éventuelles alertes et la prise de décision rapide par la direction générale et/ou le conseil d'administration.
- ▶ **Le cas échéant, des tests de résistance et/ou des analyses de scénarios** pour les risques pertinents pour des besoins réglementaires (participation au stress test climatique organisé par l'ACPR).

Stratégie de réduction des risques de durabilité

BPCE Assurances et BPCE Vie sont favorables à la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité d'entreprise et de transition économique durable :

- Intégration progressive en amont du processus d'investissement des critères ESG visant à exclure à l'achat les émetteurs estimés en opposition à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- À partir de 2018, définition d'une politique climat face aux enjeux de transition énergétique et en lien avec l'Accord de Paris sur le Climat ;
- À partir de 2024, définition d'une stratégie biodiversité en accord avec les cibles des Accords de Kunming-Montréal.

La démarche globale de l'entreprise a été décrite dans la partie I.A de ce rapport.

Les engagements sont suivis trimestriellement au travers d'indicateurs clés de performances ESG mettant en perspective l'avancement de cette stratégie d'investisseur responsable.

Déclinaison sur le portefeuille d'actifs cotés

Les éléments ci-dessous reprennent principalement ceux présentés dans la partie A exposant la démarche de BPCE Vie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les investissements et dont l'un des objectifs est d'assurer une bonne gestion des risques sous-jacents.

Pour rappel, la gestion des risques de durabilité se décline notamment en une série de politiques sectorielles :

- Exclusion du tabac.
- Exclusion des armes exclues.
- Exclusion des entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE.
- Exclusion des pesticides.
- Exclusion du charbon.
- Exclusion des activités pétrolières & gazières non-conventionnelles ou à fort impact environnemental.

Comme mentionné précédemment, BPCE Assurances s'interdit également d'effectuer des investissements sur des actifs classés comme « Négatif » par la matrice BPCE Vie ainsi que les émetteurs « Négatifs » identifiés par la société de gestion Mirova. Il s'agit d'une notation⁽⁴⁹⁾ qui traduit une opinion qualitative globale s'échelonnant sur cinq niveaux et permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec l'atteinte des « Objectifs de Développement Durable de l'ONU ».

Durant l'année 2024 0,3 M€ de titres du portefeuille notés « négatif » par Mirova sont arrivés à échéance.

Ces mouvements ont fait passer le stock de titres évalués « négatif » de 0,3 M€ à 0 € au 31 décembre 2024.

Les actifs identifiés comme « Négatifs » par la nouvelle matrice de durabilité de BPCE Assurances représentent 283 M€ au 31 décembre 2024 (en valeur de marché).

Durant l'année 2023, sur le portefeuille de BPCE Vie, 37 M€ de titres notés « négatif » par Mirova sont tombés à échéance tandis que 187 M€ ont été cédés. Ces différents mouvements ont fait passer le stock de titres évalués « négatif » par Mirova de 223 M€ au 31/12/2022 à 0,3 M€ au 31/12/2023. La position restante en portefeuille pour un montant de 0,3 M€ avait une date de maturité en janvier 2024.

⁽⁴⁹⁾ La notation développée par Mirova donne une opinion ESG sur les actifs selon 5 niveaux :

- Engagé : contribue de façon très favorable à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Positif : contribue de façon positive à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Neutre : en conformité avec certains Objectifs de Développement Durable, mais dont les impacts sont faibles ou non quantifiés
- Risque : limite l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Négatif : limite fortement l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

Déclinaison sur le portefeuille d'actifs non cotés – cas spécifique

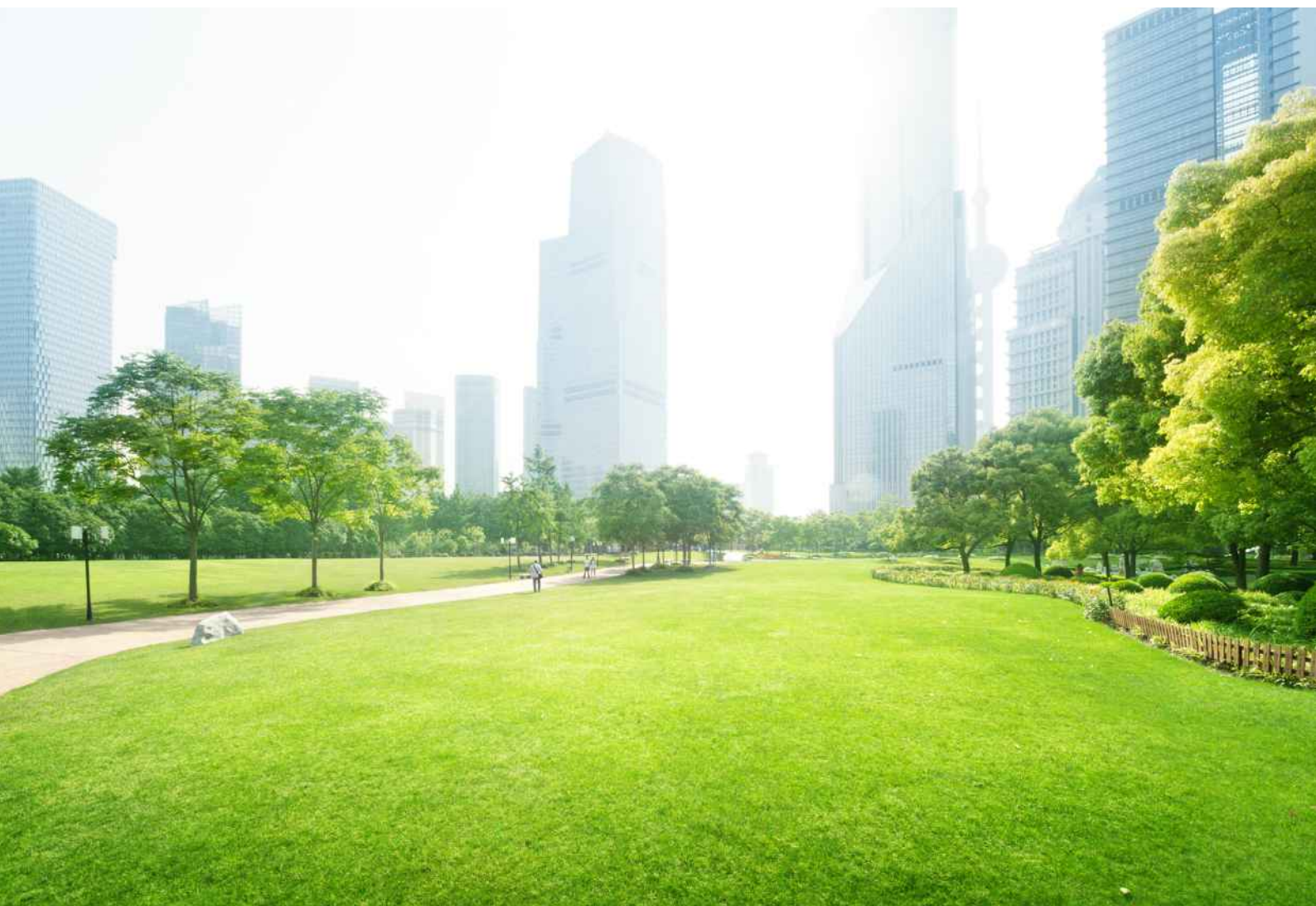
La gestion des risques de durabilité pour les actifs non cotés revêt des enjeux particuliers. En effet, l'accès à des données extra-financières est plus complexe et moins harmonisé.

Ainsi, pour les actifs de dette privée, de private equity, et d'infrastructures, BPCE Vie réalise une évaluation ESG adaptée à la typologie de l'investissement (fonds, lignes directes, autres). Elle est ensuite présentée et ajoutée aux éléments examinés lors des comités de validation des investissements.

Concernant les fonds immobiliers, une norme de due diligence adaptée à cette classe d'actifs a été définie en 2025. Le questionnaire doit permettre d'évaluer les méthodologies et outils mis en place sur les thèmes de la décarbonation, de la biodiversité et l'intégration des critères ESG au sein du fonds (avec notamment des exclusions sectorielles spécifiques à cette classe d'actifs).

Plan d'amélioration

- Poursuite de l'intégration des enjeux de durabilité dans le dispositif de gestion des risques via l'approfondissement des analyses des enjeux et l'intégration dans les exercices prospectifs menés par BPCE Vie.



Liste des produits financiers mentionnés en application des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour une activité d'assurance, la catégorisation SFDR s'applique à 2 niveaux :

- Au niveau des supports des produits d'épargne commercialisés (fonds en euros et UC)
- Au niveau des produits d'épargne en eux-mêmes (assurance-vie, contrats de capitalisation, plans épargne retraite)

Supports d'investissements : fonds en euros et UC

Fonds en euros

BPCE Vie propose actuellement à la commercialisation, via ses produits d'épargne, deux fonds en euros :

- Soit, le Fonds euro BPCE Vie pour les produits vie et de capitalisation ;
- Soit, le Fonds euro PER, pour les produits retraites.

Ces deux supports sont catégorisés article 8 au sens de la réglementation SFDR, comme promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales et de bonne gouvernance de part :

- Leur gestion (cf. description des politiques dans les chapitres supra)
- Leur composition : 16% d'actifs durables au sens de la réglementation SFDR⁽⁵⁰⁾ pour le Fonds euro BPCE Vie ; 62% pour le PER au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Fonds euro Sécurité (fonds en euros du produit PERP, qui n'est plus ouvert à la commercialisation), est également catégorisé article 8, avec 27% d'actifs durables au sens de la réglementation SFDR.

Enfin, les fonds en euros de quelques produits en run-off ne sont pas catégorisés Article 8 au sens SFDR. Ils sont gérés via des cantons, aux encours très limités (17 M€ au 31/12/2024), amenés à disparaître.

Unités de compte (UC) en gestion libre

Parmi les (536) UC proposées comme supports d'investissement des produits d'épargne, 65 % (347) sont catégorisées Article 8 et 13% (69) sont catégorisées article 9 (ayant pour objectif un investissement durable), au sens de la réglementation SFDR.

La liste des UC article 8 et article 9 figure, par produit, sur le site Priips de BPCE Assurances : <https://priips.assurances.groupebpce.com/>

(50) article 2 - 17) "un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier

Produits d'assurance-vie, contrats de capitalisation et plans épargne retraite

L'ensemble des produits d'épargne de BPCE Vie en cours de commercialisation sont catégorisés article 8 au sens de la réglementation SFDR, dès lors que :

- le Fonds euro de ces produits est lui-même catégorisé Article 8 (cf. supra), et
- ces produits offrent une part significative d'options d'investissement UC Article 8 et Article 9 au sens de la réglementation SFDR.

Ces produits sont les suivants :

	Produits commercialisés par les banques populaires (BP)	Produits commercialisés par les caisses d'épargne (CE)
		
Assurance Vie	Horizeo 2 Quintessa 2 Plan épargne enfant Plan Epargne Avenir Climat	Millevie Essentielle 2 Millevie Initiale 2 Millevie Premium 2 Millevie Infinie 2 Millevie Avenir Climat
Contrat de Capitalisation	Quintessa Capi 2	Millevie Capi 2
Epargne Retraite	Plan épargne retraite	Millevie PER

Par ailleurs, il est à noter que les profils de gestion déléguée de ces produits sont également dans leur grande majorité catégorisés Article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Part d'encours sous gestion prenant en compte les critères environnementaux et/ou sociaux et de qualité de gouvernance

En comptabilisant les encours des fonds en euros et UC catégorisés Article 8 ou Article 9 au sens de la réglementation SFDR, nous obtenons les statistiques suivantes :

	Fonds euro	UC
Encours Article 8	56 871M€	11 547M€
Encours Article 9	0	2 310M€
Total des encours	56 892 M€	32 182M€
Part d'article 8 ou 9	99,96%	43% sur tout l'encours 76% sur l'encours pertinent (pour les ISIN dont la classification 6/8/9 est publiée)

The background image shows a pair of hands cupped together, holding a mound of dark brown soil. A small green plant with two leaves is growing out of the soil. The entire scene is framed by a series of concentric circles in shades of green and purple. A light green horizontal bar is positioned across the middle of the image, containing the text 'INFORMATIONS' and 'issues des dispositions de SFDR'. A small white circle with the number '2' is located to the right of the text.

2

INFORMATIONS

issues des dispositions de SFDR

A **Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Acteur des marchés financiers

Résumé

- **BPCE Vie prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BPCE Vie ;**
- **La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.**

Résumé des principales incidences négatives :

La section porte à la fois sur les investissements réalisés dans le cadre du Fonds en euros de BPCE Vie et dans les Unités de Compte référencées. Les deux données ne sont cependant pas agrégées. Ainsi, le périmètre couvert représente environ 57 milliards d'euros⁽⁵¹⁾ sous gestion pour le périmètre Fonds en euros et 25 milliards d'euros pour le périmètre Unités de Compte.

La stratégie de BPCE Vie se décline selon deux axes principaux :

- Une approche globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui repose en partie sur la méthodologie d'évaluation et de notation ESG des fournisseurs de données ISS et Carbone4 Finance ;
- Une approche climat, dont l'objectif est de contribuer à l'atténuation du changement climatique, et qui s'appuie sur des indicateurs de température et d'empreinte carbone.

Chaque investissement fait l'objet d'une sélection en fonction d'un certain nombre de critères extra-financiers. Les indicateurs suivis sont les suivants :

- **la trajectoire d'alignement climatique du portefeuille d'actifs, conformément aux accords de Paris. Elle est mesurée par un indicateur de température (en °C) ;**
- **l'empreinte carbone des actions et obligations détenues en direct (en tonne de CO2e par million d'euros investis) ;**
- **la notation ESG des titres présents en portefeuille via un système de notation interne.**
- **la part d'actif durable en portefeuille.**

Les données utilisées reposent en grande partie sur des fournisseurs de données spécialisés qui apportent des informations extra-financières aux investissements. Enfin, l'ensemble de la stratégie d'investissement ESG est pilotée à travers un organe de décision dédié : le comité ESG. Il est composé de la direction générale, de la direction de l'Impact, des fonctions risques, finance, stratégie, investissements (comme détaillé en partie I.C).

(51) En valeur de marché au 31 décembre 2024



Description des principales incidences négatives

sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité [qualitative ou quantitative]	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2023]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2023]
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	973 038,27	978 988,23	40,1%	42,7%
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	233 959,97	239 277,20	40,1%	42,7%
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	9 832 520,01	9 975 119,09	40,1%	42,7%
		Emissions de GES ⁽¹⁾	11 039 518,25	11 193 384,52	40,1%	42,7%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis ⁽¹⁾	496,68	500,94	40,1%	42,7%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	25 620,84	24 678,60	40,1%	42,7%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4,1%	6,2%	49,4%	43,7%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Consommation d'énergie non renouvelable	11,35%	15,73%	24,8%	21,4%
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Production d'énergie non renouvelable ⁽²⁾	1,82%	2,47%	48,1%	42,6%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Agriculture	0,00%	0,00%	3,4%	0,0%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Mining	0,18%	0,22%	3,5%	0,2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Manufacturing	2,26%	3,32%	8,5%	5,3%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Electricity	1,60%	2,56%	4,9%	1,0%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - WWater Supply	0,42%	0,61%	3,5%	0,1%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Construction	0,05%	7,59%	3,7%	0,3%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Transportation & Storage	0,52%	0,41%	4,1%	0,6%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Wholesale Retail Motor Vehicle Repair	0,04%	0,04%	3,7%	0,3%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Real Estate Activities	0,40%	0,54%	4,7%	1,4%
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,03%	0,05%	49,3%	43,7%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,20%	0,06%	0,6%	0,6%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16,85%	22,33%	12,9%	11,2%
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,36%	0,33%	49,3%	43,7%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	0,04	0,09	40,8%	34,9%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,02	0,01	9,5%	4,4%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,12	0,15	30,6%	26,0%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0,00	0,00	49,7%	43,9%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produits intérieur brut ⁽¹⁾	367,21	363,91	16,7%	17,5%
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	9,00	2,00	15,3%	17,5%
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,00	0,01	15,3%	17,5%
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	0,00%	0,00%	2,13%	2,54%
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	60,48%	60,10%	2,13%	2,54%

(1) Changement de fournisseur de donnée pour les PAI 1,2&3 passage de la donnée ISS à la donnée Carbon4 en cohérence avec les autres publications.



Description des principales incidences négatives

sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2023]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2023]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00	0,01	2,12%	2,09%
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	24,97%	31,07%	49,66%	43,95%
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	322,06	532,50	17,26%	16,86%
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)				
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)	3,4%	3,5%	15,70%	13,38%
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,72	40,84	19,56%	18,40%
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées (en %)	0,1%	0,1%	49,27%	43,72%
		2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)				

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2023]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2023]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)	4,5%	6,1%	37,05%	31,36%
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,20	0,26	12,83%	9,53%
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	3,0%	6,9%	37,05%	31,36%
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %	0,6%	0,5%	37,05%	31,36%
	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %	0,30	0,54	8,52%	8,02%
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	15,0%	20,5%	37,05%	31,36%
	10. Manque de diligence raisonable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %	8,5%	12,9%	37,05%	31,36%
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %				
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %	0,0%	0,0%	49,27%	43,72%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux						
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,44	2,07	15,35%	17,51%
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,52	2,44	15,35%	17,51%
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,49	2,26	15,35%	17,51%
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,28	1,35	15,35%	17,51%
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales	0,00	0,00	15,34%	17,51%
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,30	1,41	15,35%	17,51%

Unités de compte

BPCE Vie présente ici une première analyse des principales incidences négatives sur les supports en Unités de Compte. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces données ne couvrent pas l'ensemble du périmètre et sont encore en cours de fiabilisation. A ce stade, l'étude porte sur les OPCVM détenus en portefeuille, soit 45% du périmètre UC à fin 2024.

BPCE Vie travaille à la remédiation progressive de ces points.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre OPCVM des unités de compte de BPCE Vie (40% du portefeuille) ⁽²⁾						
Indicateurs d'incidence négative su la durabilité		Elément de mesure	Incidence [année 2024]	Incidence [année 2023]	Explication - Couverture [année 2024]	Explication - Couverture [année 2023]
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	640 135	48 839 368	61%	38%
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	95074,06742	17 993 912	60,7%	38%
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	8065685,353	564 021 519	60,7%	36%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	676,2805042	564 021 519	60,7%	36%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1040,619675	ND	62,1%	ND
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4%	4%	62,8%	37%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - utilisation d'énergie charbon, nucléaire ou floues	NA	NA	NA	NA
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Consommation d'énergie non renouvelable	17%	38%	27,6%	
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Production d'énergie non renouvelable	1%	19%	61,0%	15%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Agriculture	0,000336869	ND	0,0%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Mining	0,009956024	ND	1,0%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Manufacturing	0,042076352	ND	10,7%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Electricity	0,041350021	ND	1,1%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Water Supply	2,92389E-05	ND	0,0%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Construction	0,001441689	ND	0,8%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Transportation & Storage	0,014461037	ND	0,7%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Wholesale Retail Motor Vehicle Repair	0,0007241	ND	0,9%	ND
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Real Estate Activities	0,008276239	ND	2,4%	ND
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,1%	1%	63,1%	36%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00120513	34,2127	0,9%	5%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,56568995	67,3108	19,8%	20%
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0%	1%	63,1%	39%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	9%	25%	45,1%	36%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,007921771	0,0750	7,0%	8%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	16%	40%	46,1%	34%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	64,0%	39%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	32,09827225	NA	11,3%	NA
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	66	NA	11,4%	NA
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,077880011	NA	11,4%	NA
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA

(2) Changement de fournisseur de donnée, passage de la donnée EET remontée par les fonds à la donnée ISS en vision par transparisation ce qui a permis d'obtenir une donnée plus cohérente et plus complète.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En 2024, les comités décisionnaires de BPCE Vie (comité de validation des investissements et référencement, comité ESG) ont décidé d'exclure à l'achat les émetteurs notés « Négatifs » selon la matrice ESG de BPCE Vie, sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés. Les émetteurs notés « Négatifs » sont ceux qui présentent des risques élevés en matière de qualité ESG et sur l'axe climat.

En outre, les différentes politiques d'exclusion sectorielles limitent l'impact de BPCE Vie sur le changement climatique. Les différents indicateurs PAI concernés par ces exclusions sont :

- Les émissions de GES (PAI obligatoire numéro 1) ;
- L'empreinte carbone (PAI obligatoire numéro 2) ;
- L'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI obligatoire numéro 3) ;
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI obligatoire numéro 4).

De plus, conformément à la politique charbon du Groupe BPCE, révisée en juin 2019, BPCE Vie s'est engagée à sortir du charbon thermique d'ici 2030 pour les entreprises situées dans l'OCDE et d'ici 2040 pour les entreprises hors OCDE sur l'ensemble de ses mandats de gestion et fonds dédiés.

Les critères de non-investissements et désinvestissement du charbon thermique sont détaillés dans la partie I.A.

En 2024, BPCE Vie a également renforcé sa politique Pétrole & Gaz en excluant de ses achats tous les émetteurs impliqués dans de nouveaux projets d'exploration sur les combustibles fossiles conventionnels et non-conventionnels.

Les politiques d'exclusion sectorielle pourront être étendues en 2025.

Sur les questions sociales et de personnel, BPCE Vie dispose d'une politique sur le PAI « 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ». En 2018, BPCE Vie s'est engagée (en lien avec la politique du Groupe BPCE) à exclure l'achat de titres d'émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente d'armes controversées sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés.

L'efficacité de cette politique est reflétée par une exposition à 0% dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes exclues (exprimée en %).



En 2025, BPCE Assurances, en lien avec le Groupe BPCE, procédera à la mise à jour de sa politique en lien avec le secteur de la défense afin de se concentrer sur le respect des grandes conventions et traités internationaux.

D Politique d'engagement

La politique d'engagement est définie et portée par nos gestionnaires d'actifs, comme décrit dans la partie I.D.3. Par ailleurs, c'est dans le cadre du fonds action dédié géré par Ostrum AM que la politique de vote de BPCE Vie est déclinée. Les votes et décisions prises en Assemblées Générales sont rapportées annuellement au pôle ESG de BPCE Vie. Cette politique de vote est détaillée dans la partie I.D.2.

E Références aux normes internationales

La stratégie d'investissement permet d'assurer le respect des principes directeurs de l'OCDE et du Pacte Mondial des Nations Unies grâce à diverses exclusions d'émetteurs, précisées dans les mandats de gestion confiés aux gestionnaires d'actifs et le règlement des fonds dédiés détenus.

A low-angle photograph of a white wind turbine against a clear blue sky. In the foreground, there are blurred yellow flowers. Overlaid on the image is a large graphic consisting of three concentric circles in shades of purple and white. A horizontal purple bar with a rounded right end is positioned across the middle of the circles.

ANNEXES

3

Présentation des labels*



Label ISR : (investissement socialement responsable) (<https://www.lelabelisr.fr/>) : Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère de l'Economie et des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds labellisé a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.



Label Greenfin : (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/label-greenfin>) : Créé par le Ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles.



Label Towards Sustainability : (<https://towardssustainability.be/>) : Développé par FebelFin, le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG de l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles. Ce label offre aux investisseurs la garantie d'investir dans des sociétés ayant une stratégie de durabilité clairement définie, et qui mènent une politique de durabilité transparente aux niveaux environnemental, de politique sociale et de bonne gouvernance.



Label LuxFlag ESG : (<https://luxflag.org/fr/labels/esg/>) : Il est le premier label ISR (Investissement Socialement Responsable) privé au niveau européen. Il est attribué par une agence de labellisation internationale aux fonds qui suivent une approche responsable, c'est-à-dire qui intègrent les critères ESG dans leur gestion. Un audit externe qui vérifie la conformité des pratiques de l'entreprise avec les engagements énoncés doit être réalisé et les activités controversées (liées au secteur, du tabac, de l'armement, etc...) sont exclues. Le Label garantit aux investisseurs que le fonds investit 100% de ses actifs en intégrant des considérations ESG.



Label Finansol : (<https://www.finance-fair.org/fr/connaitre-le-label-finansol>) : Il a été créé en 1997 (par l'association Finansol) pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information. Il s'obtient auprès du Comité du label Finansol en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

*Plus d'information concernant les labels : https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/financedurable/glossaire-de-la-finance-durable#Label_ISR_Investissement_Socialement_Responsable

Evaluation des compétences ESG

4 - Niveau expertise	Connaissances très approfondies, acquises sur une période très significative (supérieure ou égale à 3 ans) et via une solide expérience pratique - J'ai une connaissance approfondie des enjeux liés à ce sujet (impacts, risques et opportunités) et je suis à même de prendre la parole dans des débats publics.
3 - Niveau Professionnel	Connaissances approfondies, acquises sur une période significative (entre 2 ans et 3 ans) et via une expérience pratique développée : Dans l'exercice de mes fonctions professionnelles, je suis régulièrement amené à travailler sur ce sujet et/ou j'ai suivi des formations approfondies à ce sujet.
2 - Niveau Avancé	Connaissances maîtrisées : acquises sur une période récente (entre 1 et 2 ans) ou via une expérience pratique relativement limitée.
1- Niveau Basique	Connaissances en consolidation (acquises sur une période de moins d'1 an) : je connais les principaux enjeux.
0 - A acquérir	Absence de connaissances.

> Exemples de thématiques pouvant être abordées, ne constitue pas des questions à proprement parler

DÉCLINAISON CHEZ BPCE VIE

Le contenu et la méthode d'évaluation
6 catégories, **5** niveaux

Mes connaissances sur le sujet sont :	1- Basiques	2- Avancées	3- Professionnelles	4- Expertes
0- A acquérir Absence de connaissances	Je connais les principaux enjeux comme l'ensemble de la population	Je m'informe régulièrement à travers les médias (presse, conférence, réseaux sociaux, etc.) à ce sujet. J'ai suivi quelques formations et conférences sans avoir toutefois une connaissance approfondie des enjeux et implications sur mon secteur d'activité.	Dans l'exercice de mes fonctions professionnelles, je suis régulièrement amené à travailler sur ce sujet et/ou j'ai suivi des formations approfondies à ce sujet.	J'ai une connaissance approfondie des enjeux liés à ce sujet (impacts, risques et opportunités) et je suis à même de prendre la parole dans des débats publics.
Environnement	> Définir de façon générale la notion de changement climatique	> Définir les notions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique > Citer des enjeux liés à la biodiversité et quelques interdépendances avec les enjeux climatiques	> Définir la notion de scopes 1 / 2 / 3. Citer des exemples de secteurs ayant un scope 1&2 faible mais un scope 3 élevé sous l'angle climatique > Définir le concept de limites planétaires. Expliciter les enjeux associés pour un investisseur	> Définir précisément les indicateurs de mesures (empreinte carbone, alignement en température, empreinte biodiversité, etc.) et leurs limites / avantages > Être en mesure de positionner l'entreprise sur l'ensemble des différents sujets (risques, impacts majeurs, etc.)
Social	> Donner des exemples d'enjeux sociaux pour une entreprise	> Définir le concept de « transition juste » > Citer des exemples de macro-tendances sociales ou sociétales à l'œuvre ou attendues pour les années à venir	> Citer des exemples de thématiques pouvant faire l'objet d'une analyse sur les aspects sociaux pour une entreprise (facteurs internes / facteurs externes)	> Définir les facteurs sociaux matériels pour différents secteurs d'activité
Gouvernance	> Savoir définir le terme de gouvernance pour les entreprises	> Positionner un conseil d'administration par rapport à un comité de direction	> Savoir citer et définir le rôle d'instance tels que le conseil d'administration, le comité d'audit, le comité des nominations, etc.	> Citer des critères d'évaluation de la qualité du <u>board</u> d'une entreprise > Citer des facteurs de gouvernance liés aux émetteurs souverains
Climat	> Faire la différence entre météo et climat	> Définir la notion d'effet de serre et les principales causes du changement climatique > Citer les objectifs d'alignement en température issus de la CDD-21 (accord de Paris)	> Définir les notions précédentes (alignement en température, budget carbone) pour un portefeuille d'investissement > Définir le risque climatique « physique » et le risque climatique de « transition »	> Connaître les politiques sectorielles liées au climat en vigueur dans l'entreprise, y compris les seuils appliqués
Biodiversité	> Définir le concept de biodiversité	> Citer quelques exemples de « services écosystémiques »	> Citer les 5 facteurs de pression sur la biodiversité définis par l'IPBES > Illustrer le concept d'impact et de dépendance d'un portefeuille d'investissement à la biodiversité	> Citer des exemples de cibles définies par le Global Biodiversity Framework à horizon 2030, les axes actionnables par un investisseur et ceux pris en compte par l'entreprise
Réglementation relative à la durabilité	> Pas de connaissance du cadre réglementaire relatif à la durabilité	> Savoir citer le nom de quelques réglementations, sans définir précisément les exigences sous-jacentes (SFDR, CSRD, Loi Article 29 LEC, etc.)	> Définir les concepts de produit financier Article 6 / 8 / 9 selon SFDR > Définir ce qu'est une activité « éligible » à la taxonomie européenne - Idem pour une activité « alignée »	> Définir la notion de « do not significant harm » (DNSH) et les approches pour l'évaluer > Définir les enjeux d'intégration de ces réglementations au sein de l'entreprise

Les services écosystémiques détaillés et expliqués

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Services d'approvisionnement en biomasse		
Services d'approvisionnement en culture	Services d'approvisionnement en cultures	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance des plantes cultivées, qui sont récoltées pour divers usages, tels que la production de nourriture, de fibres, de fourrage et d'énergie.
	Services d'approvisionnement en biomasse pâturée	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance de la biomasse utilisée pour l'élevage.
	Services d'approvisionnement en bétail	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance du bétail d'élevage et des produits issus du bétail (p. ex. viande, lait, œufs, laine, cuir) principalement pour la production alimentaire.
	Services d'approvisionnement en aquaculture	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance des animaux et des plantes (p. ex. poissons, mollusques et crustacés, algues) dans des installations d'aquaculture pour divers usages.
	Services d'approvisionnement en bois	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance des arbres et d'autres biomasses ligneuses, à la fois dans des contextes de production cultivée (plantations) et non cultivée, pour la production de bois et d'énergie.
	Services d'approvisionnement en poissons sauvages et autres produits aquatiques naturels	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance des poissons et autres biomasses aquatiques qui sont capturés principalement pour la production alimentaire.
	Services d'approvisionnement en animaux sauvages, plantes et autres biomasses	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la croissance des animaux sauvages, des plantes et autres biomasses. Le champ d'application comprend les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les services liés aux activités de chasse, de piégeage et de bioprospection.
Services relatifs au matériel génétique		Il s'agit des contributions des écosystèmes provenant de tous les biotes (y compris la production de graines, de spores ou de gamètes), par exemple: (i) pour développer de nouvelles races animales et variétés végétales; (ii) dans la synthèse de gènes; ou (iii) dans la conception de produits utilisant directement du matériel génétique.
Approvisionnement en eau		Il s'agit des contributions écosystémiques combinées de la régulation du débit d'eau, de la purification de l'eau et d'autres services écosystémiques pour la fourniture d'une eau de qualité notamment pour la consommation des ménages.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Autres services d'approvisionnement		Il s'agit du travail physique assuré par des espèces domestiquées ou commerciales, y compris les bœufs, les chevaux, les ânes, les chèvres et les éléphants.
Services de régulation et de maintenance		
Services de régulation du climat mondial		Il s'agit des contributions des écosystèmes à la régulation de la composition chimique de l'atmosphère et des océans, par l'accumulation et la rétention du carbone et des autres GES (p. ex. méthane) et la capacité des écosystèmes à éliminer (séquestrer) le carbone de l'atmosphère.
Services de régulation du régime des pluies (à l'échelle subcontinentale)		Il s'agit des contributions écosystémiques de la végétation, en particulier des forêts, au maintien des régimes pluviométriques par évapotranspiration à l'échelle subcontinentale. Les précipitations dans les zones intérieures des continents dépendent entièrement de ce recyclage.
Services de régulation du climat local (microclimat et mésoclimat)		Il s'agit des contributions des écosystèmes à la régulation des conditions atmosphériques ambiantes par la présence de végétation, par exemple, le refroidissement par évaporation fourni par les arbres urbains (« espace vert »), le rôle des masses d'eau urbaines (« espace bleu ») et la contribution des arbres à la fourniture d'ombre pour les humains et le bétail.
Services de filtration de l'air		Il s'agit des contributions des écosystèmes à la filtration des polluants atmosphériques à travers le dépôt, l'absorption, la fixation et le stockage des polluants par les composants de l'écosystème, en particulier les plantes, qui atténuent les effets nocifs de ces polluants.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Services de régulation de la qualité du sol		Il s'agit des contributions des écosystèmes à la décomposition des matières organiques et inorganiques ainsi qu'à la fertilité et aux caractéristiques des sols, p. ex. comme intrant pour la production de biomasse.
Services de retenue des sols et de rétention des sédiments	Services de contrôle de l'érosion des sols	Il s'agit des contributions des écosystèmes, notamment les effets stabilisateurs de la végétation, qui réduisent la perte de sol (et de sédiments) et favorisent l'utilisation de l'environnement (p. ex. activité agricole, approvisionnement en eau).
	Atténuation des glissements de terrain	Il s'agit des contributions des écosystèmes, notamment les effets stabilisateurs de la végétation, qui atténuent ou préviennent les dommages potentiels pour la santé et la sécurité humaines ainsi que les effets dommageables pour les bâtiments et les infrastructures qui résultent du mouvement (gaspillage) de masse du sol, de la roche et de la neige.
Assainissement des déchets solides		Il s'agit des contributions des écosystèmes à la transformation de substances organiques ou inorganiques, par l'action de micro-organismes, d'algues, de plantes et d'animaux, qui en atténuent les effets nocifs.
Services de purification de l'eau (régulation de la qualité de l'eau)	Rétention et décomposition des nutriments	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la restauration et au maintien de l'état chimique des eaux de surface et des eaux souterraines grâce à la décomposition ou à l'élimination des nutriments et autres polluants par les composants de l'écosystème, qui atténuent les effets nocifs de ces polluants sur l'utilisation ou la santé humaine.
	Rétention et décomposition d'autres polluants	
Services de régulation du débit d'eau	Services de maintien du débit de référence	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la régulation du débit des rivières ainsi que des nappes phréatiques et lacustres. Ils découlent de la capacité des écosystèmes à absorber et à stocker l'eau ainsi qu'à la libérer progressivement pendant les saisons ou les périodes sèches par évapotranspiration, garantissant ainsi un débit régulier de l'eau.
	Services d'atténuation des pics de débit	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la régulation du débit des rivières ainsi que des nappes phréatiques et lacustres. Ils découlent de la capacité des écosystèmes à absorber et à stocker l'eau, et donc à atténuer les effets des inondations et d'autres événements extrêmes liés à l'eau. Les services d'atténuation des pics de débit seront fournis en même temps que les services d'atténuation des inondations fluviales pour assurer la protection contre les inondations.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Services de d'atténuation des inondations fluviales	Services de protection du littoral	Il s'agit des contributions écosystémiques des éléments linéaires du paysage marin (par exemple, les récifs coralliens, les bancs de sable, les dunes ou les écosystèmes de mangrove le long du littoral) à la protection du littoral, et donc à l'atténuation des effets des raz-de-marée ou des tempêtes sur les communautés locales.
	Services d'atténuation des inondations fluviales	Il s'agit des contributions écosystémiques de la végétation riveraine, qui fournit une structure et une barrière physique de protection en cas d'élévation du niveau de l'eau, et atténue ainsi les effets des inondations sur les communautés locales. Les services d'atténuation des pics de débit seront fournis en même temps que les services d'atténuation des inondations fluviales pour assurer la protection contre les inondations.
Services d'atténuation des tempêtes		Il s'agit des contributions écosystémiques de la végétation, y compris les éléments linéaires, à l'atténuation des impacts du vent, du sable et d'autres tempêtes (autres que les événements liés à l'eau) sur les communautés locales.
Services d'atténuation du bruit		Il s'agit des contributions des écosystèmes à la réduction de l'impact du bruit sur les personnes, qui en atténuent les effets nocifs ou stressants.
Services de pollinisation		Il s'agit des contributions écosystémiques des pollinisateurs sauvages à la fertilisation des cultures, qui maintiennent ou augmentent l'abondance et/ou la diversité d'autres espèces que les unités économiques utilisent ou apprécient.
Services de contrôle biologique	Services de lutte contre les parasites	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la réduction de l'incidence de certaines espèces, visant à empêcher ou à réduire les effets des parasites sur les processus de production de biomasse ou sur d'autres activités économiques et humaines.
	Services de contrôle des maladies	Il s'agit des contributions des écosystèmes à la réduction de l'incidence de certaines espèces, visant à prévenir ou à réduire leurs effets sur la santé humaine.
Services de maintien des populations et des habitats		Il s'agit des contributions des écosystèmes nécessaires au maintien des populations d'espèces que les activités économiques apprécient, soit par le maintien des habitats (p. ex. pour les nurseries ou la migration), soit par la protection de réservoirs génétiques naturels.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Autres services de régulation et de maintenance - dilution par l'air et les écosystèmes		Il s'agit des notamment des contributions de l'eau, douce ou salée, ainsi que l'atmosphère, pour diluer les gaz, les fluides et les déchets solides produits par l'activité humaine.
Autres services de régulation et de maintenance - médiation des impacts sensoriels autres que le bruit		Il s'agit notamment de la contribution de la végétation, principale barrière (naturelle) utilisée pour réduire la pollution lumineuse et d'autres impacts sensoriels, limitant ainsi l'impact qu'elle peut avoir sur la santé humaine et l'environnement.
Services culturels		
Services liés aux loisirs		Il s'agit des contributions des écosystèmes, via les caractéristiques biophysiques et les qualités des écosystèmes, permettant aux populations d'utiliser l'environnement et d'en profiter grâce à des interactions directes, in situ, physiques et expérientielles avec l'environnement. Il s'agit de services destinés à la fois aux locaux et aux non-locaux. Les services liés aux loisirs peuvent également être fournis à ceux qui pratiquent la pêche et la chasse récréatives.
Services d'agrément visuel		Il s'agit des contributions des écosystèmes aux conditions de vie locales, notamment par les caractéristiques et qualités biophysiques des écosystèmes, qui fournissent des avantages sensoriels, en particulier visuels. Ces services se combinent à d'autres services écosystémiques, notamment les services liés aux loisirs et les services d'atténuation du bruit, pour sous-tendre les valeurs d'agrément.
Services d'éducation, de science et de recherche		Il s'agit des contributions des écosystèmes, notamment par leurs caractéristiques et qualités biophysiques, qui permettent aux personnes d'utiliser l'environnement par des interactions intellectuelles avec celui-ci.
Services spirituels, artistiques et symboliques		Il s'agit des contributions des écosystèmes, notamment par leurs caractéristiques et qualités biophysiques, reconnues par les gens pour leur signification culturelle, historique, esthétique, sacrée ou religieuse. Ces services peuvent étayer l'identité culturelle des personnes et les inciter à s'exprimer par divers moyens artistiques.

Toutes les évaluations de matérialité qualitatives ou mixtes ont été réalisées en utilisant la méthode de construction du consensus Delphi. En effet, la dépendance éventuelle de chaque secteur aux services écosystémiques a été analysée à travers des études sectorielles et des entretiens avec des spécialistes, afin d'établir la matérialité comme très élevée, élevée, moyenne, faible ou très faible.

Détail des différents CBF suivis :

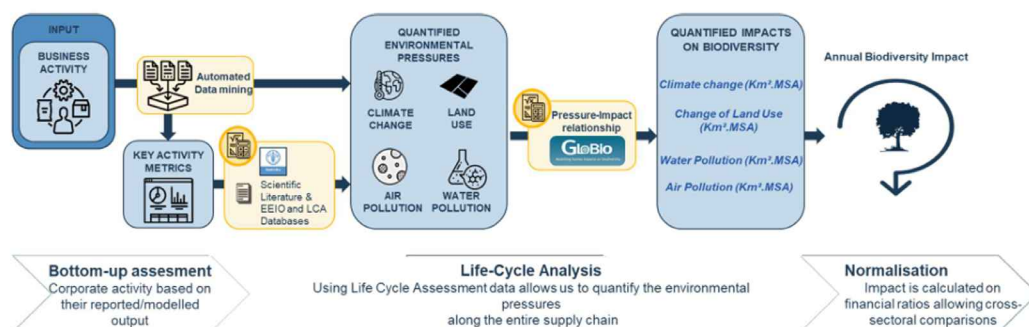


Figure 3: Illustration of the global approach and modelling process of IDL's biodiversity accounting methodology.

Source : Iceberg Datalab methodology guide

Indicateurs	Définition	Unité
CBF	• Évalue l'impact annuel des entreprises sur la biodiversité mondiale et locale. • Mesure la surface e biodiversité vierge détruite par les activités annuelles de l'entreprise.	MSA.Km2
CBF Air Pollution	Les dépôts atmosphériques excessifs d'oxydes d'azote et de soufre (NOx et SOx) sur les écosystèmes terrestres sont un facteur majeur de perte de biodiversité. Les pressions directes exercées par l'entreprise, telles que les émissions de NOx résultant de la consommation de carburant, sont également prises en compte. Les émissions de NOx provenant de la consommation d'électricité et des émissions des produits achetés dans la chaîne d'approvisionnement en amont ont également été prises en compte.	MSA.Km2
CBF Water Pollution	Les rejets de composés toxiques dans l'eau ont un impact sur les organismes des écosystèmes d'eau douce en provoquant la létalité ou d'autres dommages lorsque les organismes sont exposés aux substances. Les substances rejetées en raison de l'activité de l'entreprise (par exemple, la transformation des aliments ou la fertilisation des cultures) ont été prises en compte, de même que les substances rejetées par la chaîne d'approvisionnement en amont.	MSA.Km2
CBF Change of Land Use	Le changement d'utilisation des sols est la principale cause de perte de biodiversité mondiale en raison de son impact direct sur les habitats des espèces. L'indicateur CBF Change of Land Use se base sur deux sous pressions : • L'occupation des sols : qui correspond au maintien d'une zone à un niveau de biodiversité différent qu'auparavant en raison d'une opération en cours ce qui empêche son retour à un état vierge. • La transformation des sols : qui correspond à la superficie de terres qui est transformée au cours de l'année pour maintenir le même niveau de production et de consommation que l'année précédente.	MSA.Km2
CBF Climate Change	Le lien entre les émissions de GES et les impacts sur la biodiversité se fonde sur la surface globale des biomes détruite en fonction de l'augmentation de la température moyenne mondiale sur un horizon de 100 ans.	MSA.Km2

Cette métrique est alors rapportée à la valeur de l'entreprise pour déterminer la MSA.m²/k€ ou la MSA.km²/M€. L'empreinte du portefeuille est obtenue en cumulant ces empreintes par entreprise, pondérée par le poids des investissements dans le portefeuille.



BPCE
ASSURANCES

BPCE Assurances

7, promenade Germaine Sablon
75013 Paris

www.assurances.groupebpce.com



GROUPE BPCE